

(A)

(N^o 102.)

CHAMBRE DES REPRÉSENTANTS.

(Séance du 30 janvier 1873.)

SITUATION GÉNÉRALE

DU

TRÉSOR PUBLIC,

AU 1^{er} JANVIER 1873,

DEPOSEE PAR M LE MINISTRE DES FINANCES



BRUXELLES,

F. HAYEZ, IMPRIMEUR DE L'ACADÉMIE ROYALE,
Rue de l'Orangerie, 16.

1873

(2)

SITUATION GÉNÉRALE DU TRÉSOR PUBLIC,

AU 1^{er} JANVIER 1873.

EXPOSÉ.

MESSIEURS,

J'ai l'honneur de présenter à la Chambre l'exposé de la situation du Trésor au 1^{er} janvier 1873.

Bien que, depuis le dernier emprunt de 50 millions contracté par mon honorable prédécesseur, la Législature ait voté, en sus des Budgets, au delà de 35 millions de francs de crédits extraordinaires, j'ai la satisfaction de pouvoir constater que les ressources dont le Trésor dispose restent à la hauteur de ses engagements.

Dans mon exposé de l'année dernière, j'avais fixé à fr. 28,262,732 34 c^s la réserve qu'il possédait, au 1^{er} janvier 1871, pour couvrir les dépenses autorisées par les Chambres et qui, sous la dénomination de crédits spéciaux, ont principalement pour objet l'exécution de grands travaux d'utilité publique. Ce chiffre n'a subi, depuis lors, qu'une modification de minime importance : d'après les documents officiels, il s'élève définitivement à fr. 28,259,251 37 c^s.

Réserve
au 1^{er} janvier 1871.

Dans ce même exposé, j'ai évalué à fr. 50,719,236 79 c^s l'excédant de recette que nous laisserait l'exercice 1871, en confondant toutes les ressources aussi bien que toutes les charges, tant ordinaires qu'extraordinaires. Cet exercice devant encore demeurer ouvert pendant la plus grande partie de l'année 1872, on comprend que le chiffre de fr. 50,719,236 79 c^s ne pouvait être qu'approximatif. La Trésorerie est aujourd'hui en mesure de l'établir plus exactement : il sera de fr. 50,464,112 68 c^s. En voici la décomposition :

Réserve
au 1^{er} janvier 1872.

Les recettes ordinaires ont atteint fr. 207,629,204 46

Service ordinaire.

Les dépenses de même nature ont été de 194,267,106 30

De sorte que, sur le service ordinaire, il y a un boni de fr. 13,362,098 16

Services spéciaux.

Les services spéciaux, sous le rapport des recettes et des dépenses, n'ont éprouvé aucun changement. Je crois donc pouvoir me borner à reproduire le passage qui les concerne dans l'exposé de la situation au 1^{er} janvier 1872 :

Les recettes provenant de ces services consistent dans :

Les quotes-parts des États maritimes dans le rachat du péage de l'Escaut. fr. 589,599 90

Le produit effectif de l'emprunt de 51 millions de francs à 4 p. % autorisé par la loi du 27 juillet 1871, considéré ici comme entièrement réalisé 49,980,000 »

Le fonds d'amortissement du 4 1/2 p. % attribué au Trésor 2,549,050 18

La première moitié du prix de vente de la citadelle de Gand. 500,000 »

Les versements effectués au Trésor par la Société des Bassins Houillers du Hainaut, soit à titre de bonification sur les obligations 4 1/2 p. % qui lui ont été remises par l'État en exécution de la loi du 23 février 1871, ainsi que sur les coupons d'intérêts attachés à ces obligations, soit à titre de remboursement des frais de confection des titres . . . 939,666 51

De plus le capital des obligations créées en exécution de la même loi :

1° Pour acquitter le prix du matériel de transport, du mobilier, de l'outillage, etc., cédés à l'État par cette Société fr. 12,755,900 »

2° Pour lui rembourser la somme de 3 millions de francs, affectée aux compléments d'installations, aux doubles voies, etc. 2,862,200 »

15,618,100 »

Il y a lieu d'y ajouter, comme payable dans un délai plus ou moins rapproché, le complément du prix de vente des terrains de la citadelle du Sud à Anvers 10,849,714 74

Les recettes spéciales afférentes à l'année 1871 se montent donc à fr. 81,026,131 33

Les dépenses spéciales, en y comprenant une somme correspondante à celle de 15,618,100 francs formant l'avant-dernier article de recette qui vient d'être cité, ne se sont pas élevés à moins de fr. 45,924,116 81

dans l'intervalle du 1^{er} janvier au 31 décembre 1871.

En voici le détail par branche de service :

Canaux, rivières, ports et côtes, phares et fanaux, ponts.	fr.	5,458,337 37
Chemins de fer et télégraphes.		11,812,715 19
Édifices publics, bâtiments, constructions diverses, etc.		2,722,770 74
Travaux de défense. Armement de l'infanterie et de la garde civique		4,528,498 04
Voirie vicinale		1,551,162 94
Maisons d'école.		1,054,565 »
Constructions, etc., de bateaux à vapeur		817,453 03
Dépenses diverses de toute autre nature		560,514 50
	fr.	<u>28,506,016 81</u>

Et, en y comprenant les		15,618,100 »
constituant le prix de reprise du matériel, etc., des chemins de fer des Bassins Houillers.		
	fr.	<u>43,924,116 81</u>

Comme les recettes spéciales de 1871 sont de fr. 81,026,131 33

il s'ensuit qu'elles laissent, sur les dépenses de même nature, un excédant de	fr.	37,102,014 52
Il a été constaté, sur les services ordinaires, un boni de		13,562,098 16
	fr.	<u>50,464,112 68</u>

J'ai établi en outre que la réserve au 1^{er} janvier 1871 était de fr. 28,259,251 37

La réserve au 1^{er} janvier 1872, se composant de ces trois éléments, s'élevait, par conséquent, à fr. 78,723,364 05

La période que l'exercice 1872 a parcourue est encore trop courte pour que l'on puisse, en ce qui concerne les services ordinaires, en indiquer les résultats avec la même certitude qu'on l'a fait pour 1871. On ne peut, à cet égard, que s'en tenir, pour les déterminer, à la méthode usitée jusqu'à ce jour.

Les recettes ordinaires réalisées du 1^{er} janvier au 31 décembre 1872, jointes aux recouvrements que l'on prévoit encore sur l'exercice, dépasseront, très-probablement, d'environ 17 millions les prévisions du Budget des Voies et Moyens. On les évalue à fr. 215,986,927 57

A REPORTER. fr. 215,986,927 57

Reserve
au 1^{er} janvier 1875.

Services ordinaires.

REPORT. . . . fr. 215,986,927 57

Les dépenses sont calculées sur les Budgets et les crédits supplémentaires.

Les Budgets ont été fixés à fr.	192,986,342 58
Les crédits supplémentaires alloués jusqu'à présent s'élèvent à	7,983,684 88
On ajoute, pour les crédits qui pourront être réclamés ultérieurement	800,000 »
	<hr/>
	201,740,027 46

Mais, par contre, on en retranche 3,380,000 »
du chef des crédits qui demeureront sans emploi et qui, par conséquent, seront annulés. Ces crédits ont été de 3,377,000 francs en 1871.

Les dépenses afférentes à l'exercice 1872 peuvent donc être évaluées à	198,360,027 46
--	----------------

De sorte que cet exercice nous laisserait, sur les services ordinaires, un boni de	17,626,900 11
--	---------------

Services spéciaux. Viennent les services spéciaux.

Comme recette, nous avons à faire état :

1° Des quotes-parts des États maritimes dans le rachat du péage de l'Escaut	560,599 36
2° Des fonds d'amortissement des dettes 4 1/2 p. % attribués au Trésor	2,383,122 13
3° De la 2 ^e moitié du prix de vente de la citadelle de Gand	500,000 »
4° Des intérêts et des bonifications versés au Trésor par la Société des chemins de fer des Bassins Houillers	85,505 28
5° Du capital à 4 1/2 correspondant au prix du matériel de transport, etc., cédé par cette Société	95,400 »
	<hr/>
ENSEMBLE.	3,624,426 77

Les dépenses, en y comprenant, comme devant être entièrement absorbé, le crédit de 5,633,000 francs, formant le solde remboursable de l'emprunt 5 p. %, s'élèvent, suivant l'annexe n° 5, à	51,086,352 17
excédant ainsi les ressources spéciales de	47,461,925 40

REPORT. fr. 47,461,925 40

On vient de voir que, sur les recettes ordinaires, il y aurait un boni de 17,626,900 11

Tout compte fait, l'exercice 1872 se fermerait avec un découvert de 29,835,025 29

Mais ce découvert, propre à l'exercice 1872, est comblé par la réserve que le Trésor possédait au 1^{er} janvier de cette année, et qui, comme je l'ai indiqué, s'élevait à 78,723,364 05

Il en résulte donc que, en réalité, nous conservons une réserve de 48,888,338 76

pour faire face à tous les engagements dérivant des lois qui ont ouvert au Gouvernement des crédits spéciaux. On peut voir, par la même annexe n° 5, que ces engagements ne se montent qu'à fr. 49,736,399 63 c^s. L'écart entre ces deux chiffres n'est, par conséquent, que d'environ 850,000 francs.

Les Chambres, il est vrai, sont saisies de l'examen d'autres projets de crédits qui, s'ils sont votés, sont de nature à modifier notablement une situation que l'on peut, à juste titre, considérer comme éminemment prospère; mais, j'ai hâte de vous rassurer, Messieurs; cette situation nouvelle sera essentiellement transitoire. Ainsi que je l'ai énoncé dans les exposés des motifs des principaux de ces projets, le Gouvernement se réserve le choix du moment opportun pour créer des ressources définitives qui lui permettront de remplir, non-seulement tous ses engagements présents, mais en outre ceux qui dériveraient de propositions ultérieures.

Il me reste à donner, selon l'usage, un aperçu de la dette de l'État.

A la date du 1^{er} janvier 1872, le capital nominal de la dette constituée était de fr. 746,901,713 96 c^s, savoir :

Situation
de
la Dette publique.

En dette à 2 1/2 p. % de	fr. 220,105,631 74
En dette à 3 p. %	10,273,000 »
En dette à 4 p. % de	51,000,000 »
En dette à 4 1/2 p. % de	465,523,082 22
	<hr/>
	746,901,713 96
Au 1 ^{er} janvier 1873, elle est réduite à	737,037,513 96

savoir :

Dette 2 1/2 p. %	219,959,631 74
— 4 p. %	51,000,000 »
— 4 1/2	466,077,882 22
	<hr/>
	737,037,513 96

Cette réduction de	9,864,200 »
provient : de la transformation en une dotation des intérêts afférents à un capital à 2 1/2 p. % de . fr. 446,000 »	
inscrit au nom de S. G. le duc de Wellington;	
d'une transformation identique d'un capital à 3 p. %	1,484,000 »
de l'amortissement (3,436,000 francs) et du remboursement du solde de l'emprunt (3,633,000 francs) à 3 p. %	8,789,000 »
	<u>10,419,000 »</u>
Par contre la dette à 4 1/2 p. % s'est accrue de	554,800 »
montant du capital émis pour le paiement du matériel des chemins de fer cédés à l'État par la Société des Bassins Houillers	
	<u>9,864,200 »</u>
SOMME ÉGALE.	<u>9,864,200 »</u>

Quant aux charges budgétaires nécessitées par le service de ces dettes, elles étaient, au 1^{er} janvier 1872, savoir :

	INTÉRÊTS DES TITRES		Total.
	NON AMORTIS.	AMORTIS.	
2 1/2 p. %	5,502,640 78	•	5,502,640 78
3 p. %	308,100 »	1,440,054 »	1,754,244 »
4 p. %	2,040,000 »	•	2,040,000 »
4 1/2 p. %	20,918,703 70	20,835 »	20,948,538 70
	<u>28,769,534 48</u>	1,475,889 »	<u>30,245,423 48</u>
Mais, indépendamment de ces intérêts, le Trésor avait à pourvoir au paiement :			
1° De la rente due à la ville de Bruxelles	500,000 »		
2° De la rente due au Gouvernement des Pays-Bas	846,360 »		
3° Des redevances dues au même Gouvernement pour l'entretien du canal de Terneuzen et pour le rachat des droits de fanal.	120,084 12		
4° De la rente constituant le prix de cession du chemin de fer de Mons à Manage.	672,350 »		
et 5° De l'annuité due pour prix d'une partie du matériel d'exploitation repris par l'État en exécution de la loi du 3 juin 1870.	567,000 »		
	<u>2,512,874 12</u>	•	<u>2,512,874 12</u>
Abstraction faite des sommes consacrées à l'amortissement, les charges annuelles de l'État s'élèvent donc à	31,282,408 60	1,475,889 »	32,758,297 60

Ces charges étaient réduites comme il suit, au 1^{er} janvier 1873, savoir :

		INTÉRÊTS DES TITRES		Total.
		NON AMORTIS.	AMORTIS.	
2 1/2 p. %	5,498,990 78	"	5,498,990 78	
5 p. %	"	"	"	
4 p. %	2,040,000 "	"	2,040,000 "	
4 1/2 p. %	20,943,660 70	29,835 "	20,973,504 70	
Il y a lieu d'y ajouter :		28,482,600 48	29,835 "	28,512,495 48
Les cinq rentes ou redevances dont on vient de parler, plus une augmentation de 9,000 francs sur la cinquième 2,521,874 12				
La dotation de S. G. le duc de Wellington. 80,106 14				
Les rentes constituant le prix de cession des chemins de fer de Spa à Pepinster et de Pepinster à la frontière Grand-Ducale 800,000 "				
		5,407,980 26	"	5,407,980 26
Soit. fr. 51,890,640 74				
		29,835 "	"	51,920,475 74

Considérées dans leur ensemble, les charges de la Dette publique, comparées à celles qui existaient au 1^{er} janvier 1872, sont donc réduites de fr. 857,821 86 c^s, à partir du 1^{er} janvier 1873.

Le Ministre des Finances,

J. MALOU.

(10)

TABLEAU

DE

LA SITUATION GÉNÉRALE DU TRÉSOR

AU 1^{er} JANVIER 1873.

TABLEAU de la situation générale

RECET

EXERCICES.	PRODUITS ET REVENUS ORDINAIRES.			
	PRÉVISIONS.			RÉSULTATS. — RECouvreMENTS effectifs ou probables.
	ÉVALUATIONS du MONTANT des Voies et Moyens.	AUGMENTATIONS prévues dans les lois spéciales.	TOTAL.	
1870	170,725,000 »	»	170,725,000 »	190,537,001 95
1871	178,329,000 »	»	178,329,000 »	207,629,204 46
1872	188,914,000 »	»	188,914,000 »	215,986,927 57
TOTAUX	548,068,000 »	»	548,068,000 »	614,153,135 98

du Trésor au 4^r janvier 1873.

TES.

RESSOURCES EXTRAORDINAIRES ou spéciales.	RÉSULTAT GÉNÉRAL — PRODUITS ORDINAIRES et ressources extraordinaires ou spéciales	POUR MÉMOIRE.		Observations.
		EXCÉDANT		
		des RECETTES ORDINAIRES sur les évaluations	DES ÉVALUATIONS sur les recettes ordinaires	
14,005,107 47	205,442,109 40	13,812,001 95	•	
48,957,075 54	250,567,180 •	20,500,204 40	•	
20,313,748 50	242,300,076 07	27,072,927 57	•	
90,136,831 51	704,300,905 47	70,185,153 96	•	

Suite du TABLEAU de la situation générale

DÉPEN

EXERCICES.	SERVICE ORDINAIRE.						
	PRÉVISIONS.						
	CRÉDITS ALLOUÉS par les lois de Budgets.	CRÉDITS supplémentaires et extraordinaires accordés par des lois spéciales, déduction faite des crédits annulés.	CRÉDITS complémentaires à réclamer pour couvrir des dépenses faites au delà des crédits non limitatifs	CRÉDITS transférés des exercices antérieurs, en vertu de l'art. 30 de la loi sur la comptabilité	TOTAL.	A RETRANCHER : Crédits transférés à l'exercice suivant, en vertu de l'art. 30 de la loi sur la comptabilité.	RESTE ou CRÉDITS RATTACHÉS définitivement à l'exercice.
1870.	176,812,837 01	24,933,602 08	815,800 35	2,055,386 24	204,599,686 58	2,465,554 28	202,134,132 30
1871.	179,303,141 29	18,165,561 37	853,614 11	1,053,378 05	199,055,694 82	2,310,040 29	197,644,748 53
1872.	102,956,542 58	7,983,684 88	800,000	2,310,946 20	204,050,973 75	2,310,040 29	201,740,027 46
TOTAUX.	549,072,520 88	51,084,909 23	2,469,414 46	5,079,710 58	608,608,353 13	7,087,446 86	601,518,908 29

du Trésor au 1^{er} janvier 1873.

SÉS.

DÉPENSES effectives OU PROBABLES.	SERVICES SPÉCIAUX en dehors des Budgets — DÉPENSES EFFECTIVES et dépenses probables	DÉPENSE GÉNÉRALE. — SERVICE ORDINAIRE et services spéciaux	POUR MEMOIRE. — EXCÉDANT à annuler DES CRÉDITS ALLOUÉS pour les services ordinaires et extraordinaires sur les dépenses des mêmes services	OBSERVATIONS.
101,845,026 37	25,065,874 13	216,907,800 50	10,200,205 95	
104,267,106 30	45,024,116 81	258,101,225 11	5,377,642 25	
108,500,027 40	51,080,352 17	240,440,379 63	5,380,000 0	
584,471,060 13	120,674,545 11	704,545,403 24	17,047,848 16	

Suite du TABLEAU de la situation générale

RÉSULTATS

	BUDGETS ORDINAIRES		SERVICES EXTRAORDINAIRES ET SPÉCIAUX.		BUDGETS ET		
	RECETTES.	DÉPENSES.	RECETTES	DÉPENSES.	RECETTES.		
1850 à 1857 incl	
1858	135,154,108 22 ½	150,154,509 70	726,651 15	5,610,405 66	155,880,759 57 ½		
1859	136,028,276 70	148,374,184 95	1,721,569 15	4,515,494 69	158,549,645 85		
1860	155,612,371 17 ½	142,880,709 90	14,096,647 44	16,144,607 42	169,709,218 61 ½		
1861	156,771,024 87	145,774,861 55	15,462,486 97	17,637,007 78	172,254,411 84		
1862	161,116,330 51 ½	140,531,221 20	3,421,575 01	27,781,059 51	164,537,914 52 ½		
1863	165,241,041 14	151,090,377 15	5,683,679 55	53,965,945 02	168,925,320 49		
1864	164,249,350 74 ½	153,715,078 80	17,264,924 25	52,507,450 69	118,514,254 07 ½		
1865	169,054,084 78	150,741,911 70	9,051,966 39	52,051,825 01	178,086,951 17		
1866	168,841,101 34	165,481,967 11	18,206,376 99	37,724,704 83	187,047,478 53		
1867	172,971,932 24	169,700,707 24	50,432,961 18	21,905,608 68	223,404,893 42		
1868	176,294,375 34	172,007,628 82	53,547,120 07	19,223,311 50	209,641,495 41		
1869	185,201,172 59	172,230,184 83	25,891,201 26	27,396,688 93	211,002,433 85		
1870	190,537,001 93	191,843,926 37	14,905,107 47	25,063,874 13	205,442,109 40		
1871	207,629,204 46	194,267,106 50	48,937,975 54	45,924,116 81	256,567,180 »		
Exercice en cours d'exécution. (Résultats probables)	1872	215,986,927 57	198,360,027 46	26,513,748 50	51,086,552 17	242,300,676 07	

du Trésor, au 1^{er} janvier 1873.

GÉNÉRAUX.

SERVICES RÉUNIS.	EXCÉDANTS						
	SUR LES BUDGETS ORDINAIRES :		SUR LES SERVICES EXTRAORDINAIRES et spéciaux :		SUR LES BUDGETS ET SERVICES RÉUNIS :		
	DÉPENSES.	de recette.	de dépense.	de recette.	de dépense.	de recette.	de dépense.
							7,412,621 63
144,745,005 38	16,019,598 52 $\frac{1}{2}$	"	"	4,883,864 51	11,135,734 01 $\frac{1}{4}$	"	"
152,889,679 02	8,254,091 77	"	"	2,704,125 54	5,459,966 25	"	"
150,025,377 32	12,731,801 27 $\frac{1}{2}$	"	"	2,047,959 98	10,683,841 29 $\frac{1}{2}$	"	"
163,451,869 31	10,997,063 34	"	"	2,704,520 81	8,802,542 53	"	"
177,082,280 60	11,785,118 22 $\frac{1}{2}$	"	"	24,329,484 30	"	12,544,366 07 $\frac{1}{2}$	"
187,062,522 17	12,145,265 99	"	"	30,382,265 67	"	18,157,001 08	"
186,223,120 58	10,533,651 85 $\frac{1}{2}$	"	"	15,242,526 46	"	4,708,874 60 $\frac{1}{2}$	"
188,703,736 71	12,313,073 08	"	"	23,010,858 62	"	10,706,784 54	"
205,206,671 94	3,359,154 23	"	"	19,518,327 84	"	16,159,193 01	"
101,604,515 02	3,271,225 "	"	28,329,352 50	"	31,800,577 50	"	"
101,920,940 32	3,596,746 52	"	14,123,808 57	"	17,720,555 00	"	"
199,035,875 76	12,061,987 76	"	"	1,505,427 67	11,456,560 09	"	"
216,907,800 50	"	1,306,924 44	"	10,158,766 66	"	11,465,691 10	"
258,191,225 11	13,362,098 16	"	5,013,858 75	"	18,375,956 89	"	"
249,446,579 63	17,026,900 11	"	"	24,772,603 67	"	7,145,703 56	"
					115,455,733 64	88,280,236 80	

Il y aurait par conséquent un excédant de ressources sur l'ensemble des opérations des années 1850 à 1872 de fr. 27,155,406 84 auquel on peut ajouter :

1° La partie non encore employée au 1^{er} janvier 1873, sur le produit des emprunts, savoir :

Emprunt du 8 septembre 1850 fr. 304,887 45

Id. du 28 mai 1865 2,943,689 73

ENSEMBLE fr. 3,338,577 18

2° La somme restant à recouvrer sur le produit de la vente des terrains de la citadelle du Sud à Anvers. 10,849,714 74

3° Id. id. id. de l'emprunt de 51 millions. 7,544,550 "

Ce qui élève la réserve, au 1^{er} janvier 1873, à fr. 48,888,358 76

Mais le Trésor ayant à faire face aux dépenses résultant de crédits votés, pour des services spéciaux pendant les années antérieures à 1873 49,736,399 63

Il résulte, en définitive, de la balance des ressources liquides avec les engagements existants à la date du 1^{er} janvier 1873, une insuffisance de fr. 848,060 87

(18)

ANNEXE N° 1.

ÉTAT DE LA SITUATION

DU

BUDGET GÉNÉRAL DES RECETTES DE L'EXERCICE 1871,

AU 31 OCTOBRE 1872.

ÉTAT de la situation du Budget général des

DÉSIGNATION DES PRODUITS.	ÉVALUATION des RECETTES.
RESSOURCES ORDINAIRES.	
IMPÔTS.	
CONTRIBUTIONS DIRECTES, DOUANES ET ACCISES.	
Foncier	10,150,000 »
Personnel	12,000,000 »
Patentes	4,400,000 »
Droit de débit des boissons alcooliques	1,500,000 »
— des tabacs	250,000 »
Redevances sur les mines	600,000 »
Douanes	15,500,000 »
— Sel	1,760,000 »
— Vins étrangers	2,300,000 »
Accises — Eau-de-vie indigène	5,410,000 »
— Bières et vinaigres	9,100,000 »
— Sucres	3,640,000 »
— Glucoses et autres sucres non cristallisables	50,000 »
Garantie. — Frais d'essai des matières d'or et d'argent	100,000 »
Recettes diverses — Recettes extraordinaires et accidentelles, etc.	00,000 »
ENREGISTREMENT ET DOMAINES.	
Enregistrement	18,000,000 »
Greffe	530,000 »
Hypothèques	3,000,000 »
Successions	12,000,000 »
Droits de mutation en ligne directe	2,300,000 »
Droit dû par les époux survivants	200,000 »
Timbre	4,300,000 »
Naturalisations	5,000 »
Amendes en matière d'impôts	250,000 »
— de condamnation en matières diverses	400,000 »
A REPORTER fr.	114,585,000 »

recettes de l'exercice 1871, au 31 octobre 1872.

DROITS CONSTATÉS.	RECOUVREMENTS EFFECTUÉS			RESTE à RECOURIR.	COMPARAISON des évaluations avec les droits constatés.		Observations.
	EN 1871.	EN 1872 (au 31 octobre).	TOTAL.		EXCÉDANT des ÉVALUATIONS.	EXCÉDANT des DROITS CONSTATÉS	
10,272,845 70	18,652,066 01	619,878 88	10,272,845 70	»	»	122,845 70	
12,404,960 09	11,715,735 88	689,224 21	12,404,960 09	»	»	404,960 09	
5,105,815 58	4,064,586 08	1,059,227 50	5,105,815 58	»	»	705,815 58	
1,125,155 50	1,045,622 28	77,511 22	1,125,155 50	»	370,866 50	»	
170,770 25	160,356 08	10,422 57	170,770 25	»	70,220 75	»	
528,250 66	525,228 78	3,021 88	528,250 66	»	71,749 54	»	
20,350,577 50	20,350,577 50	»	20,350,577 50	»	»	6,850,577 50	
2,185,785 05	2,185,506 05	279 »	2,185,785 05	»	»	425,785 05	
2,751,258 25	2,751,258 22	01	2,751,258 25	»	»	451,258 25	
8,502,105 24	8,340,150 28	15,914 06	8,502,105 24	»	»	2,952,105 24	
8,977,151 15	8,976,980 68	144 45	8,977,151 15	»	122,865 87	»	
2,902,956 50	2,817,029 74	85,926 76	2,902,956 50	»	787,043 50	»	
42,542 42	42,276 15	66 27	42,542 42	»	»	12,542 42	
40,207 50	40,207 50	»	40,207 50	»	50,792 70	»	
82,619 84	81,801 56	728 48	82,619 84	»	»	22,619 84	
10,057,805 20	10,057,805 20	»	10,057,805 20	»	»	1,057,805 20	
554,397 65	554,397 65	»	554,397 65	»	»	24,397 65	
5,262,184 61	5,262,184 61	»	5,262,184 61	»	»	262,184 61	
14,554,905 54	14,117,220 50	257,765 95	14,554,905 54	»	»	2,554,905 54	
2,445,793 72	2,456,866 90	8,026 82	2,445,793 72	»	»	145,793 72	
271,656 10	270,979 68	676 51	271,656 10	»	»	71,656 10	
5,041,990 52	4,006,071 52	155,919 20	5,041,990 52	»	»	741,990 52	
12,500 »	12,500 »	»	12,500 »	»	»	7,500 »	
280,708 57	279,700 »	1,008 57	280,708 57	»	»	50,708 57	
445,481 84	445,481 84	»	445,481 84	»	»	45,481 84	
120,820,402 77	126,005,050 75	2,925,745 04	120,820,402 77	»	1,420,538 66	10,605,941 45	

Suite de l'ÉTAT de la situation du Budget général des

DÉSIGNATION DES PRODUITS.	ÉVALUATION des RECETTES.
REPORT. fr.	114,565,000 »
PEAGES.	
ENREGISTREMENT ET DOMAINES.	
Rivières et canaux	1,800,000 »
Routes appartenant à l'État	10,000 »
TRAVAUX PUBLICS.	
Produits des postes.	3,717,000 »
MARINE.	
Produits du service des bateaux à vapeur entre Ostende et Douvres	500,000 »
CAPITAUX ET REVENUS.	
TRAVAUX PUBLICS.	
Chemins de fer	47,500,000 »
Télégraphes électriques	1,350,000 »
ENREGISTREMENT ET DOMAINES.	
Domaines (valeurs capitales).	1,200,000 »
Forêts.	900,000 »
Dépendances des chemins de fer.	140,000 »
Établissements et services régis par l'État.	250,000 »
Produits divers et accidentels, y compris ceux des examens universitaires	500,000 »
Revenus des domaines.	600,000 »
TRAVAUX PUBLICS.	
Abonnements au <i>Moniteur</i> , etc., perçus par l'administration des postes	40,000 »
TRÉSOR PUBLIC.	
Produits divers des prisons (pistoles, cantines, vente de vieux effets)	75,000 »
— de l'emploi des fonds de cautionnements et de consignations	1,100,000 »
— des actes des commissariats maritimes.	70,000 »
— des droits de chancellerie.	4,000 »
— des droits de pilotage.	1,000,000 »
— des droits de fanal.	270,000 »
— de la fabrication de monnaies de cuivre	200,000 »
— de la régie du <i>Moniteur</i>	20,000 »
Part réservée à l'État, par la loi du 5 mai 1850, dans les bénéfices annuels réalisés par la Banque Nationale	400,000 »
A REPORTER. fr.	176,211,000 »

recettes de l'exercice 1871, au 31 octobre 1872.

DROITS CONSTATÉS.	RECouvreMENTS EFFECTUÉS			RESTE à RECOURIR.	COMPARAISON des évaluations avec les droits constatés.		Observations.
	EN 1871.	EN 1872 (au 31 octobre).	TOTAL.		EXCÉDANT des ÉVALUATIONS.	EXCÉDANT des DROITS CONSTATÉS	
120,820,402 77	126,005,659 75	2,025,745 04	120,820,402 77	"	1,420,558 66	16,095,041 43	
1,005,154 09	1,888,494 45	14,639 64	1,005,154 09	"	"	105,154 09	
6,544 75	6,480 41	58 34	6,544 75	"	3,455 25	"	
5,142,544 52	4,006,249 31	556,294 81	5,142,544 52	"	"	1,425,544 32	
1,624,040 "	1,624,940 "	"	1,624,040 "	"	"	1,124,040 "	
57,172,844 55	40,065,954 42	7,206,889 91	57,172,844 55	"	"	9,672,844 55	
1,862,264 87	1,761,496 10	100,768 77	1,862,264 87	"	"	512,264 87	
1,926,810 57	1,915,074 55	15,736 04	1,926,810 57	"	"	726,810 57	
762,974 87	755,855 54	7,141 55	762,974 87	"	157,025 15	"	
79,806 96	78,520 47	1,277 49	79,806 96	"	60,193 04	"	
348,464 50	224,466 00	123,998 41	348,464 50	"	"	98,464 50	
451,611 48	451,598 04	212 54	451,611 48	"	68,588 52	"	
750,358 23	735,162 96	15,195 27	750,358 23	"	"	150,358 23	
48,589 26	48,589 26	"	48,589 26	"	"	8,589 26	
82,555 52	58,284 42	44,268 90	82,555 52	"	"	7,555 52	
1,170,550 56	1,179,550 56	"	1,170,550 56	"	"	79,550 56	
104,359 04	104,359 04	"	104,359 04	"	"	54,359 04	
15,915 50	15,066 50	849 "	15,915 50	"	"	11,915 50	
1,447,452 62	1,447,452 62	"	1,447,452 62	"	"	447,452 62	
406,406 60	406,406 60	"	406,406 60	"	"	136,406 60	
"	"	"	"	"	200,000 "	"	
21,081 50	"	21,081 50	21,081 50	"	"	1,081 50	
737,009 20	"	737,009 20	737,009 20	"	"	337,009 20	
205,884,588 23	104,157,423 95	11,747,164 28	205,884,588 23	"	1,808,600 60	51,572,188 83	

Suite de l'état de la situation du Budget général des

DÉSIGNATION DES PRODUITS.	ÉVALUATIONS des RECETTES.
REPORT. fr.	176,211,000 »
REMBOURSEMENTS.	
CONTRIBUTIONS DIRECTES, DOUANES ET ACCISES.	
Prélèvement sur les fonds de la masse d'habillement de la douane, à titre de remboursement d'avances	9,000 »
Frais de perception des centimes provinciaux et communaux.	200,000 »
Remboursement, par les communes, des centimes additionnels sur les non-valeurs des contributions directes	50,000 »
ENREGISTREMENT ET DOMAINES.	
Reliquats de comptes arrêtés par la Cour des comptes. — Déficit des comptables	5,000 »
Recouvrement d'avances faites par les divers Départements	600,000 »
TRÉSOR PUBLIC.	
Recouvrement d'avances faites par le Ministère de la Justice aux ateliers des prisons, pour achat de matières premières.	605,000 »
Remboursement, par les provinces, des centimes additionnels sur les non-valeurs de la contribution personnelle.	20,000 »
Recettes accidentelles	200,000 »
Abonnement des provinces pour le service des ponts et chaussées.	76,000 »
Abonnement des provinces pour réparations d'entretien des maisons d'arrêt et de justice; achat et entretien de leur mobilier	25,000 »
Prélèvement sur le fonds de la caisse générale de retraite, à titre de remboursement d'avances	1,000 »
Prélèvement sur les fonds de la masse d'habillement des employés du Département des Travaux publics, à titre de remboursement de frais d'administration	9,000 »
Recette du chef d'ordonnances prescrites	25,000 »
Prélèvement sur les fonds de la caisse tontinière de la milice, à titre de remboursement d'avances.	50,000 »
Part d'intervention de la Banque Nationale dans les frais de la trésorerie	175,000 »
TOTAUX. fr.	178,520,000 »
RESSOURCES EXTRAORDINAIRES ET SPÉCIALES.	
Quotes-parts payées par les États maritimes dans le rachat du péage de l'Escaut, en vertu des traités conclus en exécution de la loi du 13 juin 1865.	a) 589,509 90
Partie du produit de l'emprunt de 45 millions de francs, à 4 1/2 p. 100, autorisé par la loi du 8 septembre 1859, correspondant aux dépenses spéciales que cet emprunt est destiné à couvrir, et qui sont rattachées au présent exercice	- 2,505 45
Partie du produit de l'emprunt de 60 millions de francs, à 4 1/2 p. 100, autorisé par la loi du 28 mai 1855, correspondant aux dépenses spéciales que cet emprunt est destiné à couvrir, et qui sont rattachées au présent exercice.	4,166,845 52
A REPORTER. fr.	4,758,808 85

recettes de l'exercice 1871, au 31 octobre 1872.

DROITS CONSTATÉS.	RECOUVREMENTS EFFECTUÉS			RESTE à RECOURIR.	COMPARAISON des évaluations avec les droits constatés.		Observations.
	EN 1871.	EN 1872 (au 31 octobre).	TOTAL.		EXCÉDANT des ÉVALUATIONS.	EXCÉDANT des DROITS CONSTATÉS.	
205,884,588 25	104,137,425 05	11,747,104 28	205,884,588 25	»	1,898,600 60	51,572,188 85	
0,000 »	0,000 »	»	0,000 »	»	»	»	
244,064 88	231,004 »	13,060 88	244,064 88	»	»	44,964 88	
41,046 58	41,046 58	»	41,046 58	»	8,955 62	»	
4,595 06	4,356 70	58 27	4,595 06	»	401 94	»	
472,675 07	462,314 58	10,561 29	472,675 07	»	127,524 35	»	
427,190 63	180,094 »	247,096 03	427,190 63	»	265,809 57	»	
28,915 70	28,915 70	»	28,915 70	»	»	8,915 70	
209,964 48	209,964 48	»	209,964 48	»	»	9,964 48	
75,040 88	30,101 53	35,948 55	75,040 88	»	950 12	»	
20,508 »	24,108 »	5,200 »	20,508 »	»	»	4,508 »	
»	»	»	»	»	1,000 »	»	
0,000 »	»	0,000 »	0,000 »	»	»	»	
17,907 55	17,907 55	»	17,907 55	»	7,002 45	»	
»	»	»	»	»	50,000 »	»	
175,000 »	175,000 »	»	175,000 »	»	»	»	
207,629,204 46	195,501,334 56	12,067,869 90	207,629,204 46	»	2,540,135 43	51,640,559 89	
589,599 90	587,019 42	2,580 48	589,599 90	»	»	»	
2,363 43	2,363 43	»	2,363 43	»	»	»	
4,166,845 52	4,166,845 52	»	4,166,845 52	»	»	»	
4,758,808 85	4,756,228 37	2,580 48	4,758,808 85	»	»	»	

Suite de l'ÉTAT de la situation du Budget général des

DÉSIGNATION DES PRODUITS.	ÉVALUATIONS des RECETTES.
REPORT. fr.	4,753,808 85
Partie recouvrée en 1871 du produit de l'emprunt de 51 millions de francs, à 4 p. %, autorisé par la loi du 27 juillet 1871.	24,572,350 »
Fonds d'amortissement des dettes à 4 1/2 p. %, attribués au Trésor par l'article 4 de la loi du 12 juin 1869	2,540,050 18
Première moitié du prix de vente de la citadelle de Gand. (Loi du 31 mai 1870)	500,000 »
Bonification de 5 p. % payée à l'État par la Société anonyme des chemins de fer des Bassins Houillers du Hainaut sur 12,755,900 francs, montant du capital nominal des titres de la Dette publique, à 4 1/2 p. %, remis à cette Société en exécution de la loi du 23 février 1871. (Art. 2 de la convention du 22 novembre 1870.)	637,795 »
Intérêts à 4 1/2 p. % payés par la Société anonyme des chemins de fer des Bassins Houillers du Hainaut sur les termes de payement de la bonification prémentionnée, conformément à l'article 2 de la convention du 22 novembre 1870 approuvée par la loi du 23 février 1871	7,574 71
Bonification payée par la Société anonyme des chemins de fer des Bassins Houillers du Hainaut en remboursement des intérêts échus à la date du 31 décembre 1871 sur 10,439,700 francs de titres, à 4 1/2 p. %, remis avec jouissance du 1 ^{er} novembre 1871. (Art. 2 de la même convention)	78,297 75
Bonification de 5 p. % payée par la Société anonyme des chemins de fer des Bassins Houillers du Hainaut sur la somme de 2,862,200 francs, montant du capital nominal des titres, à 4 1/2 p. %, remis à cette Société (Art. 3 de la même convention.)	145,110 »
Bonification payée par la Société anonyme des chemins de fer des Bassins Houillers du Hainaut en remboursement d'une partie du montant des coupons d'intérêt attachés aux titres, à 4 1/2 p. % (2,862,200 francs) qui lui ont été délivrés (art. 3 de la convention), la Société n'ayant droit, aux termes de l'article 5 de la convention du 25 avril 1870, approuvée par la loi du 3 juin suivant, qu'aux intérêts à partir du 1 ^{er} janvier 1872	60,762 75
Versement fait au Trésor suivant l'article 4 de la même convention du 22 novembre 1870, en remboursement des frais de confection des titres remis à la Société anonyme des chemins de fer des Bassins Houillers du Hainaut, en exécution de cette convention	3,126 50
RECETTE A L'EXERCICE 1871 :	
Du capital nominal des obligations de la Dette publique à 4 1/2 p. %, créées en exécution de la loi du 23 février 1871; SAVOIR :	
1 ^o pour acquitter le prix du matériel de transports, du matériel, de l'outillage, etc., cédé par la Société anonyme des chemins de fer des Bassins Houillers du Hainaut, ci	12,755,900 »
2 ^o pour rembourser la somme de 3,000,000 de francs à verser au Trésor par cette société pour être appliquée par les soins du Gouvernement aux compléments d'installations, doubles voies et autres travaux à exécuter sur les lignes dont elle a cédé l'exploitation à l'État, à partir du 1 ^{er} janvier 1871.	2,862,200 »
	15,618,100 »
TOTAUX. fr.	48,937,975 54
REPORT DES RESSOURCES ORDINAIRES fr.	178,329,000 »
TOTAUX GÉNÉRAUX fr.	227,266,975 54

recettes de l'exercice 1871, au 31 octobre 1872.

DROITS CONSTATÉS	RECouvreMENTS EFFECTUÉS			RESTE à RECOURER.	COMPARAISON des évaluations avec les droits constatés.		Observations.
	EN 1871.	EN 1872 (au 31 octobre).	TOTAL.		EXCÉDANT des ÉVALUATIONS.	EXCÉDANT des DROITS CONSTATÉS	
4,758,808 85	4,756,228 57	2,580 48	4,758,808 85	•	•	•	
24,572,350 •	24,572,350 •	•	24,572,350 •	•	•	•	
2,549,050 18	2,549,050 18	•	2,549,050 18	•	•	•	
500,000 •	500,000 •	•	500,000 •	•	•	•	
637,795 •	637,795 •	•	637,795 •	•	•	•	
7,574 71	7,574 71	•	7,574 71	•	•	•	
78,297 75	78,297 75	•	78,297 75	•	•	•	
143,110 •	143,110 •	•	143,110 •	•	•	•	
69,762 75	69,762 75	•	69,762 75	•	•	•	
3,126 50	3,126 50	•	3,126 50	•	•	•	
15,618,100 •	15,618,100 •	•	15,618,100 •	•	•	•	
48,937,975 54	48,935,305 06	2,580 48	48,937,975 54	•	•	•	
207,620,204 46	195,561,534 56	12,067,860 00	207,620,204 46	•	2,340,135 43	31,640,339 89	
256,567,180 •	244,406,729 62	12,070,450 58	256,567,180 •	•	2,340,135 43	31,640,339 89	
					20,500,204 46		

OBSERVATIONS.

(a) Les sommes payées par les puissances, en 1871, sont celles qui suivent :

Grèce, 9 ^e annuité	fr.	2,580 48
Italie, 8 ^e annuité		58,345 25
Norwége, 6 ^e annuité		105,749 »
Suède, 6 ^e annuité		36,833 »
États-Unis, 7 ^e annuité		542,630 19
Mecklembourg-Schwérin, 1 ^{re} annuité et la moitié de la seconde.		42,000 »
Équateur, quote-part entière		1,440 »
		<hr/>
TOTAL	fr.	589,599 90
		<hr/>

ANNEXE N° 2.



ÉTAT DE LA SITUATION

DU

BUDGET GÉNÉRAL DES DÉPENSES DE L'EXERCICE 1871,

AU 31 OCTOBRE 1872,

COMPRENANT LES TRANSFERTS DES EXERCICES 1867 A 1870.



ÉTAT de la situation du Budget général des dépenses de l'exercice 1871.

MINISTÈRES ET SERVICES.	CRÉDITS VOTÉS PAR LA LÉGISLATURE.					
	BUDGET primitif.	AUGMENTATION	DIMINUTION.	Art. 50 de la loi de comptabilité et 167 de l'arrêté royal du 10 décembre 1868		RESTE.
				SOMMES TRANSFÉRÉES des exercices 1867, 1868, 1869 et 1870	SOMMES TRANSFÉRÉES à l'exercice 1871	
SOMMES TRANSFÉRÉES						
Dette publique	»	»	»	113,000 »	»	113,000 »
Département des Travaux publics .	»	»	»	2,916 45	»	2,916 45
	»	»	»	115,916 45	»	115,916 45
SOMMES TRANSFÉRÉES						
Dette publique	»	»	»	153,000 »	40,000 »	113,000 »
Département des Travaux publics .	»	»	»	57,914 38	17,804 49	20,109 89
— de la Justice	»	»	»	5,000 »	5,000 »	»
	»	»	»	195,914 38	66,804 49	153,109 89
SOMMES TRANSFÉRÉES						
Dette publique	»	»	»	175,000 »	40,000 »	135,000 »
Département des Travaux publics .	»	»	»	156,251 84	84,523 12	51,728 72
— de la Justice	»	»	»	80,665 89	5,788 69	74,875 20
	»	»	»	389,915 75	150,311 81	259,605 92
SOMMES TRANSFÉRÉES						
Dette publique	»	»	»	425,000 »	113,000 »	310,000 »
Département des Travaux publics .	»	»	»	755,567 60	225,288 27	532,079 33
— de la Guerre	»	»	»	481,678 71	204,585 42	187,093 29
— de la Justice	»	»	»	100,555 47	10,186 24	90,369 23
— des Affaires Étrangères	»	»	»	5,205 94	»	5,205 94
	»	»	»	1,765,807 72	641,059 93	1,124,747 79

au 31 octobre 1872, comprenant les transferts des exercices 1867 à 1870.

DÉPENSES AUTORISÉES par la Trésorerie.			SOMMES annulées.	SOMMES régularisées par la Cour des comptes, en 1871 et 1872.	PAYEMENTS restant à effectuer ou à justifier.		Observations.
EN 1871.	EN 1872.	TOTAL.			Sur ordonnances en circulation au 31 octobre 1872.	Sur ordonnances d'ouverture de crédits.	
DE L'EXERCICE 1867.							
73,000 »	»	73,000 »	40,000 »	73,000 »	»	»	
915 »	1,051 45	1,966 45	950 »	1,966 45	»	»	
73,915 »	1,051 45	74,966 45	40,950 »	74,966 45	»	»	
DE L'EXERCICE 1868.							
»	99,871 47	99,871 47	13,128 53	99,871 47	»	»	
7,837 40	6,525 51	14,362 91	5,746 08	14,362 91	»	»	
»	»	»	»	»	»	»	
7,837 40	106,396 98	114,254 38	18,875 51	114,254 38	»	»	
DE L'EXERCICE 1869.							
9,013 09	60,769 87	69,783 56	63,216 44	39,013 69	30,769 87	»	
31,897 12	8,428 94	40,326 06	11,402 66	40,326 06	»	»	
1,498 25	73,376 95	74,875 20	»	74,845 70	31 50	»	
42,409 06	142,575 76	184,984 82	74,619 10	154,185 45	30,801 37	»	
DE L'EXERCICE 1870.							
70,000 »	209,136 24	279,136 24	59,863 76	279,136 24	»	»	
156,417 45	520,177 31	476,594 76	53,484 57	405,960 84	10,633 92	»	
89,049 09	81,885 86	170,935 85	16,157 44	170,935 85	»	»	
»	90,369 23	90,369 23	»	193 95	90,175 28	»	
»	4,506 70	4,506 70	690 24	4,506 70	»	»	
315,487 44	706,075 34	1,021,542 78	105,205 01	920,733 58	100,809 20	»	

Suite de l'ÉTAT de la situation du Budget général des dépenses de l'exercice 1871,

MINISTÈRES ET SERVICES.	CRÉDITS VOTÉS PAR LA LÉGISLATURE.				RESTE.
	BUDGET primitif.	Augmentation.	Diminution.	SOMMES TRANSFÉRÉES à l'exercice 1872. Art. 30 de la loi de comptabilité et 167 de l'arrêté royal du 10 décembre 1858.	
BUDGETS DE					
Dettes publiques	45,371,202 03	4,539,955 18	•	202,139 49	47,019,017 72
Dotations. — Liste civile	3,300,000 •	•	•	•	3,300,000 •
— Dotation de S. A. R. le comte de Flandre	200,000 •	•	•	•	200,000 •
— Sénat	60,000 •	•	•	•	60,000 •
— Chambre des Représentants	645,872 25	•	•	•	645,872 25
— Cour des Comptes	188,850 •	•	•	•	188,850 •
Département de la Justice	13,066,098 •	247,026 25	•	245,605 25	15,071,519 •
— des Affaires Étrangères	3,678,652 •	208,551 04	(1) 25,442 85	136 20	3,865,603 99
— de l'Intérieur	13,850,721 01	356,684 61	•	6,005 75	14,410,309 80
— des Travaux publics	47,740,586 •	4,285,270 •	•	1,920,118 82	50,812,743 18
— de la Guerre	36,871,500 •	8,720,000 •	(2) 752,000 •	548,940 80	44,200,550 20
— des Finances	13,405,780 •	584,457 64	•	•	13,848,217 64
Non-Valeurs et Remboursements	847,000 •	175 50	•	•	847,175 50
TOTAL fr.	170,303,141 20	18,041,004 22	775,442 85	2,510,946 20	105,157,756 37
Excédants des dépenses sur les crédits non limitatifs :					
1° Sur l'article 10 du Budget de la Dette publique				4,011 66	•
2° Sur l'article 16 du Budget de la Justice				186,570 28	•
3° Sur les articles 31, 35 et 37 du Budget des Affaires Étrangères				405,510 41	•
4° Sur l'article 72 du Budget des Travaux publics				72,086 85	•
5° Sur l'article 20 du Budget des Finances				60,055 30	•
6° Sur les articles 4, 7, 8 et 10 du Budget des Non-Valeurs et Remboursements				64,681 65	•
					853,614 11
(1) Somme transférée à l'exercice 1872.					
(2) — — — — —					
			ENSEMBLE fr.		196,011,370 48
RÉCAPITU					
Sommes transférées de l'exercice 1867					115,916 45
— — — — — 1868					153,109 89
— — — — — 1869					250,603 92
— — — — — 1870					1,124,747 79
Budgets de l'exercice 1871					196,011,370 48
			TOTAUX GÉNÉRAUX fr.		197,644,748 53

au 31 octobre 1872, comprenant les transferts des exercices 1867 à 1870.

DÉPENSES AUTORISÉES par la Trésorerie.			SOMMES à annuler.	SOMMES régularisées par la Cour des comptes.	PAYEMENTS restant à effectuer ou à justifier.		Observations.
EN 1871.	EN 1872.	TOTAL.			sur ordonnances en circulation au 31 octobre 1872.	sur ordonnances d'ouverture de crédits.	
L'EXERCICE 1871.							
38,203,225 27	8,001,458 78	47,106,062 05	517,267 55	47,086,000 49	20,661 56	•	A.
5,500,000 •	•	5,500,000 •	•	5,500,000 •	•	•	B.
200,000 •	•	200,000 •	•	200,000 •	•	•	
41,000 •	9,000 •	50,000 •	10,000 •	50,000 •	•	•	C.
570,225 21	58,914 38	629,139 59	16,752 66	629,139 59	•	•	
180,876 68	6,881 60	187,758 34	1,091 66	187,758 34	•	•	D.
12,519,610 57	2,050,075 39	14,550,285 06	907,612 32	14,512,742 51	37,543 65	•	
3,902,850 08	309,098 34	4,272,549 22	56,574 18	4,270,118 35	2,430 87	•	E.
11,035,518 67	2,120,012 56	14,056,431 23	553,968 66	15,868,991 55	187,439 68	•	
40,222,825 59	10,276,250 58	50,499,035 07	585,774 04	50,462,572 04	56,485 95	•	F.
42,839,103 73	905,447 21	43,834,640 94	455,918 26	45,785,051 58	49,609 56	•	
5,504,788 27	8,240,448 21	15,545,236 48	505,018 46	15,541,318 56	5,918 12	•	G.
99,346 45	740,271 64	859,618 09	72,937 04	850,825 72	2,794 57	•	
159,121,459 12	55,740,018 75	192,871,577 87	5,159,092 61	192,550,496 15	540,881 74	•	Voir d'autre part.

LATION.

73,915 •	1,051 45	74,966 45	40,950 •	74,966 45	•	•
7,857 40	106,396 08	114,254 58	18,875 51	114,254 58	•	•
42,400 06	142,575 76	184,984 82	74,610 10	154,183 45	50,801 37	•
515,407 44	706,075 34	1,021,542 78	105,205 01	920,755 58	100,300 20	•
159,121,459 12	55,740,018 75	192,871,577 87	5,159,092 61	192,550,496 15	540,881 74	•
159,561,088 02	34,706,018 28	194,267,106 50	5,577,642 23	193,794,615 99	472,492 51	•

OBSERVATIONS.

A. Le Budget de la Dette publique a été fixé, par la loi du 15 mai 1870, <i>Moniteur</i> du 17, n° 137, à fr.		43,371,202 03
1° Par l'art. 3 de la loi du 7 juin 1870, <i>Moniteur</i> du 10, n° 161, il est ouvert à ce Budget un crédit supplémentaire pour l'intérêt et l'amortissement d'un capital de 1 million de francs, prix d'acquisition du Jardin Botanique de Bruxelles, ci		50,000 »
2° Par l'article unique de la loi du 30 décembre 1870, <i>Moniteur</i> du 31, n° 365, un crédit est ouvert au même Budget (art. 18), sous la rubrique: subvention au fonds spécial de rémunération des miliciens, ci.		2,000,000 »
3° Par l'art. 5 de la loi du 28 juillet 1871, <i>Moniteur</i> du 29, n° 210, l'art. 13 de ce Budget a été augmenté de		173,000 »
4° Par l'art. 1 ^{er} de la loi du 28 mars 1872, <i>Moniteur</i> du 30, n° 90, le crédit accordé par l'art. 3 du Budget est augmenté de fr.	711,515 »	
Par l'art. 2 de la même loi un crédit est alloué, pour être réparti entre divers articles du même Budget, ci	1,605,440 18	
		<u>2,314,955 18</u>
	ENSEMBLE fr.	47,911,157 21
dont il faut déduire la somme transférée à l'exercice 1872, en exécution de l'art. 30 de la loi du 15 mai 1846, ci.		292,139 49
	RESTE. fr.	<u>47,619,017 72</u>
B. Le Budget des Dotations a été fixé, par la loi du 31 mai 1870, <i>Moniteur</i> du 8 juin, n° 159, à fr.		4,394,722 25
C. Le Budget du Département de la Justice a été fixé, par la loi du 14 mai 1870, <i>Moniteur</i> du 18, n° 138, à fr.		15,066,998 »
1° Par l'art. 2 de la loi du 30 juillet 1871, <i>Moniteur</i> du 2 août, n° 214, le même Budget a été augmenté de		186,100 »
2° Par l'art. 1 ^{er} de la loi du 20 mai 1872, <i>Moniteur</i> du 24, n° 145, il est ouvert à ce Budget, à répartir entre divers articles, un crédit supplémentaire de		61,826 25
	ENSEMBLE. fr.	<u>15,314,924 25</u>
dont il faut déduire la somme transférée à l'exercice 1872, en exécution de l'art. 30 de la loi du 15 mai 1846, ci.		243,605 25
	RESTE. fr.	<u>15,071,319 »</u>
D. Le Budget du Département des Affaires Étrangères a été fixé, par la loi du 25 décembre 1870, <i>Moniteur</i> du 30, n° 364, à fr.		3,678,632 »
1° Par arrêté royal du 1 ^{er} novembre 1871, pris en exécution de l'art. 2 de la loi du Budget, les fonds restés disponibles aux art. 22, 26 et 28 du Budget de l'exercice 1870, ont été transférés à l'exercice 1871, ci.		107,651 04
2° Par l'art. 1 ^{er} de la loi du 26 mai 1872, <i>Moniteur</i> du 3 juin, n° 157, le même Budget est augmenté de		100,900 »
	ENSEMBLE. fr.	<u>3,887,183 04</u>
dont il faut déduire:		
a. La somme à transférer à l'exercice 1872, en exécution de l'art. 2 de la loi budgétaire de 1872, ci	23,442 85	
b. Celle transférée à l'exercice 1872, en exécution de l'art. 30 de la loi du 15 mai 1846, ci	156 20	
		<u>23,579 05</u>
	RESTE. fr.	<u>3,863,603 99</u>

B. Le Budget du Département de l'Intérieur a été fixé, par la loi du 24 mai 1871, *Moniteur* du 25, n° 145, à 13,859,721 01

1° Par l'art. 2 de la loi du 29 juillet 1871, *Moniteur* du 1^{er} août, n° 213, ce Budget a été augmenté de 44,350 »

2° Par l'art. 1^{er} de la loi du 11 mars 1872, *Moniteur* du 13, n° 73, il est ouvert à ce Budget (art. 99) un crédit supplémentaire destiné à subvenir aux besoins du service de l'enseignement primaire 401,467 45

3° Par l'art. 1^{er} de la loi du 21 mai 1872, *Moniteur* du 23, n° 164, il est ouvert un nouveau crédit, à répartir entre divers articles de ce Budget, de 110,867 16

ENSEMBLE. . . fr. 14,416,405 62

dont il faut déduire la somme transférée à l'exercice 1872, en exécution de l'art. 30 de la loi du 15 mai 1846, ci 6,003 75

RESTE. . . fr. 14,410,399 89

F. Le Budget du Département des Travaux Publics a été fixé, par la loi du 15 juillet 1871, *Moniteur* du 21, n° 202, à 47,749,586 »

1° Par l'art. 1^{er} de la loi du 29 mars 1872, *Moniteur* du 3 avril, n° 94, il a été alloué au Budget de ce Département un crédit supplémentaire destiné à couvrir des dépenses se rapportant à des exercices clos (1870 et antérieurs), ci 136,904 22

2° Par l'art. 2 de la même loi ce Budget a été augmenté de 3,446,371 78

3° Par l'art. 2 de la loi du 24 mai 1872, *Moniteur* du 31, n° 152, un crédit est alloué au même Budget pour être affecté au renouvellement extraordinaire des approvisionnements, matériaux, pièces de rechange, etc., du chemin de fer de l'État, de 700,000 »

Par dérogation aux prescriptions de l'art. 2 de la loi de comptabilité du 15 mai 1846, l'administration du chemin de fer de l'État pourra disposer de ce crédit pour solder des marchés à passer en 1872.

ENSEMBLE. . . fr. 52,032,862 »

dont il faut déduire la somme transférée à l'exercice 1872, en exécution de l'art. 30 de la loi du 15 mai 1846, ci 1,220,118 82

RESTE. . . fr. 50,812,745 18

G. Le Budget du Département de la Guerre a été fixé, par la loi du 28 mars 1870, *Moniteur* du 2 avril, n° 92, à fr. 36,871,500 »

1° Par l'art. 1^{er} de la loi du 31 décembre 1870, *Moniteur* du 5 janvier 1871, n° 5, le Ministre de la Guerre est autorisé à disposer du reliquat de l'art. 20 du Budget de l'exercice 1870 (matériel de l'artillerie), jusqu'à concurrence de 1,220,000 »

2° Par l'art. 1^{er} de la loi du 20 février 1871, *Moniteur* du 23, n° 54, il est ouvert à ce Département un crédit supplémentaire destiné à faire face aux dépenses extraordinaires de l'armée, jusqu'au 15 mars 1871. Par l'art. 2 ce crédit sera réparti par arrêtés royaux entre les articles du Budget.

Un arrêté royal du 18 juillet 1871, n° 2261, *Moniteur* du 25, n° 206, attribue ce crédit supplémentaire à divers articles du Budget, ci . . . 3,475,000 »

A REPORTER. . . fr. 41,566,500 »

	REPORT. . . . fr.	41,566,500 »
3° Par arrêté royal du 20 février 1871, n° 2079, <i>Moniteur</i> du 25, n° 56, pris en exécution de la loi du 30 septembre 1870, le Ministre de la Guerre est autorisé à prélever sur le crédit de 9,956,850 francs, une somme de		200,000 »
4° Par arrêté royal du 18 juillet 1871, n° 2262, <i>Moniteur</i> du 25, n° 206, le Ministre est autorisé, en exécution de la loi du 31 décembre 1870, à prélever sur ledit crédit de 9,956,850 francs, une somme de		485,000 »
5° Par arrêté royal du 30 octobre 1871, n° 2367, pris en exécution de la loi du 31 décembre 1870, <i>Moniteur</i> du 5 janvier 1871, n° 5, le Ministre de la Guerre est autorisé à prélever sur le crédit de 9,956,850 francs, la somme restant encore disponible sur l'exercice 1870, ci.		90,000 »
6° Par arrêté royal du 22 novembre 1871, n° 2589, <i>Moniteur</i> du 25, n° 329, pris en exécution de la loi du 27 juillet 1871, le Ministre de la Guerre est autorisé à prélever sur le crédit supplémentaire de 5,250,000 francs, destiné à faire face aux dépenses résultant de la cherté des denrées alimentaires, une somme de		2,418,000 »
7° Par arrêté royal du 15 avril 1872, n° 2571, <i>Moniteur</i> du 18, n° 109, le Ministre de la Guerre, en exécution de la loi du 27 juillet 1871, est autorisé à prélever sur le précédent crédit supplémentaire de 5,250,000 francs, la somme restant disponible, ci.		832,000 »
	ENSEMBLE. . . . fr.	45,591,500 »
dont il faut déduire:		
a. La somme transférée à l'exercice 1872, en exécution de la loi du 26 décembre 1871, <i>Moniteur</i> du 29, n° 363, ci		752,000 »
b. Celle transférée à l'exercice 1872, en exécution de l'art. 30 de la loi du 15 mai 1846, ci		548,940 80
		<u>1,300,940 80</u>
	RESTE. . . . fr.	<u>44,290,559 20</u>
I. Le Budget du Département des Finances a été fixé, par la loi du 28 décembre 1870, <i>Moniteur</i> du 29, n° 363, à fr.		
		13,463,780 »
1° Par l'art. 1 ^{er} de la loi du 28 mars 1872, <i>Moniteur</i> du 30, n° 90, il est ouvert à ce Budget un crédit supplémentaire, pour couvrir des dépenses arriérées des exercices 1866 à 1870, de		147,692 88
2° Par l'art. 1 ^{er} de la loi du 17 mai 1872, <i>Moniteur</i> du 22, n° 143, il est alloué au Département des Finances des crédits supplémentaires, à répartir entre divers articles du Budget de 1871, pour couvrir les insuffisances de certaines allocations des Budgets des exercices 1870 et 1871, à concurrence de		256,744 76
	ENSEMBLE. . . . fr.	<u>13,848,217 64</u>
I. Le Budget des Non-Valeurs et Remboursements a été fixé, par la loi du 15 mai 1870, <i>Moniteur</i> du 17, n° 137, à fr.		
		847,000 »
1° Par l'art. 1 ^{er} de la loi du 28 mars 1872, <i>Moniteur</i> du 30, n° 90, il est ouvert à ce Budget un crédit supplémentaire, pour couvrir des dépenses arriérées des exercices 1868 et 1869, de		173 50
	ENSEMBLE. . . . fr.	<u>847,173 50</u>

ANNEXE N° 3.

ÉTAT DE LA SITUATION

DU

BUDGET GÉNÉRAL DES RECETTES DE L'EXERCICE 1872.

AU 31 DÉCEMBRE 1872.

ÉTAT de la situation du Budget général des

DÉSIGNATION DES PRODUITS.	ÉVALUATION des RECETTES.
RESSOURCES ORDINAIRES.	
IMPÔTS.	
CONTRIBUTIONS DIRECTES, DOUANES ET ACCISES.	
Foncier	20,060,000 »
Personnel	12,700,000 »
Patentes	4,874,000 »
Droit de débit des boissons alcooliques	»
— des tabacs	»
Redevances sur les mines	628,000 »
Douanes	13,500,000 »
— Sel	»
— Vins étrangers	2,300,000 »
— Eau-de-vie indigène	12,075,000 »
— Bières et vinaigres	0,100,000 »
— Sucres	3,640,000 »
— Glucoses et autres sucres non cristallisables	30,000 »
Garantie. — Frais d'essai des matières d'or et d'argent	50,000 »
Recettes diverses — Recettes extraordinaires et accidentelles, etc.	60,000 »
ENREGISTREMENT ET DOMAINES.	
Enregistrement	18,000,000 »
Greffe	330,000 »
Hypothèques	3,000,000 »
Successions	12,250,000 »
Droits de mutation en ligne directe	2,500,000 »
Droit dû par les époux survivants	250,000 »
Timbre	4,135,000 »
Naturalisations	5,000 »
Amendes en matière d'impôts	230,000 »
— de condamnation en matières diverses	430,000 »
A REPORTER. fr.	120,747,000 »

recettes de l'exercice 1872, au 31 décembre 1872.

RECETTES PROBABLES.	RECouvreMENTS effectués au 31 décembre 1872.	RESTE A RECOURIR au 1 ^{er} janvier 1873.	COMPARAISON des évaluations avec les recettes probables.		Observations.
			EXCÉDANTS des ÉVALUATIONS sur les recettes probables.	EXCÉDANTS des RECETTES PROBABLES sur les évaluations.	
20,258,082 38	10,571,470 20	686,606 18	.	198,082 38	
13,212,000 "	12,516,112 47	695,887 55	"	512,000 "	
4,874,000 "	3,889,350 20	984,649 71	"	.	
"	"	"	"	.	
"	"	"	"	"	
573,000 .	570,285 76.	2,714 24	55,000 .	.	
18,945,388 02	18,945,388 02	.	"	5,445,388 02	
"	"	"	"	"	
5,024,252 47	3,024,252 47	.	"	724,252 47	
10,095,063 76	10,823,175 10	171,888 00	1,679,956 24	"	
0,836,765 75	0,836,765 75	.	"	736,765 75	
3,006,502 02	3,006,502 02	.	543,407 08	"	
47,925 94	47,925 94	.	"	17,925 94	
40,540 75	40,540 75	.	3,459 25	.	
87,648 37	87,648 37	"	"	27,648 37	
22,236,878 44	22,236,878 44	"	"	4,236,878 44	
358,240 92	358,240 92	.	"	28,240 92	
4,157,854 18	4,157,854 18	"	"	1,157,854 18	
14,489,841 44	14,489,841 44	"	"	2,239,841 44	
2,571,403 35	2,571,403 35	"	"	71,403 35	
249,524 74	249,524 74	"	475 26	.	
5,164,870 64	5,164,870 64	"	"	1,020,870 64	
4,000 "	4,000 "	"	1,000 "	"	
334,074 37	334,074 37	"	"	104,074 37	
373,064 98	373,064 98	"	56,935 02	"	
134,934,905 42	132,303,247 16	2,541,746 20	2,540,212 85	10,528,206 27	

Suite de l'ÉTAT de la situation du Budget général des

DÉSIGNATION DES PRODUITS.	ÉVALUATION des RECVTES.
REPORT. fr.	120,747,000 »
PÉAGES.	
ENREGISTREMENT ET DOMAINES.	
Rivières et canaux	1,800,000 »
Routes appartenant à l'État	10,000 »
TRAVAUX PUBLICS.	
Produits des postes.	4,150,000 »
MARINE.	
Produits du service des bateaux à vapeur entre Ostende et Douvres	600,000 »
CAPITAUX ET REVENUS.	
TRAVAUX PUBLICS.	
Chemins de fer	51,000,000 »
Télégraphes électriques	1,400,000 »
ENREGISTREMENT ET DOMAINES.	
Domaines (valeurs capitales).	1,300,000 »
Forêts.	900,000 »
Dépendances des chemins de fer.	140,000 »
Établissements et services régis par l'État.	250,000 »
Produits divers et accidentels, y compris ceux des examens universitaires	500,000 »
Revenus des domaines.	650,000 »
TRAVAUX PUBLICS.	
Abonnements au <i>Moniteur</i> , etc., perçus par l'administration des postes	40,000 »
TRÉSOR PUBLIC.	
Produits divers des prisons (pistoies, cantines, vente de vieux effets)	75,000 »
— de l'emploi des fonds de cautionnements et de consignations	1,250,000 »
— des actes des commissariats maritimes.	75,000 »
— des droits de chancellerie.	4,000 »
— des droits de pilotage	1,000,000 »
— des droits de fanal	280,000 »
— de la fabrication de monnaies de cuivre	200,000 »
— de la régie du <i>Moniteur</i>	20,000 »
Part réservée à l'État, par la loi du 5 mai 1850, dans les bénéfices annuels réalisés par la Banque Nationale	400,000 »
À REPORTER. fr.	186,771,000 »

recettes de l'exercice 1872, au 31 décembre 1872.

RECETTES PROBABLES.	RECouvreMENTS effectués au 31 décembre 1872.	RESTE à RECOURIR au 1 ^{er} janvier 1873.	COMPARAISON des évaluations avec les recettes probables.		Observations.
			EXCÉDANTS des ÉVALUATIONS sur les recettes probables.	EXCÉDANTS des RECETTES PROBABLES sur les évaluations.	
154,034,093 42	152,505,247 16	2,541,746 20	2,540,212 85	10,528,206 27	
1,057,374 24	1,057,374 24	"	"	157,574 24	
5,304 74	5,304 74	"	4,605 26	"	
4,720,000 "	4,720,000 "	"	"	590,000 "	
1,200,000 "	1,200,000 "	"	"	600,000 "	
62,000,000 "	62,000,000 "	"	"	11,000,000 "	
1,800,000 "	1,800,000 "	"	"	400,000 "	
1,187,071 02	1,187,071 02	"	112,028 98	"	
700,427 42	700,427 42	"	109,572 58	"	
106,805 40	106,805 40	"	35,504 51	"	
186,204 14	186,204 14	"	65,705 86	"	
418,858 94	418,858 94	"	81,161 00	"	
824,221 51	824,221 51	"	"	174,221 51	
45,000 "	45,000 "	"	"	5,060 "	
30,868 98	27,092 67	2,876 51	44,151 02	"	
1,365,014 94	1,365,014 94	"	"	115,014 94	
90,000 "	90,000 "	"	"	15,000 "	
6,814 "	6,814 "	"	"	2,814 "	
1,260,000 "	1,260,000 "	"	"	260,000 "	
350,000 "	350,000 "	"	"	70,000 "	
"	"	"	200,000 "	"	
20,000 "	5,500 "	16,700 "	"	"	
843,332 86	"	843,332 86	"	443,332 86	
214,142,251 70	210,737,506 27	3,404,655 43	2,989,712 12	50,560,963 82	

Suite de l'ÉTAT de la situation du Budget général des

DÉSIGNATION DES PRODUITS.	ÉVALUATIONS des RECETTES.
RAPPORT. fr.	186,771,000 •
REMBOURSEMENTS.	
CONTRIBUTIONS DIRECTES, DOUANES ET ACCISES.	
Prélèvement sur les fonds de la masse d'habillement de la douane, à titre de remboursement d'avances	9,000 •
Frais de perception des centimes provinciaux et communaux.	230,000 •
Remboursement, par les communes, des centimes additionnels sur les non-valeurs des contributions directes	50,000 •
ENREGISTREMENT ET DOMAINES.	
Reliquats de comptes arrêtés par la Cour des comptes. — Déficit des comptables	5,000 •
Recouvrement d'avances faites par les divers Départements	600,000 •
TRÉSOR PUBLIC.	
Recouvrement d'avances faites par le Ministère de la Justice aux ateliers des prisons, pour achat de matières premières	693,000 •
Remboursement, par les provinces, des centimes additionnels sur les non-valeurs de la contribution personnelle.	20,000 •
Recettes accidentelles	200,000 •
Abonnement des provinces pour le service des ponts et chaussées.	76,000 •
Abonnement des provinces pour réparations d'entretien des maisons d'arrêt et de justice; achat et entretien de leur mobilier	20,000 •
Prélèvement sur le fonds de la caisse générale de retraite, à titre de remboursement d'avances	1,000 •
Prélèvement sur les fonds de la masse d'habillement des employés du Département des Travaux publics, à titre de remboursement de frais d'administration	9,000 •
Recette du chef d'ordonnances prescrites	25,000 •
Prélèvement sur les fonds de la caisse tontinière de la milice, à titre de remboursement d'avances.	50,000 •
Part d'intervention de la Banque Nationale dans les frais de la trésorerie	175,000 •
TOTAUX. fr.	188,914,000 •
RESSOURCES EXTRAORDINAIRES ET SPÉCIALES.	
Quotes-parts payées par les États maritimes dans le rachat du péage de l'Escaut, en vertu des traités conclus en exécution de la loi du 15 juin 1863.	(1) 560,399 56
Partie du produit de l'emprunt de 45 millions de francs, à 4 1/2 p. 0/0, autorisé par la loi du 8 septembre 1859, correspondant aux dépenses spéciales que cet emprunt est destiné à couvrir, et qui sont rattachées au présent exercice	(2) a) 1,897 28
Partie du produit de l'emprunt de 60 millions de francs, à 4 1/2 p. 0/0, autorisé par la loi du 28 mai 1865, correspondant aux dépenses spéciales que cet emprunt est destiné à couvrir, et qui sont rattachées au présent exercice.	(2) 4,824,324 45
A RÉPONDRE. fr.	5,580,021 00

recettes de l'exercice 1872, au 31 décembre 1872.

RECETTES PROBABLES.	RECouvreMENTS effectués au 31 décembre 1872.	RESTE A RECOURIR au 1 ^{er} janvier 1873.	COMPARAISON des évaluations avec les recettes probables.		Observations.
			EXCÉDANTS des ÉVALUATIONS sur les recettes probables.	EXCÉDANTS des RECETTES PROBABLES sur les évaluations.	
214,142,251 70	210,737,500 27	3,404,655 43	2,989,712 12	50,560,963 82	
9,000 "	9,000 "	"	"	"	
245,000 "	234,111 "	10,889 "	"	15,000 "	
42,280 42	42,280 42	"	7,719 58	"	
3,957 "	3,957 "	"	1,045 "	"	
413,115 53	413,115 53	"	186,884 47	"	
227,085 25	169,868 97	58,116 26	405,014 77	"	
27,771 12	25,928 01	1,842 21	"	7,771 12	
372,271 00	372,271 00	"	"	372,271 60	
74,140 88	50,790 72	45,550 16	1,850 12	"	
32,533 "	23,708 "	8,825 "	"	12,535 "	
"	"	"	1,000 "	"	
9,000 "	"	9,000 "	"	"	
12,612 00	12,612 00	"	12,587 91	"	
"	"	"	30,000 "	"	
175,000 "	175,000 "	"	"	"	
215,986,927 57	212,450,249 51	3,536,678 06	3,695,811 97	30,768,539 54	
580,300 36	557,738 24	2,061 12	"	"	
1,897 28	1,897 28	"	"	"	
4,824,324 45	4,824,324 45	"	"	"	
5,386,621 00	5,383,059 07	2,061 12	"	"	

a) Y compris fr. 986 49 c^t, annulés comme restant sans emploi sur le crédit de 300,000 francs alloué pour les travaux de canalisation de la Lys.

Suite de l'ÉTAT de la situation du Budget général des

DÉSIGNATION DES PRODUITS.	ÉVALUATIONS des RECETTES.
REPORT. fr.	5,586,021 00
Partie recouvrée en 1872 du produit de l'emprunt de 51 millions de francs, à 4 p. %, autorisé par la loi du 27 juillet 1871.	(*) 17,863,100 »
Fonds d'amortissement des dettes à 4 1/2 p. %, attribués au Trésor par l'article 4 de la loi du 12 juin 1869	2,585,122 15
Deuxième moitié du prix de vente de la citadelle de Gand. (Loi du 31 mai 1870.)	500,000 »
Bonification de 5 p. % payée à l'État par la Société anonyme des chemins de fer des Bassins Houillers du Hainaut sur 95,400 francs, montant du capital nominal des titres de la Dette publique, à 4 1/2 p. %, remis en 1872 à cette Société en exécution de la loi du 25 février 1871. (Art 2 de la convention du 22 novembre 1870.)	4,770 »
Intérêts à 4 1/2 p. % payés par la Société anonyme des chemins de fer des Bassins Houillers du Hainaut sur les termes de paiement de la bonification prémentionnée, conformément à l'article 2 de la convention du 22 novembre 1870 approuvée par la loi du 25 février 1871	952 53
Bonification payée par la Société anonyme des chemins de fer des Bassins Houillers du Hainaut en remboursement d'une partie du montant des coupons d'intérêt de l'échéance de mai et novembre 1871 attachés aux titres, à 4 1/2 p. % (2,862,200 francs) qui lui ont été délivrés (art. 5 de la convention), la Société n'ayant droit, aux termes de l'art. 5 de la convention du 25 avril 1870, approuvée par la loi du 3 juin suivant, qu'aux intérêts à partir du 1 ^{er} janvier 1872	80,502 75
RECETTE A L'EXERCICE 1872 :	
Du capital nominal des obligations de la Dette publique à 4 1/2 p. %, créées pendant l'année 1872 en exécution de la loi du 25 février 1871, pour acquitter le prix du matériel de transport, du matériel, de l'outillage, etc., cédé par la Société anonyme des chemins de fer des Bassins Houillers du Hainaut, ci	95,400 »
TOTAUX. fr.	26,515,748 50
REPORT DES RESSOURCES ORDINAIRES fr.	188,914,000 »
TOTAUX GÉNÉRAUX fr.	215,227,748 50

recettes de l'exercice 1872, au 31 décembre 1872.

RECETTES PROBABLES.	RECouvreMENTS effectués au 31 décembre 1872.	RESTE à recouvrer au 1 ^{er} janvier 1873.	COMPARAISON des évaluations avec les recettes probables.		Observations.
			EXCÉDANTS des ÉVALUATIONS sur les recettes probables.	EXCÉDANTS des RECETTES PROBABLES sur les évaluations	
5,586,621 00	5,585,959 97	2,661 12	•	•	
17,863,100 •	17,863,100 •	•	•	•	
2,583,122 13	2,583,122 13	•	•	•	
500,000 •	500,000 •	•	•	•	
4,770 •	4,770 •	•	•	•	
252 55	252 55	•	•	•	
80,502 75	80,502 75	•	•	•	
95,400 •	95,400 •	•	•	•	
20,315,748 50	20,311,087 58	2,661 12	•	•	
215,986,927 57	212,450,249 51	3,536,678 06	3,605,611 97	30,768,539 54	
242,500,676 07	238,761,536 89	3,539,139 16	3,605,611 97	30,768,539 54	
			27,072,027 57		

OBSERVATIONS.

(¹) Les sommes payées par les puissances, en 1872, sont celles qui suivent :

Grèce, 10 ^e annuité	2,661 12
Italie, 9 ^e annuité	58,504 03
Norvège, 7 ^e annuité	103,749 »
Suède, 7 ^e annuité	56,835 »
États-Unis, 6 ^e annuité	342,650 19
Mecklembourg-Schwérin, 2 ^e annuité (2 ^e moitié).	14,000 »
TOTAL fr.	<u>560,399 56</u>

(²) L'emprunt de 43 millions de francs, à 4 1/2 p. %, contracté en vertu de la loi du 8 septembre 1859, a été affecté, pour une somme de 37,800,000 francs, à couvrir une portion équivalente des dépenses spéciales qui sont l'objet de l'article 1^{er} de cette loi, et pour une somme de 7,200,000 francs aux dépenses de même nature, autorisées par la loi du 2 juin 1861.

Sur la somme de fr. 37,800,000 »

il a été dépensé et rattaché :

Aux exercices 1859 à 1869 fr.	36,745,060 03
A l'exercice 1870	657,791 81
— 1871	2,565 43
— 1872	1,897 28
ENSEMBLE	<u>37,405,112 55</u>

Et au 1^{er} janvier 1873, il restait disponible une somme de fr. 594,887 45

La somme de 7,200,000 francs a été dépensée et rattachée aux exercices 1859 à 1869.

(³) L'emprunt à 4 1/2 p. %, contracté en vertu de la loi du 28 mai 1865, a été affecté aux dépenses autorisées par la loi du 8 juillet de la même année, jusqu'à concurrence d'une somme de 60 millions de francs.

Les titres créés pour la réalisation de cet emprunt s'élèvent à un capital nominal de 59,523,000 francs, dont l'émission, à divers taux, a produit une somme de fr. 60,000,293 03

Il a donc été réalisé en plus que la somme nécessaire pour couvrir les dépenses, une différence de fr. 293 03 c, qui a été rattachée :

Au Budget de l'exercice 1865, à concurrence de fr.	87 53
— — 1867, —	207 50
	<u>295 03</u>

Les prélèvements faits sur cet emprunt en somme égale aux dépenses effectuées en vertu de la loi précitée ont eu lieu ainsi qu'il suit :

Budgets de l'exercice 1865 à 1869, à . . . fr.	41,888,140 55
Budget de l'exercice 1870, à	6,176,999 95
— 1871, à	4,166,845 52
— 1872, à	4,824,524 45
	<u>57,056,510 27</u>
	<u>57,056,605 30</u>

De sorte qu'il reste disponible, au 1^{er} janvier 1873 fr. 2,943,689 75

(*) La loi du 27 juillet 1871 a autorisé le Gouvernement à contracter un emprunt d'un capital effectif de 50,000,000 de francs.

Les titres créés pour la réalisation de cet emprunt se sont élevés à un capital nominal de 51,000,000 francs, à l'intérêt de 4 p. %, dont l'émission, au taux de fr. 98 pour cent, a produit une somme effective de 49,980,000 francs.

Les versements effectués par les preneurs ont produit, savoir :

En 1871	24,572,350 »
En 1872	17,863,100 »
	<hr/>
ENSEMBLE.	42,435,450 »
De sorte qu'il reste à verser.	7,544,550 »
	<hr/>
	49,980,000 »
	<hr/>

(48)

ANNEXE N° 4.



ÉTAT DE LA SITUATION

DU

BUDGET GÉNÉRAL DES DÉPENSES DE L'EXERCICE 1872,

AU 31 DÉCEMBRE 1872,

COMPRENANT LES TRANSFERTS DES EXERCICES 1868 A 1871.



ÉTAT de la situation du Budget général des dépenses de l'exercice 1872,

MINISTÈRES ET SERVICES.	CRÉDITS LÉGISLATIFS.			SOMMES TRANSFÉRÉES des exercices 1868, 1869, 1870 et 1871 (Art. 50 de la loi de comp- tabilité et 167 de l'arr royal du 30 déc. 1868)
	BUDGET primitif.	AUGMENTATION.	DIMINUTION.	
SOMMES TRANSFÉRÉES				
Dette publique	»	»	»	40,000 »
Département des Travaux publics	»	»	»	17,804 40
— de la Justice	»	»	»	5,000 »
	»	»	»	60,804 40
SOMMES TRANSFÉRÉES				
Dette publique	»	»	»	40,000 »
Département des Travaux publics	»	»	»	84,523 12
— de la Justice	»	»	»	5,788 60
	»	»	»	130,311 81
SOMMES TRANSFÉRÉES				
Dette publique	»	»	»	115,000 »
Département des Travaux publics	»	»	»	225,288 27
— de la Guerre	»	»	»	294,585 42
— de la Justice.	»	»	»	10,186 24
	»	»	»	641,059 93
SOMMES TRANSFÉRÉES				
Dette publique	»	»	»	292,139 40
Département des Travaux publics	»	»	»	1,220,118 82
— des Affaires Étrangères.	»	»	»	136 20
— de la Guerre	»	»	»	548,940 80
— de la Justice	»	»	»	243,605 23
— de l'Intérieur.	»	»	»	6,005 73
	»	»	»	2,510,946 29

au 31 décembre 1872, comprenant les transferts des exercices 1868 à 1871.

SOMMES inscrites et dont le paiement a été autorisé PAR LA TRÉSORERIE.	RESTANTS disponibles SUR LES CRÉDITS au 31 décembre 1872.	OBSERVATIONS.
DE L'EXERCICE 1868.		
o	40,000 o	Transfert approuvé par la Cour des comptes le 29 octobre 1872.
»	17,804 49	— — 10 décembre 1872.
»	3,000 »	— — 8 novembre 1872.
»	60,804 49	
DE L'EXERCICE 1869.		
»	40,000 »	— — 29 octobre 1872.
6,795 »	77,728 12	— — 10 décembre 1872.
»	5,788 69	— — 8 novembre 1872.
6,795 »	123,516 81	
DE L'EXERCICE 1870.		
18,204 57	94,795 43	— — 29 octobre 1872.
17,375 27	205,913 »	— — 10 décembre 1872.
»	294,585 42	— — 8 novembre 1872.
»	10,186 24	— — 8 novembre 1872.
33,579 84	605,480 09	
DE L'EXERCICE 1871.		
72,139 49	220,000 »	— — 29 octobre 1872.
100,449 61	1,119,660 21	— — 10 décembre 1872 et le
»	130 20	— — 24 janvier 1873.
141,433 60	407,507 50	— — 8 novembre 1872.
12,095 »	250,610 25	— — 8 novembre 1872.
»	6,005 73	— — 10 décembre 1872.
327,017 70	1,983,928 59	

Suite de l'ÉTAT de la situation du Budget général des dépenses de l'exercice 1872.

MINISTÈRES ET SERVICES.	CRÉDITS LÉGISLATIFS.			
	BUDGET primitif.	AUGMENTATION.	DIMINUTION.	RESTE.
				BUDGETS DE
Dette publique	49,370,302 05	275,152 85	•	49,654,054 80
Dotations. — Liste civile	3,300,000 »	•	•	3,300,000 »
— Dotation de S. A R le comte de Flandre	200,000 »	•	•	200,000 »
— Sénat	60,000 »	•	•	60,000 »
— Chambre des Représentants	653,777 25	•	•	653,777 25
— Cour des Comptes	188,850 »	•	•	188,850 »
Département de la Justice.	15,450,498 »	54,000 »	•	15,504,498 »
— des Affaires Étrangères	4,523,870 30	114,002 85	•	4,458,503 15
— de l'Intérieur.	14,370,770 »	133,500 »	•	14,526,270 »
— des Travaux publics	53,601,504 »	4,788,020 70	•	58,500,453 70
— de la Guerre.	37,128,083 »	2,587,000 »	•	39,715,083 »
— des Finances.	13,480,580 »	8,500 35	•	13,497,970 35
Non-Valeurs et Remboursements.	800,000 »	10 15	•	800,010 15
TOTAL. fr.	102,050,342 38	7,983,684 88	•	200,940,027 46

au 31 décembre 1872, comprenant les transferts des exercices 1868 à 1871.

SOMMES inscrites et dont le paiement a été autorisé PAR LA TRÉSORERIE.	RÉSTANTS disponibles SUR LES CRÉDITS, ou 31 décembre 1872	OBSERVATIONS.
--	---	---------------

L'EXERCICE 1872.

41,977,500 80	7,077,145 00	A. Voir d'autre part.
3,300,000 "	"	} Fixé par la loi du 24 décembre 1871. <i>Moniteur</i> des 20 et 27, n° 360 et 361.
200,000 "	"	
42,000 "	18,000 "	
485,403 34	170,283 91	
181,298 20	7,551 74	
11,958,587 53	3,545,910 47	B.
3,068,508 05	1,370,055 10	C.
12,227,378 35	2,298,807 65	D.
47,922,017 56	10,468,416 14	E. Voir d'autre part.
38,130,881 "	1,579,104 "	F.
0,600,091 02	6,807,888 33	G.
522,714 16	286,295 00	H.
166,710,479 07	34,229,548 39	

OBSERVATIONS.

A. Le Budget de la Dette publique a été fixé, par la loi du 24 décembre 1871,	
<i>Moniteur</i> du 28, n° 362, à	fr. 49,579,502 05
1° Par l'art. 4 de la loi du 18 décembre 1872, <i>Moniteur</i> du 19, n° 354, les crédits suivants sont accordés au même Budget, savoir :	
a. Paiement des intérêts pour la période du 1 ^{er} août au 31 décembre 1872, sur le capital de la dette à 3 p. ⁰ / ₁₀ restant en circulation	
	70,412 50
b. Frais divers nécessités par le remboursement de ce capital	
	5,000 »
	75,412 50
2° Par l'art. 1 ^{er} de la loi du 20 décembre 1872, <i>Moniteur</i> du 22, n° 357, des crédits sont ouverts au même Budget à répartir entre divers articles et s'élevant ensemble à	
	199,740 35
	<u>49,654,654 86</u>
ENSEMBLE. . . fr.	
B. Le Budget du Département de la Justice a été fixé, par la loi du 26 mars 1872,	
<i>Moniteur</i> du 29, n° 89, à	fr. 15,450,498 »
Par l'art. 2 de la loi du 20 mai 1872, <i>Moniteur</i> du 24, n° 145, le même Budget a été augmenté, savoir :	
a. D'un crédit qui sera ajouté comme charge ordinaire à l'allocation du chapitre II, art. 10 (<i>Tribunaux de 1^{re} instance et de commerce</i>), de	
	30,000 »
b. D'un crédit destiné à la liquidation et au paiement de dépenses concernant les exercices clos de 1870 et années antérieures, et qui fera l'objet d'un chapitre XIII et de deux articles 64 et 65 nouveaux, de	
	24,000 »
	54,000 »
	<u>15,504,498 »</u>
ENSEMBLE. . . fr.	
C. Le Budget du Département des Affaires Étrangères a été fixé, par la loi du 25 mars 1872, <i>Moniteur</i> du 6 avril, n° 97, à	
	fr. 4,323,870 50
1° Par arrêté royal du 1 ^{er} novembre 1872, pris en exécution de l'art. 2 de la loi budgétaire de 1871, les fonds restés disponibles aux art. 23, 27 et 28 du Budget de cet exercice ont été transférés à l'exercice 1872, ci.	
	23,442 85
2° Par l'art. 1 ^{er} de la loi du 30 décembre 1872, <i>Moniteur</i> du 31, n° 366, le même Budget est augmenté d'un crédit, à répartir entre les art. 23, 28 et 41, de.	
	91,250 »
	<u>4,438,563 15</u>
ENSEMBLE. . . fr.	
D. Le Budget du Département de l'Intérieur a été fixé, par la loi du 7 mars 1872,	
<i>Moniteur</i> du 9, n° 69, à	fr. 14,570,776 »
Par l'article unique de la loi du 21 mai 1872, <i>Moniteur</i> du 23, n° 144, il est alloué au même Département un crédit qui formera l'art. 133 du même Budget de 1872 :	
1° Pour le paiement du prix d'acquisition de la bibliothèque et de la collection d'instruments de musique délaissée par M. Fétis, directeur du Conservatoire royal de Bruxelles, conformément à la	
	<u>14,570,776 »</u>
A REPORTER. . . fr.	

REPORT. 14,370,776 »

convention conclue, le 20 février 1872, entre le Ministre de l'Intérieur et MM. Édouard et Adolphe Fétis	152,000 »
2° Pour frais de transport, d'installation et d'impression du catalogue de la bibliothèque susmentionnée	3,500 »
	155,500 »
ENSEMBLE. . . . fr.	14,526,276 »

E. Le Budget du Département des travaux publics a été fixé, par la loi du 6 mai 1872, *Moniteur* du 8, n° 129, à fr. 53,601,504 »

1° Par l'article 1^{er} de la loi du 23 décembre 1872, *Moniteur* du 25, n° 360, il est alloué au même Budget des crédits supplémentaires pour couvrir les dépenses se rapportant à des exercices clos (1871 et antérieurs) jusqu'à concurrence de fr. 247,518 70
Ils feront l'objet d'un chapitre X distinct.

2° Par l'art. 2 de la même loi, des crédits supplémentaires sont alloués pour couvrir les insuffisances que présentent certaines allocations du Budget de 1872. Ils sont rattachés à divers articles à concurrence de fr. 4,541,411 »

	4,788,929 70
ENSEMBLE. . . . fr.	58,390,433 70

F. Le Budget du Département de la Guerre a été fixé, par la loi du 30 décembre 1871, *Moniteur* du 31, n° 365, à fr. 37,128,985 »

1° Par l'art. 1^{er} de la loi du 26 décembre 1871, *Moniteur* du 29, n° 363, le crédit de 44,461,170 francs, alloué par la loi du 8 mai 1861, pour le matériel de l'artillerie, restera disponible pendant les exercices 1872, 1873 et 1874, et sa répartition entre ces divers exercices se fera par des arrêtés royaux. Art. 2. Il sera rendu compte, chaque année, à la Législature. (*Pour mémoire*) »

Par l'article 1^{er} de la loi du 26 décembre 1871, *Moniteur* du 29, n° 365, le Ministre de la Guerre est autorisé à disposer, jusqu'à concurrence de 752,000 francs, du reliquat que présentera l'art. 20 du Budget de l'exercice 1871 (matériel de l'artillerie) pour couvrir les dépenses de la confection du matériel prévu par l'art. 4 de la loi du 2 septembre 1870.

Art. 2. Cette somme restera disponible pendant les années 1872 et 1873.

Art. 3. Il sera rendu à la Législature un compte détaillé, etc., ci 752,000 »

2° Par l'art. 1^{er} de la loi du 31 décembre 1872, *Moniteur* du 5 janvier 1873, n° 5, il est alloué au même Département un crédit supplémentaire, à répartir entre divers articles du Budget de 1872, ci 1,855,000 »

ENSEMBLE. . . . fr.	39,715,985 »
---------------------	--------------

G. Le Budget du Département des Finances a été fixé, par la loi du 24 décembre 1871, *Moniteur* des 26 et 27, n° 360 et 361, à fr. 13,489,580 »

1° Par l'article 1^{er} de la loi du 28 mars 1872, *Moniteur* du 30, n° 90, un crédit supplémentaire est alloué au même Département pour être rattaché à l'art. 11 du Budget de 1872. de fr. 6,500 »

2° Par l'art. 2 de la loi du 20 décembre 1872, *Moniteur* du 22, n° 557, il est ouvert, au Budget des Finances de l'exercice 1872, des crédits supplémentaires se rattachant aux art. 41, 42 et 43, et s'élevant ensemble à 1,899 35

ENSEMBLE. . . . fr.	13,497,979 35
---------------------	---------------

<i>H.</i> Le Budget des Non-Valeurs et Remboursements a été fixé, par la loi du 5 juillet 1871, <i>Moniteur</i> du 6, n° 187, à fr.	809,000	»
Par l'art. 3 de la loi du 20 décembre 1872, <i>Moniteur</i> du 22, n° 357, il est ouvert, à l'art. 10 du même Budget, un crédit supplémentaire de . . .	10	15
	<hr/>	
ENSEMBLE. . . fr.	809,010	15



ANNEXE N° 5.

ÉTAT

DES

CRÉDITS ALLOUÉS POUR DES TRAVAUX D'UTILITÉ PUBLIQUE.

(SERVICES SPÉCIAUX.)

Situation au 1^{er} janvier 1873.

ÉTAT des crédits alloués pour des travaux d'utilité publique.
(Services spéciaux.)

OBJET DES CRÉDITS.	MONTANT des CRÉDITS.	MONTANT DES DÉPENSES ou portions de crédits rattachées aux Budgets des exercices			RESTE disponible au 1 ^{er} Janvier 1873.
		1870 ET ANNÉES antérieures.	1871.	1872.	
Ministère des Travaux publics.					
Loi du 8 septembre 1859 et arrêtés royaux du 26 décembre 1861, n° 1, et du 5 novembre 1862, n° 3 :					
§ 3. Approfondissement du canal de Gand à Bruges :					
Partie imputable sur l'emprunt. (Art. 1 ^{er})	1,540,000				
Idem sur les ressources ordinaires. (Art. 4)	765,000	2,105,000	1,718,546 19	27,168 59	359,288 22
§ 5. Amélioration du port d'Ostende :					
Partie imputable sur l'emprunt. (Art. 1 ^{er})	650,000				
Idem sur les ressources ordinaires. (Art. 4.)	505,000	1,245,000	1,215,776 43	15,246	13,977 57
§ 6. Travaux de canalisation de la Lys	300,000				
Excédant de crédit sans emploi à annuler.	986 40				
RESTE. fr.	299,013 51	299,013 51	295,730 29	2,363 43	910 79
§ 8. Amélioration du régime de la grande Nèthe, de l'Yser et du canal de Plasschendaele et de Nieupoort, par Furnes, à la frontière de France :					
Partie imputable sur l'emprunt. (Art. 1 ^{er})	900,000				
Idem sur les ressources ordinaires. (Art. 4.)	550,000	1,450,000	1,358,598 89	2,562 14	109,938 97
§ 10. Travaux à exécuter à l'Escaut supérieur, dans le but d'améliorer l'écoulement des eaux, la navigation et le halage :					
Partie imputable sur l'emprunt. (Art. 1 ^{er})	550,000				
Idem sur les ressources ordinaires (Art. 4.)	550,000	900,000	884,536 57	11,834 25	2,671 44
§ 12. Travaux de raccordement de routes, tant au chemin de fer de l'État qu'aux chemins de fer concédés :					
Partie imputable sur l'emprunt. (Art. 1 ^{er})	500,000				
Idem sur les ressources ordinaires (Art. 4.)	500,000	1,000,000	998,096	1,904	
Ministère de l'Intérieur.					
§ 10. Subsidés destinés à des travaux d'amélioration du régime de la Vesdre et de la Mandel, dans un intérêt industriel et hygiénique. (Art. 1 ^{er}).	500,000	500,000	105,112 55		394,887 45
A REPORTER. fr.	7,400,013 51	7,400,013 51	6,550,005 92	59,174 39	5,486 23
					878,340 97

ÉTAT des crédits alloués pour des travaux d'utilité publique.
(Services spéciaux.)

OBJET DES CRÉDITS.	MONTANT des CRÉDITS.	MONTANT DES DÉPENSES ou portions de crédits rattachées aux Budgets des exercices			RESTE disponible au 1 ^{er} janvier 1875.
		1870 ET ANNÉES antérieures	1871.	1872.	
Restant fr.	7,499,013 51	6,550,005 92	59,174 39	5,486 25	878,346 97
Ministère de l'Intérieur. (suite).					
Loi du 2 juin 1861 :					
§ 2. Acquisitions pour la galerie des plâtres du Musée royal de peinture et de sculpture	25,000 "	18,000 "	"	"	7,000 "
§ 0. Agrandissement et restauration du monument de la porte de Hal, servant au Musée royal d'antiquités, d'armures et d'artillerie	250,000 "	200,954 10	48,993 57	72 55	"
Ministère des Travaux publics.					
Loi du 14 août 1862. (Art. 1 ^{er}) :					
4 ^e Amélioration du port de Nieuport	300,000 "	300,000 "	"	"	"
7 ^e Construction du canal de Turnhout à Anvers, par St-Job in 't Goor	1,000,000 "	1,000,000 "	"	"	"
10 ^e Achèvement des stations et de leurs dépendances, et prolongement du quai du Rhin, à Anvers	5,000,000 "				
Excédant de crédit sans emploi, à annuler	2,915 55				
Restant . . fr. 2,997,084 45	2,997,084 45	2,997,084 45	"	"	"
Loi du 14 août 1862. (Art. 2) :					
Subside pour la souscription d'actions de la Société concessionnaire d'un canal à grande section, formant jonction de la Lys à l'Yperlée	2,800,000 "	2,600,000 "	"	"	200,000 "
Ministère de la Guerre.					
Loi du 12 septembre 1864 :					
Achèvement des travaux d'agrandissement de la ville d'Anvers et des travaux de défense	5,575,000 "	5,575,000 "	"	"	"
A REPORTER fr.	20,446,097 06	19,247,024 47	108,107 06	5,558 50	1,085,340 97

ÉTAT des crédits alloués pour des travaux d'utilité publique.
(Services spéciaux.)

OBJET DES CRÉDITS.	MONTANT des CRÉDITS.	MONTANT DES DÉPENSES ou portions de crédits rattachées aux Budgets des exercices			RESTE disponible au 1 ^{er} janvier 1873.
		1870 ET ANNÉES antérieures.	1871.	1872.	
REPORT . . . fr.	20,416,097 96	19,247,024 47	108,167 96	5,568 56	1,085,346 97
Ministère des Travaux publics.					
—					
Loi du 14 septembre 1864 :					
§ 1 ^{er} . Continuation de la canalisation de la Meuse, depuis l'embouchure de la Sambre, à Namur, jusqu'à la limite supérieure du bassin houiller de Chokier	2,000,000 "				
Excédant de crédit sans emploi, à annuler	10 76				
RESTE . . . fr. 1,999,989 24	1,999,989 24	1,849,989 24	"	150,000 "	"
§ 2. Part de l'État dans les frais de construction d'un aqueduc latéral à la Meuse, entre le bassin d'Avroy et le canal de Liège à Maestricht	195,000 "	162,249 61	"	"	32,750 39
§ 3. Construction, à l'intersection du canal de dérivation de la Lys, de Deynze à la mer du Nord, et de celui de Gand à Bruges, d'ouvrages destinés à isoler les eaux de la Lys de celles de ce dernier canal	350,000 "	220,452 63	"	"	129,547 37
Loi du 8 juillet 1865 :					
§ 2. Amélioration de la Lys	250,000 "	250,000 "	"	"	"
§ 5. Canal de Turnhout à Anvers, par St-Job in 't Goor	1,000,000 "	270,054 05	408,070 96	272,621 84	49,253 15
§ 6. Exécution des travaux stipulés dans le traité du 12 mai 1865, conclu avec les Pays-Bas	600,000 "	380,078 74	124,603 20	84,873 "	545 06
§ 7. Achèvement du port de refuge de Blankenberghe	300,000 "	500,000 "	"	"	"
§ 8. Exhaussement et renforcement de la digue du comte Jean	450,000 "	343,946 63	"	"	106,053 37
§ 9. Part d'intervention de l'État dans les travaux d'assainissement de la Seine	3,000,000 "	2,166,066 67	853,333 53	"	"
§ 10. Construction de barrages dans la Meuse, en amont de Namur, et complément de la canalisation en aval de cette ville	2,000,000 "	580,301 55	417,463 72	778,005 94	223,233 79
§ 11. Réservoirs d'eau destinés à améliorer le régime de la Vesdre	3,250,000 "	600,133 60	616,394 08	844,084 "	1,188,488 32
A REPORTER fr.	33,841,087 20	28,389,837 19	2,508,033 25	2,136,943 34	2,808,253 42

ÉTAT des crédits alloués pour des travaux d'utilité publique.
(Services spéciaux.)

OBJET DES CRÉDITS.	MONTANT des CRÉDITS.	MONTANT DES DÉPENSES ou portions de crédits rattachées aux Budgets des exercices			RESTE disponible au 1 ^{er} janvier 1873.
		1870 ET ANNÉES antérieures.	1871.	1872.	
REPORT. fr.	35,841,087 20	20,380,857 19	2,508,055 25	2,150,945 54	2,806,255 42
Ministère des Travaux publics (suite).					
§ 13. Amélioration du port de Nieuport	1,000,000 »	50,003 18	118,348 76	307,883 00	535,864 16
§ 14. Routes affluentes au chemin de fer de l'État et aux chemins de fer concédés. — Construction de routes dans le Luxembourg	2,000,000 »	1,071,820 15	5,755 54	»	22,446 53
§ 15. Continuation des travaux de restauration et d'appropriation du Palais de Liège	400,000 »	400,000 »	»	»	»
§ 17. Parachèvement du réseau actuel.	8,000,000 »	8,000,000 »	»	»	»
§ 18. Travaux nouveaux, savoir :					
1° Raccordement entre les stations du Nord et du Midi, à Bruxelles	5,000,000 »	4,007,004 20	2,005 71	»	»
2° Raccordement entre les stations des Guillemins et Vivegnis, à Liège	5,000,000 »	2,600,125 00	1,880,584 49	420,101 01	»
3° Installations pour le service des établissements maritimes, à Anvers.	4,000,000 »	1,502,210 75	181,507 16	1,807,200 57	618,022 52
4° Chemin de fer de ceinture, à Gand	4,000,000 »	3,541,257 54	510,765 95	141,078 71	»
5° Raccordement de la station d'Ostende au nouveau quai des bateaux à vapeur.	600,000 »	550,614 22	51,121 01	15,256 45	5,028 52
6° Jonction des voies en dehors de la station de Ver- viers	500,000 »	207,727 80	»	»	2,272 20
Ministère de l'Intérieur.					
§ 21. Continuation des travaux au Palais du Roi, y compris une allocation de 100,000 francs pour dé- penses urgentes d'ameublement	1,000,000 »	610,335 14	45,720 12	152,388 45	193,547 51
§ 22. Construction d'un manège 200,000 » Excédant de crédit sans emploi, à annuler » 02					
RESTE. . fr. 100,999 38	100,999 38	100,999 58	»	»	»
§ 24. Subsidés aux communes, pour construction et ameublement d'écoles 5,000,000 » Excédant de crédit sans emploi, à annuler. 38 79					
RESTE. . fr. 4,000,961 21	4,000,961 21	4,000,961 21	»	»	»
A REPORTER. fr.	70,341,047 70	58,070,815 55	5,108,016 70	4,070,883 01	4,128,334 40

ÉTAT des crédits alloués pour des travaux d'utilité publique.
(Services spéciaux.)

OBJET DES CRÉDITS.	MONTANT des CRÉDITS.	MONTANT DES DÉPENSES ou portions de crédits rattachées aux Budgets des exercices			RESTE disponible au 1 ^{er} Janvier 1873.
		1870 ET ANNÉES antérieures.	1871.	1872.	
REPORT. . . . fr.	70,341,047 70	56,070,815 53	5,108,016 70	4,079,885 01	4,182,334 46
Ministère des Travaux publics.					
—					
Art. 2. — Chemin de fer direct, avec embranchements éventuels, de Châtelineau à Bruxelles, par Luttre	5,000,000 »	2,050,359 04	2,515,485 48	625,175 48	»
Ministère de l'Intérieur.					
—					
Loi du 50 juin 1865 :					
§ 2. Acquisitions pour la section ethnologique au Musée royal d'antiquités, d'armures et d'artillerie.	100,000 »	98,981 »	1,019 »	»	»
Ministère des Travaux publics.					
—					
Loi du 12 juillet 1865 :					
4 ^e Construction du canal de dérivation de la Lys, de Deynze à la mer du Nord	50,000 »	50,000 »	»	64,505 02	3,771 24
5 ^e Élargissement de la 2 ^{me} section et achèvement de la 3 ^{me} section du canal de jonction de la Meuse à l'Escaut	140,000 »	65,869 40	8,054 54	688 46	22,001 07
6 ^e Élargissement de la partie du canal de Charleroi à Bruxelles, comprise entre la 9 ^{me} écluse et la Sambre canalisée.	165,000 »	140,187 58	122 80	»	»
Loi du 15 février 1866 :					
1 ^o Extension du matériel de traction et de transport.	9,000,000 »	9,000,000 »	»	»	»
Ministère des Affaires Étrangères.					
—					
Loi du 5 mars 1866 :					
A. Construction d'un steamer	625,000 »				
B. Travaux à effectuer au steamer <i>Belgique</i>	50,000 »				
ENSEMBLE. . . . fr.	655,000 »				
Excédant de crédit sans emploi, à annuler.	379 64				
RESTE. . . fr.	654,620 36	654,620 36	»	»	»
A REPORTER. . . . fr.	85,448,668 15	68,137,810 01	7,432,698 50	5,670,051 97	4,208,106 77

ÉTAT des crédits alloués pour des travaux d'utilité publique.
(Services spéciaux.)

OBJET DES CRÉDITS.	MONTANT des CRÉDITS.	MONTANT DES DÉPENSES ou portions de crédits rattachées aux Budgets des exercices			RESTÉ disponible au 1 ^{er} Janvier 1873.
		1870 ET ANNÉES antérieures	1871.	1872.	
REPORT. . . fr.	85,448,068 15	68,137,810 91	7,452,698 50	5,070,051 97	4,208,106 77
Ministère de l'Intérieur.					
Loi du 6 mars 1866 :					
Dépenses résultant de la participation des producteurs belges à l'Exposition universelle de Paris, en 1867	600,000 »	600,000 »	»	»	»
Ministère des Travaux publics.					
Loi du 9 mai 1866 :					
Extension des lignes et des appareils télégraphiques	650,000 »	657,111 15	11,561 50	1,327 35	»
Loi du 11 mai 1866 :					
Achat du matériel, du mobilier et de l'outillage nécessaires à l'exploitation des lignes de Hal à Ath, Tournai à Blandain, Braine-le-Comte à Gand (Melle) et Bruxelles à Louvain	150,000 »	159,154 65	1,844 57	»	9,001 »
Ministère de l'Intérieur.					
Loi du 20 mai 1866 :					
Érection d'un monument à feu S. M. le Roi Léopold I ^{er}	1,000,000 »	988,199 19	3,283 45	227 45	8,280 95
Loi du 29 mai 1866 :					
1 ^o Dépenses à résulter de l'exécution des charges apposées au legs fait à l'État par M. Wiertz, peintre d'histoire 10,000 »					
2 ^o Dépenses relatives à la conservation des tableaux et sculptures détachés par M. Wiertz, à la publication de son œuvre et aux travaux d'appropriation intérieure et extérieure du bâtiment et au service de surveillance . 75,000 »					
ENSEMBLE. . . fr.	85,000 »				
Excédant de crédit sans emploi, à annuler.	9 21				
RESTE. . fr.	84,000 70				
A REPORTER. . . fr.	87,933,058 04	70,580,724 17	7,449,720 30	6,671,810 77	4,225,307 70

ÉTAT des crédits alloués pour des travaux d'utilité publique.
(Services spéciaux.)

OBJET DES CRÉDITS.	MONTANT des CRÉDITS.	MONTANT DES DÉPENSES ou portions de crédits rattachées aux Budgets des exercices			RESTE disponible au 1 ^{er} janvier 1873.
		1870 ET ANNÉES antérieures.	1871.	1872.	
REPORT. . . fr.	87,953,658 94	70,586,724 17	7,449,720 30	5,671,816 77	4,225,397 70
Ministère de l'Intérieur. (suite).					
—					
Loi du 29 mai 1866 :					
Frais du recensement général à effectuer au 31 décembre 1866.	555,000 »				
Excédant de crédit sans emploi, à annuler, ci	11 20				
Reste. . fr. 554,988 71	554,988 71	485,545 96	4,170 06	60,255 40	5,011 23
Ministère des Travaux publics. —					
Loi du 30 mai 1866 :					
D. Continuation des travaux de restauration, d'amélioration, etc., du palais des anciens princes-évêques de Liège	450,000 »	450,000 »	»	»	»
Loi du 4 juin 1866 :					
Augmentation du crédit alloué par le paragraphe D de l'art. 1 ^{er} de la loi du 8 juillet 1865, part d'intervention de l'État dans les travaux d'assainissement de la Seine.	3,000,000 »	1,000,000 »	»	500,000 »	1,500,000 »
Ministère de l'Intérieur. —					
Loi du 4 juin 1866 :					
Part de l'État dans les frais d'érection par la ville de Bruxelles, d'une salle d'exposition des beaux-arts et de fêtes ou cérémonies publiques.	1,000,000 »	»	»	»	1,000,000 »
Ministère des Finances. —					
Loi du 7 mars 1867 :					
Fabrication de nouvelles monnaies divisionnaires d'argent et retrait des anciennes.	500,000 »				
Excédant de crédit sans emploi, à annuler, ci.	» 90.				
Reste. . fr. 490,999 04	490,999 04	490,999 04	»	»	»
A REPORTER. . . fr.	03,458,046 69	73,022,260 17	7,453,800 36	6,232,072 23	6,750,408 95

*Suite de l'ÉTAT des crédits alloués pour des travaux d'utilité publique.
(Services spéciaux.)*

OBJET DES CRÉDITS.	MONTANT des CRÉDITS.	MONTANT DES DÉPENSES ou portions de crédits rattachées aux Budgets des exercices			RESTE disponible ou 1 ^{er} janvier 1875
		1870 ET ANNÉES antérieures	1871.	1872.	
REPORT. . . fr.	93,438,646 69	73,022,269 17	7,455,896 50	6,232,072 25	6,750,408 95
Ministère des Travaux publics.					
Loi du 9 mars 1867 :					
Acquisition et appropriation d'un immeuble destiné au logement et aux bureaux du directeur des con- tributions directes, à Namur 120,000 »					
Excédant de crédit sans emploi, à annuler 6,971 96					
Reste. . . fr. 113,028 04	113,028 04	113,028 04	»	»	»
Ministère de l'Intérieur.					
Loi du 6 juin 1867 :					
Frais relatifs à l'enquête hygiénique et récompenses à décerner à l'occasion de l'épidémie du choléra de 1866	100,000 »	61,884 85	14,000 »	7,550 »	16,765 15
Ministère de la Guerre.					
Loi du 5 juin 1867 .					
Transformation de l'armement de l'infanterie.	8,400,000 »	8,581,124 51	18,875 40	»	»
Ministère des Finances.					
Loi du 10 juin 1867 :					
Frais de confection et d'émission des titres de l'em- prunt de 60 millions de francs à 4 1/2 p. 0/0	120,000 »	120,000 »	»	»	»
Ministère des Travaux publics.					
Loi du 8 juin 1867 :					
Acquisition et appropriation d'un immeuble destiné au service de la poste et des petites marchandises, à Namur	75,000 »	75,096 63	»	758 58	1,144 70
A REPORTER. . . fr.	102,246,674 75	81,771,405 20	7,486,771 85	6,240,180 81	6,748,518 87

*Suite de l'état des crédits alloués pour des travaux d'utilité publique.
(Services spéciaux.)*

OBJET DES CRÉDITS.	MONTANT des CRÉDITS.	MONTANT DES DÉPENSES ou portions de crédits rattachées aux Budgets des exercices			RESTE disponible au 1 ^{er} janvier 1873
		1870 ET ANNÉES précédentes.	1871.	1872.	
REPORT. . . fr.	102,246,674 75	81,771,405 20	7,486,771 85	6,240,180 81	6,748,518 87
Ministère des Travaux publics (suite).					
Loi du 31 mars 1868					
§ 1. Continuation des travaux de la station de Bruxelles (Midi)	1,000,000 "	1,000,000 "	"	"	"
§ 2. Établissement d'une station définitive à Tournai	500,000 "	498,961 80	1,035 20	"	"
§ 3. Id. id. à Charleroi.	500,000 "	499,862 10	137 90	"	"
§ 4. Continuation des travaux de la station de Mons	700,000 "	666,549 15	33,450 87	52,842 99	60,585 08
§ 5. Id. id. de Bruges	400,000 "	255,987 55	50,784 60	"	"
§ 6. Agrandissement de la station de Courtrai. 200,000 "					
Excédant de crédit sans emploi, à annuler " 06					
RESTE. . fr. 199,999 94	199,999 94	175,485 96	24,515 98	"	"
§ 7. Continuation des travaux à la station de Liège	500,000 "	280,809 55	19,190 47	"	"
§ 8. Travaux divers de parachèvement sur l'ensemble du réseau	250,000 "	248,024 88	1,975 12	"	"
Ministère de la Justice.					
§ 9. Continuation des travaux de construction d'un palais de justice, à Bruxelles.	1,000,000 "	984,555 57	15,404 65	"	"
Ministère de l'Intérieur.					
§ 10. Continuation des travaux au palais du Roi.	500,000 "	562,566 22	137,420 77	204 01	"
Ministère de la Guerre.					
Loi du 27 mai 1868 :					
Construction d'un hôpital militaire à Bruges, appropriation des bâtiments destinés à celui de Termonde et amélioration de divers établissements hospitaliers	507,000 "	180,484 55	83,140 05	22,722 60	20,653 "
A REPORTER. . . fr.	107,903,674 67	86,924,472 87	7,853,804 44	6,295,950 41	6,829,356 05

Suite de l'ÉTAT des crédits alloués pour des travaux d'utilité publique.
(Services spéciaux.)

OBJET DES CRÉDITS.	MONTANT des CRÉDITS.	MONTANT DES DÉPENSES ou portions de crédits rattachées aux Budgets des exercices			RESTE disponible au 1 ^{er} janvier 1873
		1870 ET ANNÉES antérieures.	1871.	1872.	
REPORT. . . . fr.	107,903,674 67	86,924,472 87	7,853,894 44	6,295,950 41	6,829,556 95
Ministère des Travaux publics.					
Loi du 28 mai 1868 :					
Travaux de démolition et de nivellement pour la mise en valeur des terrains militaires de la place de Charleroi	500,000	415,064 70	86,955 50	»	»
Ministère des Affaires Étrangères.					
Loi du 29 mai 1868 :					
Complément des dépenses de premier établissement de l'éclairage de l'Escaut 250,000 »					
Excédant de crédit sans emploi, à annuler 1,364 76					
RESTE. . . fr. 228,655 24	228,655 24	220,485 71	8,151 53	»	»
Ministère des Travaux publics.					
Loi du 5 juin 1868 :					
§ 1. Reconstruction du pont de Dinant sur la Meuse -et construction de deux nouveaux ponts sur le même fleuve et de deux ponts sur l'Ourthe.	500,000	500,000 »	»	»	»
§ 2. Continuation des travaux de restauration et d'amélioration du palais des anciens Princes de Liège	250,000	71,551 »	82,244 20	68,672 77	27,752 05
§ 3. Prolongement du nouveau mur orné le long du palais royal de Bruxelles, dans la rue Bre- derode, jusqu'à la porte du palais	90,000	75,614 75	5,665 »	2,916 67	5,805 60
§ 4. Amélioration du régime de la Dendre, y com- pris les travaux à exécuter à Termonde	1,800,000	1,507,270 59	15,591 55	71,072 25	408,265 85
§ 5. Canalisation de la Mandel, depuis la Lys jus- qu'à Roulers	500,000	257,610 46	57,191 16	10,192 59	15,005 99
§ 6. Solde de créances résultant de la construction du chemin de fer direct de Bruxelles à Louvain.	580,000	509,972 22	15,400 31	24,827 08	9,800 59
A REPORTER. . . fr.	111,952,309 01	100,059,820 28	8,102,875 27	6,473,651 55	7,294,084 81

*Suite de l'ÉTAT des crédits alloués pour des travaux d'utilité publique.
(Services spéciaux.)*

OBJET DES CRÉDITS.	MONTANT des CRÉDITS.	MONTANT DES DÉPENSES ou portions de crédits rattachées aux Budgets des exercices			RESTE disponible ou 1 ^{er} Janvier 1873.
		1870 ET ANNÉES antérieures.	1871.	1872.	
Report. . . . fr.	111,952,500 01	90,059,820 28	8,102,875 27	6,475,651 55	7,295,984 81
Ministère des Travaux publics (suite).					
§ 7. Achèvement du port de refuge à Blankenberghe	240,000 »	50,554 45	72,506 58	48,978 »	87,861 17
§ 8. Continuation des travaux de défense de la côte contre l'action de la mer.	100,000 »	80,498 75	»	»	10,501 25
§ 9. Agrandissement du bassin d'échouage des bateaux pêcheurs, à Ostende	480,000 »	453,398 62	40,601 38	»	»
§ 10. Embarcadère à établir le long du quai du Rhin, à Anvers.	120,000 »	120,000 »	»	»	»
§ 11. Reconstruction des parties écroulées des murs du chenal de l'écluse maritime, à Anvers.	260,000 »	205,558 62	54,461 38	»	»
§ 12. Travaux d'amélioration de l'écoulement des eaux de la Senne, de l'amont vers l'aval de la ville de Bruxelles	60,000 »	60,000 »	»	»	»
§ 13. Renforcement de la grande digue de mer devant Ostende	150,000 »	140,556 06	»	»	9,443 54
§ 19. Construction à Ostende, sur le nouveau quai des bateaux à vapeur, d'un bâtiment destiné au service de la douane et du chemin de fer.	150,000 »	90,431 20	57,117 »	1,381 67	1,070 13
§ 20. Construction de hangars et dépendances pour remisage de voitures à voyageurs	520,000 »	178,329 28	69,053 97	268,120 07	4,516 68
§ 21. Construction à Bruxelles (Nord) d'une remise pour 42 machines, avec voies et dépendances.	350,000 »	220,706 44	48,594 29	39,186 23	12,715 04
§ 22. Construction à Courtrai d'une remise pour 6 locomotives	55,000 »	»	»	»	55,000 »
§ 25. Agrandissement pour 6 locomotives en plus de la remise d'Anvers.	45,000 »	50,882 65	7,206 95	57 14	6,855 28
Ministère des Finances.					
Loi du 12 juin 1869 :					
Frais résultant du remboursement des titres de l'emprunt de 30,000,000 de francs à 4 p. %, et de la modification du régime de l'amortissement des dettes à 4 1/2 p. %	35,000 »	8,000 »	8,000 »	»	19,000 »
A REPORTER. . . . fr.	114,477,500 91	91,676,716 93	8,466,294 62	6,831,354 66	7,502,943 70

Suite de l'ÉTAT des crédits alloués pour des travaux d'utilité publique.
(Services spéciaux.)

OBJET DES CRÉDITS.	MONTANT des CRÉDITS.	MONTANT DES DÉPENSES ou portions de crédits rattachées aux Budgets des exercices			RESTE disponible au 1 ^{er} janvier 1872.
		1870 ET ANNÉES antérieures.	1871.	1872.	
REPORT . . . fr.	114,477,300 01	01,670,716 95	8,466,294 62	6,831,354 66	7,502,943 70
Ministère des Travaux publics.					
Loi du 12 juin 1869 :					
1. 1 ^o Démolition et reconstruction du pont de Dinant sur la Meuse, et construction de nouveaux ponts sur le même fleuve et sur l'Ourthe	500,000 *	417,406 76	82,593 24	"	"
2 ^o Travaux de raccordement de routes, tant aux chemins de fer de l'Etat qu'aux chemins de fer concédés, et subsides pour aider à l'établissement de chemins vicinaux aboutissant à des stations.	400,000 *	312,390 41	50,054 95	4,716 66	2,837 98
3 ^o Achats d'immeubles : a. à Bruges et à Arlon, pour le service des directions provinciales des contributions directes, douanes et accises; b à Bruxelles, pour l'agrandissement du Ministère de la Guerre. Travaux d'appropriation et de restauration à exécuter à ces propriétés. 470,000 "					
Excédant de crédit sans emploi, à annuler.	1 76				
RESTE . . . fr.	400,998 24	454,290 07	15,708 17	"	"
c Agrandissement des locaux du palais de la Nation pour le service de la Chambre des Représentants. 83,000 *					
Excédant de crédit sans emploi, à annuler.	" 75				
RESTE . . . fr.	82,999 25	82,999 25	"	"	"
4 ^o Travaux d'appropriation d'une partie des locaux du Jardin Botanique à Bruxelles, pour l'exposition triennale des Beaux-Arts de 1869 In-lemnité à la Société royale d'Horticulture pour l'occupation de ces locaux. 55,000 "					
Excédant de crédit sans emploi, à annuler.	1,641 98				
RESTE . . . fr.	53,358 02	53,358 02	"	"	"
5 ^o Construction aux Musées de Bruxelles de deux locaux destinés à l'agrandissement des galeries de tableaux et d'histoire naturelle 125,000 "					
Excédant de crédit sans emploi, à annuler	110 33				
RESTE . . . fr.	124,880 67	124,880 67	12,380 97	"	"
A REPORTER. fr.	116,108,355 00	95,130,661 14	8,627,040 95	6,836,071 32	7,505,781 68

Suite de l'ÉTAT des crédits alloués pour des travaux d'utilité publique.
(Services spéciaux.)

OBJET DES CRÉDITS.	MONTANT des CRÉDITS.	MONTANT DES DÉPENSES ou portions de crédits rattachées aux Budgets des exercices			RESTE disponible au 1 ^{er} Janvier 1873.
		1870 ET ANNÉES antérieures.	1871.	1872.	
REPORT. . . fr.	116,108,355 09	95,139,661 14	8,627,040 95	6,856,071 52	7,505,781 68
Ministère des Travaux publics (suite).					
6° Travaux de raccordement du nouveau pont-barrage établi sur le canal de Bruges à Ostende avec le bassin de commerce à Ostende. Construction de maisons pour les agents préposés au service de l'écluse de ce bassin. Construction de deux embarcadères au nouveau quai des bateaux à vapeur, à Ostende.	80,000 »	61,028 57	18,971 05	»	»
7° Part de l'État dans les travaux à exécuter à la Trouille, à Mons.	350,000 »	15,046 94	4,850 84	159,755 58	169,759 64
8° Établissement d'embarcadères au quai du Rhin le long de l'Escaut, à Anvers	50,000 »	50,000 »	»	»	»
9° Transformation en canal d'écoulement de la dérivation de la Sambre dans laquelle est établie l'écluse de Charleroi	380,000 »	141,588 76	74,450 52	155,960 17	98,211 75
§ 2. 10° Continuation des travaux de raccordement entre les stations du Nord et du Midi à Bruxelles	500,000 »	119,866 52	570,638 18	9,495 50	»
11° Travaux de parachèvement sur l'ensemble du réseau de l'État	3,500,000 »	1,119,351 71	755,052 50	1,585,755 18	41,880 81
12° Extension des lignes et appareils télégraphiques	160,000 »	143,750 16	16,249 84	»	»
Ministère des Affaires Étrangères.					
Loi du 28 juin 1869 :					
Construction d'un steamer destiné au transport des voyageurs et des dépêches entre Ostende et Douvres.	625,000 »	600,000 »	25,000 »	»	»
Ministère de l'Intérieur.					
Loi du 29 juin 1869 :					
Organisation de quatre nouvelles écoles normales de l'État, conformément à la loi du 29 mai 1866.	500,000 »	»	2,505 85	267,713 48.	229,720 67
Continuation des travaux d'agrandissement et d'appropriation du palais royal	700,000 »	287,476 08	323,806 20	88,627 72	»
A REPORTER. . . fr.	122,053,355 00	95,678,169 68	10,216,094 11	9,083,556 75	7,975,334 55

Suite de l'état des crédits alloués pour des travaux d'utilité publique.
(Services spéciaux.)

OBJET DES CRÉDITS.	MONTANT des CRÉDITS.	MONTANT DES DÉPENSES ou portions de crédits rattachées aux Budgets des exercices			RESTE disponible au 1 ^{er} janvier 1873.
		1870 ET ANNÉES antérieures	1871.	1872.	
REPORT. fr.	122,953,553 09	95,678,169 68	10,216,604 11	9,083,356 75	7,075,334 53
Ministère de l'Intérieur (suite).					
Loi du 29 juin 1869 :					
Complément des frais du recensement général effectué au 31 décembre 1866	155,000 »	14,318 02	60,405 89	7,601 15	65,614 30
Solde dû au conseil de fabrique de l'église cathédrale de Gand, pour l'acquisition de deux volets.	40,000 »	10,000 »	»	»	30,000 »
Ministère de la Guerre.					
Loi du 5 juillet 1869 :					
Renforcement et complément des défenses de l'Escaut sous Anvers	1,500,000 »	669,615 00	723,432 22	106,052 09	»
Ministère des Travaux publics.					
Loi du 30 juin 1869 :					
Construction d'un chemin de fer d'Ath à Blaton	1,500,000 »	518 »	500 »	1,400 »	1,407,582 »
Loi du 18 juin 1856 :					
Solde de l'emprunt de 1 million de francs tenu en réserve pour la rétrocession de la Sambre canalisée.	10,317 34	10,317 34	»	»	»
Ministère de la Guerre.					
Loi du 10 janvier 1870 :					
Travaux nécessaires pour compléter l'enceinte de la place d'Anvers et pour reconstruire les forts de Merxem, de Burght, de Zwynrecht, ainsi qu'une digue définitive entre ce dernier fort, le fort Sainte-Marie et l'Escaut.	14,000,000 »	2,270,612 66	2,025,250 56	1,741,584 89	7,564,772 09
A REPORTER fr.	140,158,872 45	98,053,951 09	13,033,262 58	10,040,734 86	16,051,305 »

*Suite de l'état des crédits alloués pour des travaux d'utilité publique.
(Services spéciaux.)*

OBJET DES CRÉDITS.	MONTANT des CRÉDITS.	MONTANT DES DÉPENSES ou portions de crédits rattachés aux Budgets des exercices			RESTE disponible au 1 ^{er} janvier 1873.
		1870 ET ANNÉES antérieures.	1871.	1872.	
REPORT. . . fr.	140,158,872 43	08,635,551 90	13,653,262 58	10,940,754 80	16,951,305 .
Ministère de la Justice.					
Loi du 28 mars 1870 :					
Acquisition et appropriation d'un dépôt de mendicité agricole	800,000 .	1,106 80	609,122 01	55,425 50	154,547 69
Ministère des Affaires Étrangères.					
Loi du 30 mars 1870 :					
Construction de deux steamers	1,250,000 .	600,000 .	600,000 .	•	50,000 .
Ministère des Finances.					
Loi du 15 mai 1870 :					
Transformation en pièces de cinq francs de l'excédant de l'argent fin provenant de la refonte d'une partie de nos anciennes monnaies divisionnaires retirées de la circulation	17,249 63				
Excédant de crédit sans emploi, à annuler	» 15				
RESTE.	17,249 48	17,249 48	»	»	»
Ministère des Travaux publics.					
Loi du 3 juin 1870 :					
§ 1. Construction et reconstruction de ponts appartenant à des routes	500,000 .	47,016 62	105,422 13	125,238 58	21,422 67
§ 2. Travaux de raccordement de routes, tant au chemin de fer de l'État qu'aux chemins de fer concédés; redressement et amélioration de routes à la traverse des chemins de fer; subsides pour aider à l'établissement de chemins vicinaux aboutissant à des stations	500,000 .	321,500 66	167,214 93	8,596 .	2,888 41
A REPORTER. . . fr.	143,006,121 91	99,641,125 56	15,115,021 05	11,150,012 94	17,119,061 77

Suite de l'ÉTAT des crédits alloués pour des travaux d'utilité publique.
(Services spéciaux.)

OBJET DES CRÉDITS.	MONTANT des CRÉDITS.	MONTANT DES DÉPENSES ou portions de crédits rattachées aux Budgets des exercices			RESTE disponible en 1 ^{er} janvier 1873.
		1870 ET ANNÉES antérieures.	1871.	1872.	
REPORT. . . fr.	143,006,121 91	99,041,125 55	15,115,021 63	11,150,012 94	17,110,061 77
Ministère des Travaux publics (suite).					
§ 3. Achat d'immeubles rue de Louvain et rue de l'Orangerie, à Bruxelles, pour l'agrandissement du Sénat et des Ministères des Affaires Étrangères, de l'Intérieur, de la Guerre et des Travaux publics; travaux de construction et travaux de restauration, tant aux bâtiments précités qu'à ceux de la Chambre des Représentants.	550,000 »	92,054 55	577,771 41	80,194 06	•
§ 4. a. Musée de Bruxelles: Construction de deux locaux destinés à l'agrandissement des galeries de tableaux et d'histoire naturelle (2 ^m e crédit)	125,000 »	450 »	115,157 95	11,412 77	•
b. Travaux d'appropriation d'un des bâtiments pour l'installation des collections entomologiques et achèvement, à la Bibliothèque royale, de la salle de lecture et de la salle destinée au dépôt des ouvrages; installation de la bibliothèque de l'Académie. 69,000 »					
Excédant de crédit sans emploi, à annuler	2 64				
RESTE. . fr.	68,997 56	68,997 56	55,802 44	55,194 92	•
§ 5. Travaux d'appropriation d'une partie des locaux du Jardin Botanique, à Bruxelles, pour l'exposition triennale des Beaux-Arts de 1869.	49,000 »				
Excédant de crédit sans emploi, à annuler	25 76				
RESTE. fr.	48,074 24	48,074 24	•	•	•
§ 6. Continuation des travaux de restauration du palais des anciens princes-évêques de Liège.	200,000 »	•	•	•	200,000 »
§ 7. Construction, à Nieupoort et à Beveren-lez-Rousbrugge, de bâtiments pour le service de la douane.	52,000 »	2,024 45	15,600 50	12,901 76	2,575 42
§ 8. Amélioration du canal de Bruges à Ostende, en vue de donner plus de facilité à la navigation maritime.	250,000 »	•	•	178 75	240,821 27
§ 9. Agrandissement des écluses établies sur la Meuse en aval de Namur jusqu'à Liège.	550,000 »	•	•	392 46	540,607 54
§ 10. Reconstruction du pont de Taminies, sur la Sambre.	140,000 »	•	•	10,984 40	129,015 51
§ 11. Travaux à l'Escaut dans le but d'améliorer l'écoulement des eaux, la navigation et le halage.	430,000 »	•	50,285 19	151,982 19	247,752 62
A REPORTER. . fr.	145,201,093 51	99,810,311 19	15,705,010 79	11,534,059 40	18,292,752 13

*Suite de l'ÉTAT des crédits alloués pour des travaux d'utilité publique.
(Services spéciaux.)*

OBJET DES CRÉDITS.	MONTANT des CRÉDITS.	MONTANT DES DÉPENSES ou portions de crédits rattachées aux Budgets des exercices			RESTE disponible au 1 ^{er} janvier 1875.
		1870 ET ANNÉES antérieures.	1871.	1872.	
REPORT. . . fr.	145,201,025 51	99,819,511 19	15,705,010 70	11,584,059 40	18,902,752 15
Ministère des Travaux publics (suite).					
§ 12. Réunion des embarcadères établis le long des quais du Kattendyck et du Rhin bordant l'Escaut, à Anvers.	500,000 "	3,250 03	130,525 65	71,508 82	204,726 52
§ 13. Amélioration de la Lys	140,000 "	115,145 69	17,558 00	7,498 25	"
§ 14. Canalisation de la Mandel.	75,000 "	"	41 00	35,253 32	39,705 50
§ 15. Travaux d'amélioration du régime du canal de Gand à Terneuzen au point de vue de la navigation maritime.	5,000,000 "	1,557 75	694,904 22	445,882 54	1,857,505 40
§ 16. Travaux d'amélioration de l'écoulement des eaux de la Senne de l'amont vers l'aval de la ville de Bruxelles.	40,000 "	"	15,408 18	4,542 86	20,048 06
§ 17. Amélioration du régime de l'Yser 400,000 "					
Excédant de crédit sans emploi, à annuler.	8 80				
RESTE. . fr.	589,991 20	"	154,125 26	245,807 94	"
§ 18. Agrandissement du bassin d'échouage des ba- teaux pêcheurs, à Ostende	500,000 "	72,278 14	151,044 15	65,697 50	10,580 41
§ 19. Amélioration du port d'Ostende.	75,000 "	221 97	54,000 "	"	20,778 03
§ 20. Part d'intervention de l'État dans la recon- struction en maçonnerie des murs de quai des bassins de commerce, à Ostende	158,500 "	"	"	"	158,500 "
§ 21. Port de refuge de Blankenberghe	55,000 "	"	"	54,510 40	20,480 60
§ 22. Travaux de défense de la côte	500,000 "	9,250 54	55,455 38	5,515 "	251,805 08
§ 23. Établissement de nouveaux phares à Blanken- berghe et à Heyst.	175,000 "	395 06	50,505 "	77,860 60	40,241 25
§ 24. Continuation des travaux du chemin de fer de raccordement entre les stations du Nord et du Midi, à Bruxelles.	500,000 "	9,531 50	43,282 62	380,805 41	60,580 67
§ 25. Continuation des travaux de la station de Charleroi	500,000 "	155,189 55	195,619 95	169,042 25	2,148 20
§ 26. Continuation des travaux de la station de Tournai	500,000 "	48,677 08	96,776 66	554,540 26	"
§ 27. Continuation des travaux à la station de Bruxelles (Midi)	500,000 "	254,184 06	184,564 05	57,651 02	5,600 89
§ 28. Établissement d'une nouvelle station à l'extré- mité est de la ville de Verrieries; travaux dans la traversée de cette ville ainsi que dans la station actuelle et travaux d'extension dans les stations de Chénée, du Trooz, de Walken- raedt et de Dolhain	900,000 "	4,205 17	155,259 59	600,183 24	134,262 20
A REPORTER. . . fr.	155,209,584 71	100,471,052 51	17,000,596 39	13,944,402 70	21,195,563 11

*Suite de l'ÉTAT des crédits alloués pour des travaux d'utilité publique.
(Services spéciaux.)*

OBJET DES CRÉDITS.	MONTANT des CRÉDITS.	MONTANT DES DÉPENSES ou portions de crédits rattachées aux Budgets des exercices			RESTE disponible au 1 ^{er} janvier 1873.
		1870 ET ANNÉES antérieures.	1871.	1872.	
REPORT. . . fr.	135,299,584 71	100,471,052 51	17,690,566 30	15,944,402 70	21,193,563 11
Ministère des Travaux publics (suite).					
§ 29. Aménagement de la station d'Ostende . . .	350,000 "	"	83,348 01	247,855 24	16,790 75
§ 30. Continuation des travaux de la station de Liège	350,000 "	"	45,510 13	208,665 69	0,026 16
§ 31. Travaux d'agrandissement et d'amélioration dans les stations de Bruxelles (Nord) et de Schaerbeek	550,000 "	"	50,559 92	277,046 94	22,615 14
§ 32. Travaux dans la station de Gand	200,000 "	"	48,735 56	151,264 44	"
§ 33. Continuation des travaux de la nouvelle sta- tion de Mons	150,000 "	"	125,210 05	26,789 97	"
§ 34. Travaux d'amélioration et d'agrandissement de l'arsenal de Malines et de ses abords . . .	300,000 "	44,898 55	79,158 18	159,682 26	56,261 01
§ 35. Extension du matériel de transport des che- mins de fer de l'État	1,500,000 "	807,749 55	578,000 60	24,240 85	"
Ministère de l'Intérieur.					
§ 36. Continuation des travaux du palais du Roi . .	500,000 "	"	"	165,928 52	136,071 08
§ 37. Construction et ameublement d'écoles 1,000,000 "					
Excédant de crédit sans emploi, à annuler 31 "					
Reste. . fr. 099,969 "	099,969 "	875,145 "	124,824 "	"	"
Ministère des Finances.					
Loi du 5 juin 1870 :					
Frais de premier établissement de la Caisse de la mi- lice ainsi que de la Caisse de remplacement . . .	50,000 "	10,000 "	"	8,500 "	31,500 "
Ministère de l'Intérieur.					
Loi du 8 juin 1870 :					
Dépenses résultant de la participation des artistes, industriels et horticulteurs à l'exposition interna- tionale de Londres en 1871	100,000 "	"	25,000 "	15,000 "	60,000 "
Loi du 8 septembre 1870 :					
Amélioration de l'armement de la garde civique . .	500,000 "	50,080 "	467,460 01	1,559 99	"
A REPORTER. . fr.	158,440,555 71	102,529,825 61	19,317,961 85	15,298,954 40	21,502,851 85

*Suite de l'état des crédits alloués pour des travaux d'utilité publique.
(Services spéciaux.)*

OBJET DES CRÉDITS.	MONTANT des CRÉDITS.	MONTANT DES DÉPENSES ou portions de crédits rattachés aux Budgets des exercices			RESTE disponible au 1 ^{er} janvier 1873.
		1870 ET ANNÉES antérieures.	1871.	1872.	
REPORT. . . fr.	138,449,555 71	102,529,825 61	10,517,061 85	15,208,054 40	21,502,831 85
Ministère de la Guerre.					
Loi du 2 septembre 1870 :					
Travaux de défense à Anvers et à Termonde	2,150,000 »	»	514,575 45	505,810 05	1,129,804 02
Ministère des Travaux publics.					
Loi du 3 octobre 1870 :					
Achèvement des travaux de démolition et de nivellement des terrains militaires, à Charleroi	200,000 »	»	189,825 46	10,174 54	»
Ministère de l'Intérieur.					
Loi du 31 décembre 1870 :					
Améliorations à apporter à la voirie vicinale et travaux d'assainissement	1,000,000 »	»	744,751 »	251,500 »	5,900 »
Ministère des Travaux publics.					
Loi du 31 décembre 1870 :					
Raccordements de routes au chemin de fer de l'État et aux chemins de fer concédés; redressements et améliorations de routes à la traverse des chemins de fer; subsides pour aider à l'établissement de chemins vicinaux aboutissant à des stations	1,000,000 »	»	469,059 57	458,469 78	72,490 65
Ministère de l'Intérieur.					
Loi du 7 juin 1870 :					
Acquisition du Jardin Botanique, à Bruxelles	1,000,000 »	1,000,000 »	»	»	»
À REPORTER. . . . fr.	105,799,555 71	103,529,825 61	21,235,953 35	16,521,767 35	22,709,027 42

*Suite de l'ÉTAT des crédits alloués pour des travaux d'utilité publique.
(Services spéciaux.)*

OBJET DES CRÉDITS.	MONTANT des CRÉDITS.	MONTANT DES DÉPENSES ou portions de crédits rattachées aux Budgets des exercices			RESTE disponible au 1 ^{er} janvier 1875.
		1870 ET ANNÉES antérieures.	1871.	1872.	
REPORT. . . . fr.	165,799,555 71	105,529,825 61	21,955,955 55	16,524,767 35	22,709,027 42
Ministère des Finances.					
Loi du 20 février 1871 :					
Déplacement de l'établissement de la Monnaie . .	725,000 »	»	270,884 50	146,454 65	307,661 05
Loi du 20 février 1871 :					
Régularisation du déficit du Trésor provenant du vol de titres de la dette à 4 et à 5 % commis dans les archives de la Cour des comptes . . . 506,800 »					
Excédant de crédit sans emploi, à annuler 442 45					
RESTE . fr. 306,557 55	306,557 55	»	306,557 55	»	»
Ministère des Affaires Étrangères.					
Loi du 20 février 1871 :					
Reconstruction partielle de bateaux à vapeur . .	250,000 »	»	192,453 03	31,497 59	6,049 58
Ministère de l'Intérieur.					
Loi du 27 février 1871 :					
Construction et ameublement de mai- sons d'école. 1,000,000 »					
Excédant de crédit sans emploi, à annuler 450 »					
RESTE . fr. 999,570 »	999,570 »	»	920,741 »	69,829 »	»
Ministère des Travaux publics.					
Loi du 24 février 1871 :					
Extension du matériel de traction et des transports, établissement de voies, etc, pour les marchandises, extension des lignes et appareils télégraphiques .	6,500,000 »	»	5,888,026 58	2,475,624 86	158,548 56
A REPORTER. . . . fr.	172,560,481 26	105,529,825 61	26,825,595 79	19,246,173 25	25,161,086 61

Suite de l'ÉTAT des crédits alloués pour des travaux d'utilité publique.
(Services spéciaux.)

OBJET DES CRÉDITS.	MONTANT des CRÉDITS.	MONTANT DES DEPENSES ou portions de crédits rattachées aux Budgets des exercices			RESTE disponible au 1 ^{er} janvier 1875
		1870 ET ANNÉES antérieures.	1871.	1872.	
REPORT. fr.	172,560,481 28	105,329,825 61	26,823,595 79	19,246,175 25	23,161,086 61
Ministère des Finances.					
Loi du 28 juillet 1871 :					
Frais résultant de la révision des pen- sions militaires	10,000 "				
Excédant de crédit sans emploi, à an- nuler	8 16				
Reste. . fr.	9,991 84	0,901 84	7,218 24	2,775 00	"
Ministère de l'Intérieur.					
Loi du 29 juillet 1871 :					
Tables générales des paroisses avant 1792.	61,224 62	"	10,918 "	11,445 56	38,861 06
Ameublement des nouveaux locaux construits au Musée royal d'histoire naturelle	120,000 "	"	"	"	120,000 "
Ameublement du Musée royal d'antiquités et restau- ration de l'ancien mobilier.	33,500 "	"	2,000 "	10,005 66	21,494 34
Ministère des Travaux publics					
Loi du 27 juillet 1871 :					
Solde dû par l'État envers la faillite du sieur Beaulieu, entrepreneur des travaux de la 3 ^e section du canal de jonction de la Meuse à l'Escaut	1,100,000 "	"	1,009,689 36	15,402 82	74,907 82
Loi du 27 juillet 1871 :					
1 ^o Chemin de fer direct de Bruxelles à Louvain. — Solde de créances litigieuses	85,000 "	"	85,000 "	"	"
2 ^o Reconstruction des parties écroulées des mousoirs du chenal de l'écluse maritime à Anvers. — Tra- vaux supplémentaires	157,400 "	"	74,595 84	54,175 26	8,850 90
3 ^o Approfondissement de la Sambre. — Solde d'une créance litigieuse	5,775 76	"	5,775 76	"	"
4 ^o Construction de deux embarcadères au quai des bateaux à vapeur à Ostende. — Dépense complé- mentaire	20,254 90	"	9,307 59	9,935 92	1,011 59
A REPORTER. fr.	174,133,628 58	105,329,825 61	28,027,098 38	10,340,912 07	23,426,102 32

Suite de l'ÉTAT des crédits alloués pour des travaux d'utilité publique.
(Services spéciaux.)

OBJET DES CRÉDITS.	MONTANT des CRÉDITS.	MONTANT DES DÉPENSES ou portions de crédits rattachées aux Budgets des exercices			RESTE disponible au 1 ^{er} janvier 1873.
		1870 ET ANNÉES antérieures.	1871.	1872.	
REPORT. fr.	174,155,628 58	103,520,825 61	28,027,698 58	19,340,912 07	23,426,102 52
Ministère des Travaux publics (suite).					
Loi du 27 juillet 1871 :					
Extension du matériel de traction et des transports.	205,000 »	»	»	205,000 »	»
Loi du 27 juillet 1871 :					
§ 1. Construction ou reconstruction de ponts appartenant à des routes; subsides pour l'établissement de ponts sur la Meuse, l'Ourthe, l'Emblève.	500,000 »	»	»	249,397 52	250,602 48
§ 2. Prolongement de l'avenue de la Reine à Laeken et dégagement des abords de la nouvelle église	250,000 »	»	»	210,099 90	39,900 10
§ 3. Construction de routes dans le Luxembourg	200,000 »	»	303 20	120,748 12	78,948 68
§ 4. Construction de routes de l'État dans le Limbourg	200,000 »	»	8,663 82	90,261 22	101,074 96
§ 5. Achat d'immeubles pour l'agrandissement du palais de la Nation et des Ministères des Affaires Étrangères, de l'Intérieur et de la Guerre. — Travaux de construction et de restauration aux bâtiments précités	500,000 »	»	»	315,630 53	184,369 67
§ 6. Reconstruction des bâtiments du Conservatoire royal de musique à Bruxelles et construction d'une salle de concert	200,000 »	»	»	38,858 68	161,141 52
§ 7 a. Achèvement des nouvelles salles aux Musées de Bruxelles, restauration et appropriation des nouvelles salles	125,000 »	»	56,006 78	68,993 22	»
b. Établissement des appareils de chauffage dans les salles des divers Musées.	50,000 »	»	»	27,872 72	2,127 28
c. Achèvement des locaux de la bibliothèque	20,000 »	»	4,458 05	8,325 47	7,236 50
§ 8. Travaux de restauration et d'agrandissement de l'ancienne porte de Hal occupée par le Musée royal d'armures et d'antiquités	86,000 »	»	3,022 63	82,785 57	192 »
§ 9. Construction d'un nouvel hôtel des Monnaies à St-Gilles	500,000 »	»	»	5,205 08	494,794 92
§ 10. Amélioration du canal de Bruges à Ostende en vue de donner plus de facilité à la navigation	250,000 »	»	»	»	250,000 »
§ 11. Amélioration de la Lys.	100,000 »	»	»	849 »	99,151 »
§ 12. Amélioration du régime de l'Yser	200,000 »	»	»	104,027 04	95,972 96
§ 13. Amélioration du régime de la Grande-Nèthe	150,000 »	»	»	45,158 42	86,841 58
§ 14. Construction de barrages dans la Meuse en amont de Namur.	1,500,000 »	»	»	150,363 08	1,349,636 92
A REPORTER. fr.	179,120,628 58	103,520,825 61	28,100,132 84	21,071,487 24	26,628,182 60

Suite de l'état des crédits alloués pour des travaux d'utilité publique.
(Services spéciaux.)

OBJET DES CRÉDITS.	MONTANT des CRÉDITS.	MONTANT DES DÉPENSES ou portions de crédits rattachées aux Budgets des exercices			RESTE disponible au 1 ^{er} Janvier 1873.
		1870 ET ANNÉES antérieures.	1871.	1872.	
REPORT. . . . fr.	170,120,628 38	103,320,825 61	28,100,152 84	21,071,487 24	26,628,182 69
Ministère des Travaux publics (suite).					
§ 15. Construction de nouveaux murs et d'embarcadères le long des quais du Kattendyk et du Rhin, et premiers travaux d'établissement d'une nouvelle écluse, à Anvers	1,000,000 "	"	"	"	1,000,000 "
§ 16. Canal de Turnhout à Anvers, par St-Job in 't Goor	1,000,000 "	"	"	1,148 45	998,851 55
§ 17. Travaux d'amélioration du port d'Ostende.	281,000 "	"	"	94,577 01	186,622 99
§ 18. Part d'intervention de l'État dans la suppression du bief de Gravioule qui réunit à la Meuse le bras de l'Ourthe appelé Barbon, à Liège.	84,000 "	"	"	84,000 "	"
§ 19. Raccordement entre les stations des Guillemins et Vivegnis, à Liège.	400,000 "	"	"	399,825 21	174 79
§ 20. Chemin de fer de ceinture, à Gand.	1,000,000 "	"	"	600,805 45	550,194 55
§ 21. Chemin de fer de Bruxelles à Luttre.	5,000,000 "	"	"	2,366,244 40	633,755 60
§ 22. Aménagement de la station d'Ostende; achèvement du bâtiment; construction sur le nouveau quai des bateaux à vapeur.	550,000 "	"	8,905 52	323,203 04	217,891 64
§ 23. Travaux dans la station de Gand	100,000 "	"	"	62,676 85	37,323 17
§ 24. Continuation des travaux des stations de Bruxelles (midi), de Bruxelles (nord), et de Schaerbeek.	500,000 "	"	"	426,633 14	73,366 86
§ 25. Travaux d'agrandissement et d'amélioration dans la station de Louvain.	500,000 "	"	"	100,006 95	399,993 05
§ 26. Cont ^m des travaux de la station de Charleroi	500,000 "	"	"	79,915 58	420,084 42
§ 27. Id. id. de Tournai.	500,000 "	"	"	398,145 66	191,854 34
§ 28. Id. id. de Liège	100,000 "	"	"	54,715 75	45,284 25
§ 29. Id. id. de Mons	100,000 "	"	"	99,853 84	146 16
§ 30. Travaux d'agrandissement et d'amélioration de l'arsenal de la station de Malines	500,000 "	"	"	50,993 07	469,006 93
§ 31. Établissement d'une nouvelle station à l'extrémité Est de la ville de Verviers; travaux d'extension dans les stations entre Liège et la frontière prussienne.	400,000 "	"	"	254,077 16	165,922 84
§ 32. Installations pour le service des établissements maritimes, à Anvers.	4,000,000 "	"	372 90	1,025,173 87	2,376,453 23
§ 33. Travaux de parachèvement du réseau	2,000,000 "	"	"	1,703,438 97	296,561 03
A REPORTER. . . . fr.	105,644,628 58	103,320,825 61	28,100,411 06	20,753,809 62	54,471,582 09

*Suite de l'état des crédits alloués pour des travaux d'utilité publique.
(Services spéciaux.)*

OBJET DES CRÉDITS.	MONTANT des CRÉDITS.	MONTANT DES DÉPENSES ou portions de crédits rattachées aux Budgets des exercices			RESTE disponible au 1 ^{er} janvier 1873.
		1870 ET ANNÉES antérieures.	1871.	1872.	
REPORT. fr.	195,644,628 38	107,520,825 61	28,100,411 06	29,753,809 62	54,471,582 09
Ministère de l'Intérieur.					
§ 34. Continuation des travaux de construction et d'ameublement du palais du Roi	750,000 »	»	191,605 75	403,011 57	155,382 88
Ministère des Finances.					
Frais de confection et d'émission des titres de l'em- prunt de 50,000,000 de francs, à 4 p. / _o	100,000 »	»	5,000 »	75,442 05	21,557 55
Ministère des Affaires Étrangères.					
Loi du 27 juillet 1871 :					
Minimum de produit postal à assurer aux entrepre- neurs de paquebots-poste entre Anvers et New- York	500,000 »	»	»	»	500,000 »
Ministère des Travaux publics.					
Loi du 2 mars 1872 :					
1 ^o Extension du matériel et des transports	10,780,000 »	»	»	7,605,733 42	3,176,246 58
2 ^o Construction de nouvelles remises aux locomo- tives	1,000,000 »	»	»	225,810 11	776,180 89
3 ^o Outillage des ateliers et des stations, et achat d'un matériel perfectionné pour le chargement et le déchargement des marchandises	1,500,000 »	»	»	569,105 54	930,896 46
4 ^o Achat de rails et accessoires et travaux d'exten- sion et de parachèvement des voies au railway.	3,000,000 »	»	»	2,225,041 63	774,958 37
Ministère des Affaires Étrangères.					
Loi du 12 mai 1872 :					
Construction d'un steamer destiné au transport des voyageurs et des dépêches entre Ostende et Dou- vres	615,000 »	»	»	410,000 »	205,000 »
A REPORTER. fr.	215,080,628 38	105,520,825 61	28,306,016 81	41,041,081 54	11,011,804 62

Suite de l'ÉTAT des crédits alloués pour des travaux d'utilité publique.
(Services spéciaux.)

OBJET DES CRÉDITS.	MONTANT des CRÉDITS.	MONTANT DES DÉPENSES ou portions de crédits rattachées aux Budgets des exercices			RESTE disponible au 1 ^{er} janvier 1873.
		1870 ET ANNÉES antérieures	1871.	1872.	
REPORT. . . . fr.	215,080,028 38	103,320,825 61	28,306,016 81	41,041,981 34	41,011,804 62
Ministère de la Guerre.					
Loi du 25 mars 1872.					
Travaux d'appropriation de construction et d'aménagement qu'exige le transfert de l'académie militaire dans les bâtiments et terrains dépendant de l'ancien dépôt de mendicité de la Cambre . . .	450,000 »	»	»	02,887 41	557,112 50
Ministère des Travaux publics.					
Loi du 26 mars 1872 :					
Extension des lignes et appareils télégraphiques . .	300,000 »	»	»	161,320 60	158,679 40
Ministère de la Guerre.					
Loi du 21 mai 1872.					
Construction d'une grande meunerie militaire à Anvers et établissement dans toutes les boulangeries militaires du royaume de fours aérothermes et de pétrins mécaniques	730,000 »	»	»	611 68	729,388 32
Ministère de l'Intérieur.					
Loi du 21 mai 1872 :					
Dépenses résultant de la participation des artistes et producteurs belges à l'exposition de Vienne en 1873	225,000 »	»	»	»	225,000 »
Loi du 21 mai 1872 :					
Dépenses d'amélioration aux armes de la garde civique.	43,553 02	»	»	23,502 97	20,050 05
Ministère de la Justice.					
Loi du 20 mai 1872 :					
Continuation des travaux de construction d'un palais de justice à Bruxelles	975,000 »	»	»	900,000 »	75,000 »
A REPORTER. . . . G.	216,412,981 40	103,320,825 61	28,306,016 81	42,220,104 »	42,557,034 98

Suite de l'état des crédits alloués pour des travaux d'utilité publique.
(Services spéciaux.)

OBJET DES CRÉDITS.	MONTANT des CRÉDITS.	MONTANT DES DÉPENSES ou portions de crédits rattachées aux Budgets des exercices			RESTE disponible au 1 ^{er} Janvier 1873.
		1870 ET ANNÉES antérieures.	1871.	1872.	
REPORT. . . . fr.	210,412,981 40	103,329,825 61	28,506,016 81	42,220,104 »	42,557,034 98
Ministère des Travaux publics.					
Loi du 21 mai 1872 :					
Part de la Belgique dans la dépense d'exécution des travaux d'endiguement du Zwyn.	220,000 »	»	»	121,258 53	98,741 67
Loi du 24 mai 1872 :					
1 ^o Raccordement de routes aux chemins de fer de l'État et aux chemins de fer concédés; redressement et amélioration de routes à la traverse des chemins de fer; subsides pour aider à l'établissement de chemins vicinaux aboutissant à des stations ou à des canaux et rivières	500,000 »	»	»	124,780 »	575,220 »
2 ^o Construction ou reconstruction de ponts appartenant à des routes. — Subsides.	250,000 »	»	»	»	250,000 »
3 ^o Achat d'immeubles rue de Louvain et de l'Orangerie à Bruxelles pour l'agrandissement du Palais de la Nation et des Ministères; travaux de construction et de restauration aux bâtiments précités.	250,000 »	»	»	8,810 »	241,190 »
4 ^o Construction d'un hôtel pour la direction provinciale des contributions directes à Gand; acquisition des terrains et exécution des travaux	60,000 »	»	»	57,688 65	2,311 35
5 ^o Renouvellement des appareils de chauffage des grandes serres du Jardin Botanique à Bruxelles	75,000 »	»	»	9,183 50	65,816 50
6 ^o Reconstruction de la maison d'habitation du régisseur de l'école de médecine vétérinaire de l'État	30,000 »	»	»	217 23	29,782 77
7 ^o Travaux de construction, d'appropriation et de parachèvement des Musées de l'État.	190,000 »	»	»	110,962 26	79,037 74
8 ^o Subside à la province de la Flandre orientale pour la construction d'un pont sur le canal de Langeledc et l'exécution des travaux d'amélioration projetés au même canal	17,000 »	»	»	»	17,000 »
9 ^o Continuation des travaux du chemin de fer de raccordement entre les stations des Guillemins et de Vivegnis, à Liège	2,000,000 »	»	»	1,221,640 29	778,359 71
10 ^o Continuation des travaux entrepris pour les installations du chemin de fer et du service des établissements maritimes d'Anvers	2,000,000 »	»	»	174,680 35	1,825,319 65
11 ^o Travaux divers de parachèvement des chemins de fer de l'État	1,800,000 »	»	»	4,000 »	1,796,000 »
A REPORTER. . . . fr.	228,804,981 40	103,329,825 61	28,506,016 81	44,033,324 61	48,115,814 37

*Suite de l'ÉTAT des crédits alloués pour des travaux d'utilité publique.
(Services spéciaux.)*

OBJET DES CRÉDITS.	MONTANT des CRÉDITS.	MONTANT DES DÉPENSES ou portions de crédits rattachées aux Budgets des exercices			RESTE disponible au 1 ^{er} janvier 1873.
		1870 ET ANNÉES antérieures.	1871.	1872.	
REPORT. fr.	225,804,981 40	103,520,825 61	28,506,016 81	44,055,524 61	48,115,814 57
Ministère de l'Intérieur.					
Construction et aménagement de maisons d'école.	1,000,000 »	»	»	1,000,000 »	»
Amélioration à apporter à la voirie vicinale et travaux d'assainissement	1,000,000 »	»	»	97,500 »	902,500 »
Ministère des Travaux publics.					
Loi du 24 mai 1872 :					
Transaction relative au procès pendant entre l'État et les ayants droit du sieur J.-B. Dutoit à l'occasion de l'établissement à Heyst du chenal de l'écluse maritime dépendante du canal de dérivation de la Lys.	208,000 »	»	»	207,127 56	872 44
Ministères des Affaires Étrangères et des Travaux publics.					
Loi du 26 mai 1872.					
Exécution des travaux les plus urgents pour l'établissement d'un bassin et de chantiers à l'usage des services de la marine à Ostende :					
Ministère des Affaires Étrangères	475,000 »	»	»	»	475,000 »
— des Travaux publics	175,000 »	»	»	»	175,000 »
Ministère de la Guerre.					
Loi du 20 décembre 1872 :					
Honoraires et débours dus à l'avocat qui a occupé pour l'État dans le procès intenté, en 1841, au sieur De Zouter, du chef de contravention aux lois sur les servitudes militaires	10,000 »	»	»	»	10,000 »
A REPORTER. fr.	226,672,981 40	103,520,825 61	28,506,016 81	45,357,952 17	49,670,186 81

*Suite de l'ÉTAT des crédits alloués pour des travaux d'utilité publique.
(Services spéciaux.)*

OBJET DES CRÉDITS.	MONTANT des CRÉDITS.	MONTANT DES DÉPENSES ou portions de crédits rattachées aux Budgets des exercices			RESTE disponible au 1 ^{er} janvier 1873.
		1870 ET ANNÉES antérieures.	1871	1872.	
REPORT. . . fr.	226,672,981 40	105,329,825 61	28,506,016 81	45,357,052 17	49,679,180 81
Ministère des Finances					
Loi du 20 décembre 1872 :					
Déplacement de l'établissement de la Monnaie . . .	57,212 82	.	.	.	57,212 82
Loi du 18 décembre 1872 :					
Remboursement du solde de l'emprunt 3 p % . . .	5,655,000 .	.	.	5,655,000 .	.
Capital nominal des obligations de la Dette publique à 4 1/2 p % créées en vertu de la loi du 25 février 1871 et remises à la Société anonyme des chemins de fer des Bassins Houillers du Hainaut, savoir :					
1 ^o en acquit du prix du matériel de transport du mobilier, de l'outillage, etc., cédés à l'État 12,831,500 .					
2 ^o en remboursement de la somme de 5,000,000 de francs qu'elle lui a avancée pour être appliquée aux compléments d'installations, doubles voies et autres travaux à exécuter sur les lignes de cette société que l'État exploite à partir du 1 ^{er} janvier 1871. 2,802,200 .					
	15,715,500 .	.	15,618,100 .	95,400 .	.
TOTAUX . . . fr.	248,076,604 22	105,329,825 61	43,924,116 81	51,086,352 17	49,736,590 63

ANNEXE N° 5.

TABEAU

DES

RÉSULTATS DES BUDGETS DES EXERCICES CLOS

DE 1830 A 1869 INCLUSIVEMENT.



TABLEAU des résultats des Budgets des

EXERCICES.	RECET				
	PRÉVISIONS.				
	ÉVALUATIONS du BUDGET des VOIES ET MOYENS.	AUGMENTATIONS par des lois spéciales.	RESSOURCES EXTRAORDINAIRES constatées dans le cours de l'exercice en dehors des évaluations du Budget (Montant effectif.)	FONDS AFFECTÉS à des dépenses spéciales. (Montant effectif.)	TOTAL.
1830 (4 ^{me} Trimestre)	20,502,221 56	"	"	"	20,502,221 56
1831	66,942,211 82	46,205,354 02	78,248 59	"	113,225,815 05
1832	77,811,042 41	74,592,465 76	60,090 80	"	152,464,505 97
1835	86,037,082 "	"	54,605 48	"	86,002,585 48
1834	84,270,578 "	"	321,259 55	10,000,000 "	94,600,817 55
1835	85,142,519 "	4,785,149 22	415,891 40	1,490,000 "	91,851,559 62
1836	84,557,151 "	"	1,444,799 75	15,374,165 74	101,376,114 47
1837	85,911,700 "	"	2,508,656 25	10,000,000 "	98,220,556 25
1838	94,606,326 "	"	44,855 50	25,778,055 70	120,429,105 "
1839	104,005,551 "	"	151,714 65	15,896,897 40	120,144,145 05
1840	101,955,569 "	"	5,745,247 64	65,074,257 65	170,775,074 27
1841	101,464,464 "	"	59,052 92	"	101,505,516 92
1842	105,850,612 "	50,000 "	71,054 77	22,557,424 68	128,509,071 45
1843	100,650,055 "	50,000 "	16,536,755 56	1,699,765 61	127,016,571 97
1844	109,581,084 "	"	3,728,820 54	84,050,000 "	197,965,904 54
1845	111,158,170 "	"	10,692,961 92	6,886,341 07	128,717,472 99
1846	115,014,070 "	"	480,001 09	528,005 56	115,851,076 65
1847	115,475,050 "	"	85,705 12	100,000 "	115,657,555 12
1848	118,412,250 "	290,000 "	57,014,121 10	165,916 91	155,882,288 01
1849	116,797,020 "	800,000 "	"	24,500 06	117,621,520 06
1850	115,910,820 "	2,000,000 "	16,547,668 69	"	154,258,488 69
1851	117,552,550 "	450,000 "	255,145 59	85,150 45	118,122,854 84
1852	118,510,250 "	"	2,882,959 97	1,240,201 02	122,453,500 99
1853	124,224,250 "	550,000 "	6,698,622 27	3,951,724 55	155,404,596 80
1854	126,002,150 "	500,000 "	13,915,255 20	6,408,417 26	146,825,820 46
1855	129,596,590 "	950,000 "	145,182 01	4,990,791 12	155,680,563 15
1856	152,698,540 "	1,264,000 "	125,248 65	3,108,865 86	157,194,054 49
1857	159,004,990 "	2,150,000 "	77,489 84	2,284,992 08	144,117,471 92
1858	141,910,790 "	2,230,000 "	56,067 62	726,651 15	144,905,488 77
1859	147,652,990 "	1,000,000 "	"	1,721,569 15	150,554,350 15
1860	149,188,790 "	1,728,000 "	74,055 01	14,096,647 44	165,087,475 55
1861	149,029,190 "	1,929,417 95	"	15,462,486 97	166,421,094 92
1862	155,614,490 "	1,000,000 "	"	5,421,575 01	158,956,065 01
1865	156,046,790 "	1,000,000 "	850,920 "	4,852,759 55	162,750,469 55
1864	157,782,790 "	800,000 "	12,504,805 42	4,760,118 81	175,847,714 25
1865	159,612,790 "	800,000 "	5,807,257 25	3,180,055 64	169,460,080 89
1866	164,089,400 "	"	1,049,486 42	17,156,890 57	182,295,866 99
1867	166,046,290 "	"	10,259,351 58	59,925,729 80	216,229,251 18
1868	169,190,780 "	"	956,758 44	52,410,581 65	202,557,900 07
1869	174,091,700 "	"	3,662,227 06	22,229,054 20	200,582,961 26
	4,701,741,124 59	145,104,585 55	154,959,086 51	459,782,803 40	5,551,587,489 85
	4,936,845,510 14				

exercices clos de 1830 à 1869 inclusivement.

TRES.			
FAITS RÉALISÉS.	RÉSULTATS de la comparaison des prévisions avec les faits réalisés.		Observations.
	RECouvreMENTS effectués.	EXCÉDANT des évaluations.	
20,502,221 50	"	"	
113,225,815 03	"	"	
132,464,505 97	"	"	
88,058,513 02	"	1,005,728 44	
96,701,537 76	"	2,100,520 41	
91,075,225 70	750,555 92	"	
102,652,652 50	"	1,236,517 92	
101,715,250 24	"	5,494,915 99	
125,509,914 81	"	3,080,719 81	
115,657,428 97	4,506,714 08	"	
160,576,255 86	1,596,820 41	"	
101,542,826 17	160,690 75	"	
120,766,956 55	1,542,114 00	"	
125,289,847 48	4,626,724 40	"	
108,810,508 75	"	844,604 50	
120,855,051 07	"	1,158,478 98	
114,064,045 57	"	252,066 72	
113,528,065 84	2,129,820 28	"	
146,117,886 55	9,764,401 46	"	
113,871,457 58	5,749,882 48	"	
132,877,187 86	1,381,500 85	"	
119,545,651 94	"	1,220,817 10	
128,451,208 79	"	6,017,817 80	
150,468,270 19	"	4,065,675 59	
152,675,052 50	"	5,840,252 04	
144,502,166 65	"	8,821,603 50	
146,259,211 91	"	9,044,557 42	
149,143,925 95	"	5,026,452 01	
155,880,759 57 ½	"	10,977,250 60 ½	
158,549,645 85	"	7,995,286 70	
169,709,218 61 ½	"	4,621,745 26 ½	
172,254,411 84	"	5,815,516 92	
164,557,914 52 ½	"	6,501,949 51 ½	
168,925,320 49	"	6,194,851 14	
181,514,254 97 ¼	"	5,660,549 74 ¼	
178,086,951 17	"	8,626,870 28	
187,047,478 55	"	4,751,611 54	
225,404,895 42	"	7,175,642 24	
209,641,495 41	"	7,103,595 54	
211,092,455 85	"	10,509,472 59	
5,641,860,855 85	29,814,272 60	140,006,656 60	
	110,282,564 "		

TABLEAU des résultats des Budgets des exercices

DÉPENSES							
EXERCICES.	PRÉVISIONS.						
	SERVICE ORDINAIRE.						
	CRÉDITS accordés par la loi du Budget primitif.	CRÉDITS supplémentaires et extraordinaires accordés par des lois spéciales, déduction faite des annulations de crédit.	CRÉDITS complémentaires pour couvrir les dépenses faites au delà des allocations non limitatives des Budgets.	CRÉDITS transférés des exercices antérieurs, en vertu de l'art. 30 de la loi de comptabilité.	TOTAL.	CRÉDITS transférés à l'exercice suivant, en vertu de l'art. 30 de la loi de comptabilité.	RESTE, ou crédits afférents à l'exercice.
1850. 4 ^{me} trimestre.	27,081,168 79	"	"	"	27,081,168 79	"	27,081,168 79
1851.	115,806,850 65	"	"	"	115,806,850 65	"	115,806,850 65
1852.	a) 131,505,175 28	12,892,226 53	"	"	164,395,401 81	"	164,395,401 81
1853.	94,149,855 33	"	"	"	94,149,855 33	"	94,149,855 33
1854.	85,272,610 52	5,001,590 11	"	"	88,874,000 43	"	88,874,000 43
1855.	86,569,595 77	1,699,740 51	"	"	88,069,554 28	"	88,069,554 28
1856.	85,058,557 45	1,167,450 59	"	"	86,225,788 04	"	86,225,788 04
1857.	91,048,402 16	4,177,701 55	"	"	95,226,105 69	"	95,226,105 69
1858.	94,947,052 10	1,849,006 98	"	"	96,796,959 08	"	96,796,959 08
1859.	104,899,097 55	7,795,917 90	"	"	112,695,015 45	"	112,695,015 45
1840.	99,150,590 94	6,454,054 64	"	"	105,584,425 58	"	105,584,425 58
1841.	103,791,812 58	15,617,159 14	58,142 25	"	117,467,425 97	"	117,467,425 97
1842.	105,566,962 81	3,522,447 63	"	"	109,089,410 44	"	109,089,410 44
1845.	108,855,572 01	11,168,455 71	285,920 25	"	120,289,725 95	"	120,289,725 95
1844.	110,125,796 67	6,659,150 59	12,775 60	"	116,795,700 66	"	116,795,700 66
1845.	110,571,585 49	4,169,479 25	551,474 01	"	114,872,558 75	"	114,872,558 75
1846.	112,904,215 11	5,615,455 06	575,517 46	"	118,895,188 25	"	118,895,188 25
1847.	116,452,576 58	8,200,515 59	565,645 10	"	125,216,752 87	"	125,216,752 87
1848.	118,195,870 65	15,185,567 64	275,427 52	"	151,652,865 81	"	151,652,865 81
1849.	111,655,105 81	5,566,095 66	554,255 64	"	115,555,451 11	550,555 60	114,997,095 51
1850.	114,677,172 09	4,404,468 49	655,069 65	556,555 60	120,051,045 85	520,562 56	119,750,485 27
1851.	115,456,059 16	4,797,745 12	169,024 04	520,502 56	120,725,588 88	527,456 21	120,195,952 67
1852.	115,524,706 95	17,626,170 49	415,551 83	527,456 21	154,091,885 48	2,623,149 25	151,468,736 25
1853.	125,015,269 51	7,954,425 77	425,591 17	2,623,149 25	154,594,255 50	2,127,599 51	152,466,656 19
1854.	125,249,057 07	8,219,454 95	810,552 10	2,127,599 51	156,406,665 45	1,419,181 75	154,957,481 68
1855.	127,000,547 24	10,214,528 72	672,045 61	1,440,181 75	149,236,101 52	1,645,625 55	158,500,475 79
1856.	135,484,616 91	10,922,941 98	1,400,544 57	1,645,625 55	146,555,528 99	1,574,588 67	141,078,940 32
1857.	135,056,047 56	b) 5,464,878 19	1,225,064 99	1,574,588 67	145,501,479 41	1,884,750 09	141,416,729 39
1858.	136,858,076 15	5,252,108 92	1,070,057 84	1,884,750 09	145,065,002 "	2,521,487 10	142,544,414 90
1859.	156,642,607 28	14,524,290 29	845,877 55	2,521,487 10	154,552,262 02	1,955,870 45	152,596,391 57
1860.	158,542,456 05	6,891,924 04	850,111 71	1,955,870 45	148,500,542 25	1,720,804 35	146,579,557 92
1861.	141,576,486 70	5,651,509 92	1,558,569 18	1,720,804 35	150,287,570 15	1,551,735 46	148,755,634 67
1862.	145,176,590 67	6,517,509 60	504,026 05	1,551,735 46	153,529,661 76	1,002,160 54	152,527,501 22
1865.	148,747,221 72	6,855,801 75	225,875 48	1,902,160 54	156,807,959 47	1,009,390 64	155,797,668 85
1864.	151,885,210 45	5,808,095 52	516,879 75	1,009,590 64	159,017,574 12	1,051,019 64	157,983,654 48
1865.	154,244,340 16	7,278,051 55	587,797 "	1,051,019 64	162,942,988 55	1,701,660 51	161,241,328 02
1866.	158,579,256 91	9,562,510 67	452,556 27	1,701,660 51	170,275,595 16	1,594,855 98	168,880,757 18
1867.	160,774,028 49	7,529,884 02	756,626 28	1,594,855 98	176,455,374 77	2,125,748 16	174,529,626 61
1868.	r) 171,559,359 14	5,821,729 79	1,264,150 65	r) 2,125,748 16	180,541,847 14	5,401,465 82	177,140,585 52
1869.	176,511,041 65	1,550,499 65	961,099 11	5,401,465 82	182,425,004 25	2,055,586 24	180,590,217 90
	5,849,946,851 49	262,806,141 45	10,956,279 80	31,866,554 40	5,062,559,587 12	53,001,720 04	5,127,653,866 48

clos de 1830 à 1869 inclusivement (suite).

SÉRIE.		FAITS RÉALISÉS.		Excédants		Observations.
SERVICES SPÉCIAUX. — CRÉDITS rattachés à l'exercice.	TOTAL DES PRÉVISIONS de dépenses.	DÉPENSES résultant des services faits.	— DÉPENSES résultant des services faits.	DE CRÉDITS à annuler.		
•	27,981,168 79	27,981,168 79	•	•		
•	115,800,850 65	112,413,965 51	3,386,885 14	•		
•	164,595,401 81	158,500,918 05	6,094,483 76	•		
•	94,140,835 53	91,904,974 94	2,235,860 59	•		
10,000,000 »	98,874,000 43	96,513,600 96	2,360,399 47	•		
b) 1,490,000 »	89,559,534 28	87,104,004 96	2,455,529 32	•		a) Après déduction de fr. 37,346,340 74 c ^{ts} pour les allocations portées au Budget de la Dette publique, en vue de l'exécution des articles 11 et 12 du traité du 15 novembre 1831, lesquelles doivent être considérées comme non avenues.
c) 15,374,103 74	101,599,951 78	99,528,487 96	2,071,463 82	•		b) Paiement fait aux concessionnaires de la Sambre canalisée, en vertu de l'article 2 de la loi du 26 septembre 1835, sur le produit de l'emprunt à 4 p. 0/0 du 18 juin 1836.
10,000,000 »	105,226,103 00	103,551,751 04	1,894,352 05	•		c) Y compris 500,000 francs payés aux concessionnaires de la Sambre canalisée, sur le million de francs réservé par l'article 10 de la transaction approuvée par la loi du 26 septembre 1835, et provenant du produit de l'emprunt à 4 p. 0/0 du 18 juin 1836.
25,778,033 70	122,574,992 78	120,198,378 44	2,376,614 34	•		d) Non compris fr. 103,102 60 c ^{ts} annulés sur les crédits pour des services spéciaux (prêt à la Banque de Belgique).
15,896,897 40	128,589,912 85	124,196,508 51	4,393,404 34	•		
65,074,257 03	168,658,683 21	165,914,570 95	2,744,112 26	•		
•	117,467,423 97	114,976,586 11	2,490,837 86	•		
23,278,995 17	132,368,405 61	129,375,909 88	2,992,495 73	•		
e) 1,699,763 61	121,989,489 56	119,855,950 33	2,133,539 23	•		e) Y compris 250,000 francs payés aux concessionnaires de la Sambre canalisée, sur le million de francs réservé par l'article 10 de la transaction approuvée par la loi du 26 septembre 1835, et provenant du produit de l'emprunt à 4 p. 0/0 du 18 juin 1836.
84,656,000 »	201,451,700 66	195,185,657 29	6,266,043 37	•		f) Y compris fr. 114,682 00 c ^{ts} , même objet que ci-dessus.
f) 21,552,566 83	136,224,705 56	134,389,340 80	1,835,365 76	•		
5,221,700 09	124,116,888 32	122,752,099 29	1,364,789 03	•		
g) 3,768,642 11	128,985,374 98	127,572,374 99	1,412,999 99	•		g) Y compris 100,000 francs, comme ci-dessus.
h) 8,924,490 08	140,577,350 49	135,960,595 37	4,616,755 12	•		h) Y compris 25,000 francs, comme ci-dessus.
946,977 90	115,944,073 41	112,267,069 13	3,677,004 28	•		
2,559,733 29	122,200,216 56	118,750,904 76	3,449,311 80	•		i) Non compris fr. 22,656 34 c ^{ts} annulés sur les crédits pour des services spéciaux.
1,106,145 11	121,302,077 78	118,627,460 84	2,674,616 94	•		j) Non compris fr. 4 57 c ^{ts} annulés sur les crédits pour des services spéciaux.
2,540,368 99	133,809,105 22	131,848,564 93	1,960,540 29	•		k) Non compris fr. 0 81 c ^{ts} annulés sur les crédits pour des services spéciaux.
4,969,827 76	137,436,461 95	134,510,907 41	2,925,554 54	•		
9,656,300 56	144,613,782 24	143,172,277 02	1,441,505 22	•		
10,361,322 01	148,951,797 80	146,926,211 95	2,025,585 85	•		
8,878,878 91	153,857,819 23	149,727,649 92	4,130,169 31	•		l) Les annulations déduites des crédits comprennent une somme de 261,523 francs pour le montant des annulations opérées en exécution de la loi du 6 mars 1838, sur les portions de crédits transférées de l'exercice 1836, en vertu de l'article 30 de la loi sur la comptabilité de l'État.
8,891,907 80	159,308,628 12	146,291,138 91	4,017,489 21	•		
5,610,495 66	148,154,010 56	144,745,005 36	3,409,005 20	•		
4,515,494 69	157,111,886 26	152,889,679 02	4,222,906 64	•		
10,144,607 42	162,724,145 34	159,025,377 32	3,698,768 02	•		m) Non compris fr. 120,587 18 c ^{ts} annulés sur les crédits pour des services spéciaux.
17,637,007 78	166,412,642 45	163,451,869 31	2,960,773 14	•		n) Non compris fr. 2,003,567 39 c ^{ts} annulés sur les crédits pour des services spéciaux.
27,751,059 51	180,278,560 53	177,082,280 60	3,196,279 93	•		o) Non compris fr. 5 80 c ^{ts} annulés sur les crédits pour des services spéciaux.
35,965,945 02	191,763,613 85	187,062,322 17	4,701,291 68	•		p) Non compris fr. 860 86 c ^{ts} annulés sur les crédits pour des services spéciaux.
52,507,450 69	199,493,105 17	186,225,129 58	4,267,975 59	•		q) Non compris 1,005 francs annulés sur les crédits pour des services spéciaux.
32,031,823 01	193,295,135 03	188,793,736 71	4,501,398 32	•		
37,724,704 83	206,605,462 01	203,206,671 94	3,398,790 07	•		r) Après déduction d'une somme de fr. 601,410 63 c ^{ts} portée anticipativement parmi les crédits alloués pour faire face à des dépenses engagées sur le budget de la Dette publique, et pour lesquelles les crédits restent à demander à la Législature.
21,905,608 68	196,233,235 29	191,604,315 92	4,628,919 37	•		
10,223,311 50	196,563,694 82	191,920,040 52	4,643,654 30	•		s) Non compris fr. 13,253 10 c ^{ts} annulés sur les crédits pour des services spéciaux.
27,596,088 93	207,786,906 92	199,635,373 76	8,151,533 16	•		t) Non compris fr. 8,633 13 c ^{ts} annulés sur les crédits pour des services spéciaux.
618,678,972 81	5,740,532,839 29	5,614,478,920 24	126,053,919 05	•		

TABLEAU des résultats des Budgets des exercices

RÉSULTATS							
EXERCICES.	BUDGETS ORDINAIRES.		SERVICES EXTRAORDINAIRES ET SPÉCIAUX.		BUDGETS ET SERVICES RÉUNIS.		SUR LES BUDGETS
	Recettes.	Dépenses.	Recettes.	Dépenses.	Recettes.	Dépenses.	de recette.
1850. (4 ^e trimestre)	25,869,417 13	27,548,364 56	632,804 23	632,804 23	20,302,221 36	27,981,168 70	•
1851.	66,942,211 82	66,208,608 91	46,283,603 21	46,203,354 00	113,225,815 03	112,413,965 51	733,602 91
1852.	77,811,942 41	85,908,455 19	74,652,563 56	74,592,463 76	152,464,505 07	158,500,918 95	•
1853.	88,003,710 44	91,904,974 94	54,603 48	•	88,058,315 02	91,904,974 94	•
1854.	86,580,098 41	86,513,600 96	10,321,230 35	10,000,000 •	96,701,337 76	96,513,600 96	•
1855.	87,171,334 50	85,614,004 96	1,903,891 40	1,490,000 •	91,073,223 70	87,104,004 96	3,357,329 34
1856.	85,813,668 92	84,134,324 25	16,818,963 47	15,374,163 71	102,632,632 39	99,328,487 96	1,059,544 67
1857.	89,406,613 99	93,331,731 64	12,308,636 25	10,000,000 •	101,715,230 24	103,331,731 64	•
1858.	97,687,045 81	94,420,344 74	23,822,869 •	23,778,033 70	123,309,914 81	120,198,378 44	3,266,701 07
1859.	99,788,816 92	108,299,611 11	16,048,612 03	15,896,897 40	113,337,428 97	124,190,308 51	•
1840.	100,558,748 39	102,840,113 32	68,817,305 27	63,074,237 63	169,376,233 86	165,914,370 93	•
1841.	101,303,773 25	114,976,386 11	39,032 92	•	101,342,826 17	114,976,386 11	•
1842.	104,338,497 10	106,094,914 71	22,408,439 45	23,278,995 17	126,766,956 33	129,373,999 88	•
1843.	105,033,328 31	118,136,186 72	18,236,318 07	1,699,763 61	123,280,847 48	110,833,930 33	•
1844.	110,423,688 39	110,329,037 29	88,384,820 34	84,036,000 •	198,810,308 73	195,183,637 20	•
1845.	112,276,648 98	113,036,983 06	17,379,302 99	21,332,366 83	120,833,931 97	134,389,340 89	•
1846.	113,247,036 72	117,331,299 20	817,006 63	5,221,700 09	114,064,043 37	122,732,999 20	•
1847.	113,344,360 72	123,803,762 88	133,703 12	3,768,642 11	113,328,063 84	127,372,374 99	•
1848.	108,977,848 34	126,136,104 69	37,180,638 01	8,924,490 68	146,117,886 33	133,060,393 37	•
1849.	113,847,137 32	111,329,091 23	24,300 06	946,977 90	113,871,437 38	112,267,069 13	2,527,046 29
1850.	116,329,319 17	116,171,171 47	16,347,668 69	2,339,733 29	132,877,187 86	118,730,904 76	338,347 70
1851.	119,003,367 10	117,321,313 73	340,284 84	1,106,143 11	119,343,031 94	118,627,460 84	1,482,051 37
1852.	124,328,067 80	129,308,193 94	4,123,140 99	2,340,368 99	128,451,208 70	131,348,364 93	•
1853.	128,837,923 39	129,341,079 63	10,639,346 80	4,969,827 76	139,468,270 19	134,310,907 41	•
1854.	132,331,382 04	133,313,976 46	20,321,670 46	9,636,300 36	132,873,032 30	143,172,277 02	•
1855.	139,368,193 30	136,364,889 94	5,133,973 13	10,361,322 01	144,302,166 63	146,926,211 93	2,893,303 36
1856.	143,007,097 42	140,848,771 01	3,232,114 49	8,878,878 01	146,239,211 91	149,727,649 92	2,138,326 41
1857.	140,781,442 01	137,399,231 11	2,362,481 92	8,891,907 80	149,143,923 93	146,201,138 91	9,382,210 90
1858.	135,134,108 22½	139,134,399 70	726,631 15	3,610,493 66	135,880,739 37½	144,745,093 36	16,019,398 32½
1859.	136,628,276 70	148,374,184 93	1,721,369 13	4,313,494 69	138,349,643 83	132,889,679 62	8,234,091 77
1860.	135,612,371 17½	142,880,769 90	14,096,647 44	16,144,607 42	169,709,218 61½	139,923,377 32	12,731,891 27½
1861.	136,771,924 87	143,774,861 33	15,462,486 97	17,637,907 78	172,234,411 84	163,431,869 31	10,997,063 34
1862.	161,116,339 31½	149,331,221 29	3,421,373 01	27,731,039 31	164,337,914 32½	177,082,270 60	11,783,118 22½
1863.	163,241,641 14	151,096,377 13	3,683,679 33	33,963,943 02	168,923,320 49	187,062,322 17	12,143,263 99
1864.	164,249,330 74½	133,713,078 89	17,264,924 23	32,307,430 69	181,314,234 97½	186,223,129 38	10,333,631 85½
1865.	169,039,660 28	136,741,911 70	9,047,290 89	32,031,823 01	178,086,931 17	188,793,736 71	12,297,748 38
1866.	168,841,101 34	163,481,067 11	18,206,376 99	37,724,704 33	187,047,478 33	203,206,671 94	3,339,134 23
1867.	172,971,932 24	169,700,707 24	30,432,961 18	21,993,608 68	223,404,893 42	191,604,313 02	3,271,223 •
1868.	176,294,373 34	172,697,628 82	33,347,120 07	19,223,311 30	209,641,493 41	191,920,940 32	3,396,746 32
1869.	183,201,172 39	172,239,184 83	23,891,261 26	27,396,088 93	211,092,433 83	199,633,873 76	12,961,987 76
	4,923,447,231 33	4,874,369,324 87	716,422,692 32	740,109,393 37	3,641,369,833 83	3,614,478,920 24	143,771,391 76
							51,077,

clos de 1830 à 1869 inclusivement (suite).

GÉNÉRAUX.					Observations.
EXCÉDANTS.					
ORDINAIRES	SUR LES SERVICES EXTRAORDINAIRES et spéciaux		SUR LES BUDGETS ET SERVICES réunis		
de dépense.	de recette.	de dépense.	de recette.	de dépense.	
1,478,947 43	"	"	"	1,478,947 43	Réglé définitivement par la loi du 5 mars 1846.
"	78,248 61	"	811,851 52	"	Idem.
0,096,512 78	60,090 80	"	"	0,050,412 08	Idem.
3,001,264 50	54,003 48	"	"	3,846,661 02	Réglé définitivement par la loi du 15 juin 1846.
133,502 55	321,230 35	"	187,756 80	"	Idem.
"	413,891 40	"	3,071,220 74	"	Idem.
"	1,444,706 76	"	5,104,144 45	"	Réglé définitivement par la loi du 3 mai 1847.
3,925,117 05	2,308,636 25	"	"	1,616,481 40	Idem.
"	44,855 50	"	3,311,536 37	"	Idem.
8,510,704 19	131,714 05	"	"	8,339,079 54	Idem.
2,281,364 73	5,743,247 64	"	3,461,882 91	"	Idem.
13,672,812 86	39,952 92	"	"	13,633,759 04	Réglé définitivement par la loi du 24 mai 1848.
1,736,417 61	"	870,535 27	"	2,606,953 33	Idem.
13,102,838 21	16,536,755 36	"	3,433,897 15	"	Réglé définitivement par la loi du 18 juillet 1849.
105,968 90	5,728,820 34	"	3,624,851 44	"	Réglé définitivement par la loi du 30 juillet 1858.
760,534 08	"	3,773,065 84	"	4,533,397 92	Idem.
4,284,262 48	"	4,404,665 44	"	8,688,055 92	Idem.
10,459,372 16	"	3,584,938 99	"	14,044,311 15	Idem.
17,108,250 15	28,255,547 33	"	11,057,291 18	"	Idem.
"	"	922,677 84	1,604,368 45	"	Réglé définitivement par la loi du 18 mai 1859.
"	13,787,735 40	"	14,146,283 10	"	Idem.
"	"	765,800 27	716,191 10	"	Réglé définitivement par la loi du 7 avril 1865.
5,180,128 14	1,782,772 "	"	"	3,397,556 14	Idem.
703,156 26	5,660,319 04	"	4,957,362 78	"	Idem.
1,164,594 42	10,665,369 00	"	9,500,775 48	"	Idem.
"	"	5,227,348 88	"	2,424,045 32	Idem.
"	"	5,646,764 42	"	3,488,438 01	Idem.
"	"	6,520,425 88	2,852,785 02	"	Idem.
"	"	4,883,864 51	11,135,734 01 $\frac{1}{2}$	"	Idem.
"	"	2,794,125 54	5,459,906 23	"	Idem.
"	"	2,047,959 98	10,683,841 20 $\frac{1}{2}$	"	Réglé définitivement par la loi du 31 déc. 1866.
"	"	2,194,520 81	8,302,542 53	"	Idem.
"	"	24,320,484 30	"	12,344,366 07 $\frac{1}{2}$	Réglé définitivement par la loi du 20 juin 1868.
"	"	30,282,265 67	"	18,137,001 68	Réglé définitivement par la loi du 25 fév. 1869.
"	"	15,242,526 46	"	4,708,874 61 $\frac{1}{2}$	Réglé définitivement par la loi du 20 mars 1860.
"	"	23,004,534 12	"	10,706,785 54	Réglé définitivement par la loi du 12 juin 1870.
"	"	19,518,327 84	"	16,159,193 61	Réglé définitivement par la loi du 5 juillet 1871.
"	28,320,552 30	"	31,800,577 50	"	Le règlement en a été soumis à la Chambre le 6 décembre 1870.
"	14,123,808 37	"	17,720,555 09	"	Idem le 16 janvier 1872.
"	"	1,505,427 67	11,456,560 09	"	Le règlement en sera soumis prochainement.
94,093,085 10	133,731,240 60	137,418,242 65	103,801,955 22	136,411,021 01	
928 66	23,686,093 05		27,300,933 61		

(947

ANNEXE 7.

APERÇU

DES

RECETTES ET DÉPENSES EXTRAORDINAIRES

COMPRISES DANS LES RÉSULTATS

des Budgets des exercices 1830 à 1872 inclusivement.



les résultats des Budgets des exercices 1830 à 1872 inclusivement.

1869 ET ANNÉES antérieures	1870.	1871.	1872.	Résultat GÉNÉRAL	Observations.
EXTRAORDINAIRES.					
33,754,454 95	"	"	"	33,754,454 95	
1,484,212 12	"	"	"	1,484,212 12	
24,613,415 62	"	"	"	24,613,415 62	
21,591,939 "	"	"	"	21,591,939 "	
74,592,462 76	"	"	"	74,592,462 76	
27,364,163 74	"	"	"	27,364,163 74	
4,549,814 02	"	"	"	4,549,814 02	
160,810 15	"	"	"	160,810 15	
35,778,035 70	"	"	"	35,778,035 70	
3,896,897 40	"	"	"	3,896,897 40	
10,000,106 38	"	"	"	10,000,106 38	
82,000,000 "	"	"	"	82,000,000 "	
1,867,422 03	"	"	"	1,867,422 03	
29,250,000 "	"	"	"	29,250,000 "	
a) 11,818,782 69	"	"	"	11,818,782 69	a) Deduction faite d'une somme de fr 6,422,882 74 c', pour les produits qui se rattachent aux services ordinaires des Budgets.
150,000 "	"	"	"	150,000 "	
493,826 67	"	"	"	493,826 67	
88,042,240 "	"	"	"	88,042,240 "	
10,817,076 89	"	"	"	10,817,076 89	
37,150,035 56	"	"	"	37,150,035 56	
16,362,993 19	"	"	"	16,362,993 19	
1,871,058 79	"	"	"	1,871,058 79	
26,130,000 "	"	"	"	26,130,000 "	
545,759,725 06	"	"	"	545,759,725 06	

APERÇU des recettes et dépenses extraordinaires comprises dans

		REPORT fr.
Produit de la négociation des titres à 4 1/2 p. %, appartenant au Trésor (placement des fonds des caisses provinciales de prévoyance des instituteurs primaires)		
Produit de la négociation des titres à 2 1/2 %, provenant de la caisse du pilotage		
Produit de la négociation de 15,000,000 de francs, à 4 1/2 p. %, autorisée par la loi du 14 juin 1855, y compris les fonds d'amortissement attribués au Trésor par ladite loi, et provenant des emprunts à 5 p. % de 1840 et 1842.		
Produit de la négociation d'un capital de 35,700 francs, à 4 1/2 p. %, provenant de la mise à exécution de l'art. 8 de la loi du 31 mars 1852		
	Exercice 1850	85,240 73
	— 1851	54,420 30
	— 1852	120,856 80
	— 1853	45,008 23
	— 1854	57,922 27
	— 1855	44,835 30
	— 1856	48,812 05
	— 1857	44,713 05
	— 1858	59,052 02
	— 1859	71,054 77
	— 1860	74,206 46
	— 1861	60,593 67
	— 1862	92,787 58
	— 1863	84,606 0
	— 1864	83,703 12
	— 1865	52,206 69
	— 1866	65,388 27
	— 1867	80,199 62
Produit à titre de dépenses périmées	— 1868	77,934 52
	— 1869	68,455 87
	— 1870	70,416 65
	— 1871	73,786 53
	— 1872	54,342 02
	— 1873	29,188 01
	— 1874	18,000 63
	— 1875	41,193 60
	— 1876	53,472 82
	— 1877	25,467 92
	— 1878	54,453 78
	— 1879	71,411 46
	— 1880	68,514 30
	— 1881	59,178 30
	— 1882	34,602 05
	— 1883	56,148 87
	— 1884	24,901 08
	— 1885	14,481 50
	— 1886	17,907 55
	— 1887	12,612 00
		2,119,814 16
		A REPORTER. fr.

les résultats des Budgets des exercices 1830 à 1872 inclusivement.

1869 ET ANNÉES antérieures.	1870.	1871.	1872.	Résultat GÉNÉRAL.	Observations.
EXTRAORDINAIRES.					
543,720,408 32	10,317 84	.	.	543,730,725 66	
53,248 20	.	.	.	53,248 20	
205,645 75	.	.	.	205,645 75	
19,699,440 47	.	.	.	19,699,440 47	
33,178 33	.	.	.	33,178 33	
2,074,813 02	14,481 50	17,907 55	12,012 00	2,119,814 16	
565,705,734 00	24,798 84	17,907 55	12,012 00	565,851,052 37	

APERÇU des recettes et dépenses extraordinaires comprises dans

SUITE DES RECETTES

	REPORT. fr.
Produit de l'emprunt du 8 septembre 1859 (45,000,000 de francs à 4 1/2 p. %)	45,000,000 »
Partie de l'emprunt transférée à l'exercice 1873	594,887 45
Reste pour la partie renseignée aux comptes des exercices 1859 à 1872	44,605,112 55
<hr/>	
Part contributive de la ville d'Anvers dans les travaux d'agrandissement de cette ville et la continuation des travaux de défense (art. 2 de la loi du 8 septembre 1859)	
Quotes-parts à payer par les puissances maritimes dans le rachat du péage de l'Escaut, en vertu des traités conclus en exécution de la loi du 15 juin 1863	
Produit de l'emprunt à 4 1/2 p. %, contracté en vertu de la loi du 28 mai 1865, savoir :	
Capital effectif applicable aux dépenses spéciales autorisées par la loi du 8 juillet 1865 (art. 1 ^{er})	60,000,000 »
Excédant de produit au profit du Trésor	295 03
	fr. 60,000,295 03
Portion de l'emprunt transférée à 1873	2,943,689 73
Reste pour la partie renseignée aux comptes des exercices 1865 à 1872	57,056,605 30
<hr/>	
Produit de la réalisation de 4,000 actions du chemin de fer Rhénan, acquises en vertu de la loi du 1 ^{er} mai 1840.	
Produit de la fabrication de monnaies divisionnaires d'argent en vertu de la loi du 7 mars 1867	
Produit de l'emprunt du 4 1/2 p. %, contracté en vertu de la loi du 10 juin 1867.	60,000,000 »
Excédant au profit du Trésor	3,500 »
	fr. 60,003,500 »
<hr/>	
Fonds d'amortissement des dettes 4 1/2 p. %, attribués au Trésor par l'article 4 de la loi du 12 juin 1869	
Produit de l'émission de titres à 4 1/2 p. %, pour couvrir le prix de rétrocession à l'État des embranchements du canal de Charleroi. (Loi du 30 juin 1869.)	
Prix de cession de l'entrepôt public d'Anvers à la Société anonyme dite : <i>Compagnie des docks, entrepôts et magasins généraux d'Anvers.</i> (Loi du 22 décembre 1869.)	
Produit de la vente des terrains de la citadelle du Sud d'Anvers. (Loi du 10 janvier 1870.)	
Produit de l'émission de titres à 4 1/2 p. %, pour couvrir le prix d'acquisition du Jardin Botanique à Bruxelles. (Loi du 7 juin 1870.)	
Produit de la vente de la citadelle de Gand. (Loi du 31 mai 1870.)	
Produit de l'emprunt du 27 juillet 1871 (51,000,000 de francs, à 4 p. %)	49,980,000 »
Portion de l'emprunt restant à recouvrer.	7,544,550 »
Reste pour la partie renseignée aux comptes des exercices 1871 et 1872	42,485,450 »
<hr/>	
	A REPORTER. fr.

les résultats des Budgets des exercices 1830 à 1872 inclusivement.

1869 ET ANNÉES antérieures.	1870.	1871.	1872.	Résultat GÉNÉRAL.	Observations.
EXTRAORDINAIRES.					
565,795,734 00	24,708 84	17,907 55	12,612 00	565,851,052 57	
43,943,000 03	637,791 81	2,363 43	1,897 28	44,603,112 55	
10,000,000 »	»	»	»	10,000,000 »	
17,522,301 30	546,268 88	580,599 90	660,399 36	19,218,569 44	
41,888,435 38	6,176 000 05	4,166,845 52	4,824,324 45	57,056,605 30	
3,993,093 92	»	»	»	3,993,093 92	
1,640,651 22	»	»	»	1,640,651 22	
58,331,620 »	1,671,880 »	»	»	60,003,500 »	
9,111,733 21	1,681,775 01	2,549,050 18	2,383,123 13	15,726,680 53	
162,006 »	»	»	»	162,006 »	
2,450,000 »	»	»	»	2,450,000 »	
2,200,000 »	»	»	»	2,200,000 »	
»	3,150,285 26	»	»	3,150,285 26	
»	1,000,000 »	»	»	1,000,000 »	
»	»	500,000 »	500,000 »	1,000,000 »	
»	»	24,872,350 »	17,863,100 »	42,435,450 »	
757,047,723 15	14,009,799 75	32,398,110 58	26,145,435 31	830,501,096 79	

*APERÇU des recettes et dépenses extraordinaires comprises dans***SUITE DES RECETTES**

	REPORT. . . . fr.
Versements effectués au Trésor par la Société des Bassins Houillers du Hainaut, soit à titre de bonification sur les obligations 4 $\frac{1}{2}$ p $\frac{0}{0}$ qui lui ont été remises par l'État en exécution de la loi du 23 février 1871 ainsi que sur les coupons d'intérêts attachés à ces obligations, soit à titre de remboursement des frais de confection de titres	
Produit de l'émission de titres 4 $\frac{1}{2}$ p $\frac{0}{0}$, créés en exécution de la loi du 23 février 1871 :	
1° Pour acquitter le prix du matériel de transport, du mobilier, de l'outillage, etc, cédés à l'État par cette Société	12,851,300 °
2° Pour lui rembourser la somme de 3 millions de francs affectée aux compléments d'installations, aux doubles voies, et dont elle avait fait l'avance au Trésor	2,862,200 °
	fr. 15,713,500 °
	TOTAL DES RECETTES EXTRAORDINAIRES. fr.

les résultats des Budgets des exercices 1830 à 1872 inclusivement.

1869 ET ANNÉES suivantes	1870.	1871.	1872.	Résultat GÉNÉRAL.	Observations.
EXTRAORDINAIRES.					
757,047,725 15	14,900,700 75	32,598,116 58	20,145,455 51	830,501,006 79	
•	"	950,066 51	85,505 28	1,025,171 79	
"	"	15,018,100 "	05,400 "	15,713,500 "	
757,047,725 15	14,900,700 75	48,055,883 00	26,526,360 50	847,250,768 58	

APERÇU des recettes et dépenses extraordinaires comprises dans

DÉPENSES

Certificats de rentes remboursables, dits *domaine losrenten*, portés en dépense pour ordre dans le compte de l'État.

Autres dépenses pour ordre comprises dans le compte de l'État.

Dépenses périmées des exercices apurés

— extraordinaires pour l'organisation du pays, acquittées avec le produit des emprunts de 12 et 10 millions de florins

Remboursement des emprunts de 12 et 10 millions de florins, effectué au moyen du produit de l'emprunt de 48 millions de florins (100,000,000 de francs, à 5 p. %).

Frais de guerre imputés sur l'excédant du produit de l'emprunt de 48 millions de florins.

	Loi du 1 ^{er} mai 1834	10,000,000 »
	— 18 juin 1836	14,524,165 74
	— 26 mai et du 12 novembre 1837	9,000,448 57
	— 25 mai 1838	23,200,807 82
	— 28 décembre 1839	11,031,262 85
	— 21 juin 1840	4,489,877 39
	— 26 —	53,951,503 38
	— 22 septembre 1842	24,000,000 »
	— 7 mars 1845	300,000 »
	— 15 avril 1845	7,960,000 »
	— 15 août 1846	3,712,960 »
	— 21 avril 1848	5,000,000 »
	— 24 mai 1848	2,005,611 38
	— 20 décembre 1851	1,500,000 »
	— 25 avril 1853	4,880,000 »
	— 21 mai 1854	1,000,000 »
Construction des chemins de fer	— —	3,500,000 »
	— —	3,500,000 »
	— —	1,000,000 »
	— 31 décembre 1856	100,000 »
	— —	5,820,000 »
	— 30 mars 1857	70,000 »
	— 19 décembre 1857	255,000 »
	— 31 mars 1859	121,000 »
	— 8 septembre 1859	4,850,000 »
		7,365,000 »
	— 2 juillet 1860	40,000 »
	— 6 —	152,000 »
	— 18 —	1,000,000 »
	— 2 juin 1861	2,000,000 »
	— 10 mai 1862	5,899,000 »
	— 27 août 1862	70,000 »
— 14 —	3,000,000 »	
— —	3,000,000 »	

A REPORTER. fr. 218,564,635 15

APERÇU des recettes et dépenses extraordinaires comprises dans

SUITE DES DÉPENSES

	REPORT. fr.	REPORT. fr.
		218,364,055 15
Loi du 21 avril 1864		1,075,000 »
— 14 septembre 1864		6,000,000 »
— 30 décembre 1864.		2,000,000 »
— 8 juillet 1865.		2,800,000 »
— —		8,000,000 »
— —		5,000,000 »
— —		5,000,000 »
— —		(¹) 4,000,000 »
— —		4,000,000 »
— —		600,000 »
— —		500,000 »
— —		5,000,000 »
— 15 février 1866.		9,000,000 »
— —		1,000,000 »
— 19 mai 1866		150,000 »
— 31 mars 1868		1,000,000 »
— —		500,000 »
— —		500,000 »
— —		700,000 »
— —		400,000 »
— —		200,000 »
— —		500,000 »
— —		250,000 »
— 5 juin 1868		360,000 »
— —		520,000 »
— —		350,000 »
— —		55,000 »
— —		45,000 »
— 12 juin 1869.		500,000 »
— —		3,500,000 »
— 30 juin 1869		1,500,000 »
— 3 juin 1870.		500,000 »
— —		500,000 »
— —		500,000 »
— —		500,000 »
— —		900,000 »
— —		350,000 »
— —		350,000 »
— —		350,000 »
— —		200,000 »
— —		150,000 »
	A REPORTER. fr.	287,249,655 15

Construction des chemins de fer.
(suite.)

les résultats des Budgets des exercices 1830 à 1872 inclusivement.

1869 ET ANNÉES antérieures.	1870.	1871.	1872.	RESTANTS disponibles transférés à 1873.	Résultat GÉNÉRAL.	Observations.
EXTRAORDINAIRES.						
158,111,278 47	14,481 50	17,007 55	12,612 00	•	158,156,279 61	<p>(1) On a rattaché au chemin de fer, le crédit de 4,000,000 de francs alloué par la loi du 8 juillet 1865, pour le service des installations maritimes à Anvers et qui avait fait jusqu'ici l'objet d'un article spécial.</p>
158,111,278 47	14,481 50	17,007 55	12,612 00	•	158,156,279 61	

APERÇU des recettes et dépenses extraordinaires comprises dans

SUITE DES DÉPENSES

	REPORT. fr.	REPORT. fr.
		287,249,635 13
Loi du 3 juin 1870		500,000 »
— — — — —		1,500,000 »
— 24 février 1871		a) 6,500,000 »
— 27 juillet 1871		85,000 »
— — — — —		205,000 »
— — — — —		400,000 »
— — — — —		1,000,000 »
— — — — —		3,000,000 »
— — — — —		550,000 »
— — — — —		100,000 »
— — — — —		500,000 »
— — — — —		500,000 »
— — — — —		500,000 »
— — — — —		500,000 »
— — — — —		100,000 »
— — — — —		100,000 »
— — — — —		500,000 »
— — — — —		400,000 »
— — — — —		4,000,000 »
— — — — —		2,000,000 »
— 2 mars 1872		10,780,000 »
— — — — —		1,000,000 »
— — — — —		1,500,000 »
— — — — —		3,000,000 »
— 24 mai 1872		2,000,000 »
— — — — —		2,000,000 »
— — — — —		1,800,000 »
		331,869,655 13
	510 02	
	1,090,527 13	
	665 55	
	» 60	
A DÉDUIRE : Excédants de crédits annulés dans la comptabilité de 1862, de 1863, de 1864, de 1867, de 1868, de 1870 et de 1871	185 09	2,002,848 15
	553 01	
	2,915 55	
	601 21	
	1,090 13	
	» 06	
a) Ce crédit comprend 300,000 francs pour le service des télégraphes électriques		329,866,786 08
Travaux de raccordement de routes, tant au chemin de fer de l'État qu'aux chemins de fer concédés	Loi du 8 septembre 1859	500,000 »
	— 12 juin 1869	500,000 »
	— 3 juin 1870	400,000 »
	— 31 décembre 1870	500,000 »
	— 24 mai 1872	1,000,000 »
		500,000 »
		3,400,000 »
Acquisition de l'hôtel Torrington (Ministère de l'Intérieur)		
	A REPORTER. fr.	

les résultats des Budgets des exercices 1830 à 1872 inclusivement.

1869 ET ANNÉES antérieures.	1870.	1871.	1872.	RESTANTS disponibles transférés à 1873.	Résultat GÉNÉRAL.	Observations.
EXTRAORDINAIRES.						
158,111,278 47	14,481 50	17,907 55	12,612 00	.	158,158,279 61	
259,807,750 83	9,005,102 95	11,612,715 19	30,686,738 50	18,466,470 51	329,866,780 08	
1,107,157 20	554,020 87	686,500 45	508,466 44	453,437 04	3,400,000 .	
180,000 .	"	"	"	.	180,000 .	
419,206,186 50	9,572,214 82	12,516,032 10	31,207,817 03	18,919,916 55	401,605,066 50	

APERÇU des recettes et dépenses extraordinaires comprises dans

SUIITE DES DEPENSES

		REPORT.	fr.
Rachat de la Sambre canalisée. (Loi du 26 septembre 1835, approuvant la transaction du 15 avril et le contrat du 3 août de la même année.)	Loi du 26 septembre 1835	1,490,000	»
	— 18 juin 1836 (réserve en vertu de l'art. 10 de la transaction du 16 avril 1836).	1,000,000	»
	— 17 avril 1845	4,466,426	00
	— 27 mai 1856 (intérêts dus à la Société Générale pour favoriser l'industrie nationale).	62,504	47
	Payements du Gouvernement actuel	7,018,751	07
— — — — — précédent	5,919,082	89	
Créance de la dame veuve Thirionnet (fl. 65,091 86 c ^{ts})	153,527	78	
DÉPENSE TOTALE.		fr.	15,071,541 74
Dépenses imputées sur la subvention de guerre, pendant le cours de l'exercice 1835			
Rachat du canal de Charleroi. (Loi du 1 ^{er} juin 1839, approuvant la convention du 6 novembre 1834.)	Arrêté du Gouvernement provisoire du 15 décembre 1830 fl. 100,000	211,640	21
	— — — — — du 14 avril	2,116,402	11
	Loi du 1 ^{er} juin (période du 20 juin 1839 au 1 ^{er} août 1846)	4,700,067	55
	— 20 décembre 1851 (élargissement du canal).	1,000,000	»
	— 12 mars 1856 (— — — — —).	214,000	»
	— 12 juillet 1865 (— — — — —).	163,000	»
Payements faits par le Gouvernement actuel	8,465,109	87	
— — — — — précédent (2,000,000 florins).	6,137,566	15	
DÉPENSE TOTALE.		fr.	14,602,876 »
Construction de routes pavées et empierrées	Loi du 18 juin 1836	550,000	»
	— 12 novembre 1837	955,551	45
	— 25 mai 1838	2,577,225	88
	— 28 décembre 1850	968,737	15
	— 21 juin 1840	510,122	61
	— 26 — — — — —	2,660,362	93
Montant de la dépense fixée par les lois des 2 mai 1856 et 1 ^{er} juin 1858	8,000,000	»	
Acquisition de la bibliothèque de feu M. Van Hulthem. (Loi du 13 mars 1837)	315,000	»	
— — — — — de feu M. Müller (Loi du 2 juin 1861)	40,000	»	
		555,000	»
Réendiguement des polders de Borgerweert, Lillo et Liefkenshoek (Loi du 25 mai 1837)			
Prêt à la Banque de Belgique. (Loi du 1 ^{er} janvier 1839).			
Achat de 4,000 actions de la Société rhénane des chemins de fer. (Lois des 1 ^{er} mai et 26 juin 1840).			
A REPORTER.		fr.	

les résultats des Budgets des exercices 1850 à 1872 inclusivement.

1869 ET ANNÉES antérieures.	1870.	1871.	1872.	RESTANTS disponibles transférés à 1873.	Résultat GÉNÉRAL.	Observations.
EXTRAORDINAIRES.						
419,290,186 50	9,572,214 32	12,510,932 19	31,297,817 03	18,919,916 53	491,603,086 59	
7,008,415 73	10,317 34	»	»	»	7,018,731 07	
4,533,716 62	»	»	»	»	4,533,716 62	
8,436,438 74	5,858 71	122 80	688 46	22,001 07	8,465,109 87	
8,000,000 »	»	»	»	»	8,000,000 »	
555,000 »	»	»	»	»	555,000 »	
2,979,899 13	»	»	»	»	2,979,899 13	
3,896,897 40	»	»	»	»	3,896,897 40	
3,349,600 »	»	»	»	»	3,349,600 »	
467,850,152 12	9,588,390 37	12,517,055 08	31,298,505 49	18,941,917 62	530,202,020 68	

APERÇU des recettes et dépenses extraordinaires comprises dans

SUIITE DES DÉPENSES

		REPORT. fr.	
		MONTANT des recettes.	MONTANT des dépenses.
Acquisitions de biens avoisinants ou enclavés dans le domaine de Laeken. . .	Loi du 27 mai 1837.	100,000 »	89,651 82
	— 30 juin 1840.	660,000 »	659,445 57
		760,000 »	749,077 59
	— 4 juin 1842 (<i>Budget des dépenses pour ordre</i>)	500,000 »	159,072 83
	Montant des acquisitions		908,150 22
	Crédits non consommés par les dépenses		351,849 78
		1,260,000 »	1,260,000 »
Acquisition du bateau à vapeur <i>British Queen</i> . (<i>Loi du 28 février 1842</i>)			1,520,000 »
Complément de la dépense imputée sur l'article 2 du chapitre XIV du Budget du Département de l'Intérieur de l'exercice 1841			527,552 »
			1,847,552 48
Intérêts de l'amortissement du capital d'acquisition de la <i>British Queen</i> . (<i>Loi du 22 février 1842</i>)			
Création et amélioration des voies de communication dans le Luxembourg et le Limbourg.	Loi du 20 septembre 1842.	2,000,000 »	
	— 8 juillet 1865	(¹) 2,000,000 »	
	— 27 juillet 1871	200,000 »	
	— 27 —	200,000 »	
	(¹) Ce crédit est en même temps applicable à des routes affluentes au chemin de fer de l'État et aux chemins de fer concédés.		4,400,000 »
Parachèvement de l'entrepôt d'Anvers	Loi du 25 septembre 1842	1,500,000 »	
	— 15 mai 1847	540,000 »	
	— 10 juin 1851	108,000 »	
			2,148,000 »
	A DÉDUIRE : excédant de crédit annulé dans la comptabilité de 1851		4 37
	RESTE pour dépense réelle.		2,147,995 63
		A REPORTER. fr.	

les résultats des Budgets des exercices 1830 à 1872 inclusivement.

1869 ET ANNÉES antérieures.	1870.	1871.	1872.	RESTANTS disponibles transférés à 1873.	Résultat GÉNÉRAL.	Observations.
EXTRAORDINAIRES.						
457,856,152 12	9,588,300 37	12,517,055 08	31,208,505 40	18,941,917 62	530,202,020 68	
749,077 39	•	•	•	•	749,077 39	
1,847,332 48	•	•	•	•	1,847,332 48	
150,000 •	•	•	•	•	150,000 •	
3,034,833 67	36,986 46	14,700 36	211,009 54	202,470 17	4,400,000 •	
2,147,095 63	•	•	•	•	2,147,095 63	
466,685,501 20	9,625,376 85	12,531,755 44	51,500,514 85	10,144,587 70	530,406,426 18	

APERÇU des recettes et dépenses extraordinaires comprises dans

SUITE DES DÉPENSES

		REPORT.	fr.
Canal du Rupel au canal de Bois-le-Duc, ou canal de la Campine (Loi du 18 février 1843.)	Loi du 20 septembre 1842		1,750,000 »
	— 24 juillet 1844		1,110,000 »
	— 24 septembre 1845		950,000 »
	— 18 juin 1846		200,000 »
	— 15 mai 1847		280,000 »
	— 17 avril 1848		154,000 »
	— 7 juin 1855		500,000 »
	— 1 juillet 1859		50,000 »
	— 8 septembre 1859		1,400,000 »
	— 17 février 1860 (solde)	1,345 75	900,000 »
A DÉDUIRE : excédant de crédit annulé dans la comptabilité de 1862	88. 12		1,257 63
			7,095,257 63
A DÉDUIRE : excédant de crédit annulé dans la comptabilité de 1870			11,483 56
			7,083,774 07
Canal de Selzaete	A la mer du Nord	Loi du 26 juin 1842	1,250,000 »
		— 18 juillet 1846	350,000 »
	Première section	— 28 mars 1847	650,000 »
		— 17 avril 1848	100,000 »
	Deuxième section	— 28 mars 1847	720,000 »
		— 17 avril 1848	455,000 »
		— 17 juillet 1849	400,000 »
	A la mer du Nord, entre Saint-Laurent et Damme. (Loi du 4 juin 1850.)		150,000 »
	Construction de la 4 ^m e et dernière section (première moitié de la dépense) (Loi du Budget du 1 ^{er} janvier 1854.)		425,000 »
	Complément de la dépense qui précède. (Loi du Budget du 1 ^{er} janvier 1855).	555,000 »	
A DÉDUIRE : excédant annulé dans la comptabilité de 1855	254,706 85		4,740,293 15
A DÉDUIRE : excédant de crédit annulé dans la comptabilité de 1862.	275 06		
	1878. 8,537 75		8,832 81
			4,731,460 34
			A REPORTER. fr.

les résultats des Budgets des exercices 1830 à 1872 inclusivement.

1869 ET ANNÉES antérieures	1870.	1871.	1872.	RESTANTS disponibles transférés à 1873	Résultat GÉNÉRAL.	Observations.
EXTRAORDINAIRES.						
466,685,301 29	9,625,376 85	12,531,755 44	31,500,514 83	19,144,387 79	530,490,420 18	
7,085,774 07	»	»	»	»	7,085,774 07	
4,731,460 34	»	»	»	»	4,731,460 34	
478,500,625 70	9,625,376 85	12,531,755 44	31,500,514 83	19,144,387 70	551,311,660 59	

APERÇU des recettes et dépenses extraordinaires comprises dans

SUITE DES DÉPENSES

		Report. fr.
Payements faits en exécution du traité conclu avec les Pays-Bas, le 5 novembre 1842 (Loi du 21 mai 1845).		
Rachat du capital de 80,000,000 de florins à 2 1/2 p. 0/0, dont il est fait mention au n° 7 de l'article 65 du traité conclu avec les Pays-Bas, le 5 novembre 1842		
Acquisition, location et réparation de bateaux à vapeur, à l'effet d'établir entre la Belgique et l'Angleterre un service de transport des voyageurs et des dépêches	Loi du 9 juillet 1845	977,365 66
	— 22 avril 1864	718,457 50
	— 5 mars 1866	655,000 »
	— 23 mai 1868	625,000 »
	— 28 juin 1869	625,000 »
	— 30 mars 1870	1,250,000 »
	— 20 février 1871	250,000 »
— 12 mai 1872	615,000 »	
		5,675,801 16
A DÉDUIRE . excédant de crédit annulé dans la comptabilité de	1865 1 81	
	1869 20 »	401 45
	1870 379 64	
		5,675,399 71
Canal de navigation destiné à mettre la ville de Turnhout en communication avec le canal de la Campine, et le canal de Turnhout à Anvers, par St-Job in 't Goor	Loi du 6 avril 1845	1,040,000 »
	— 15 mai 1847	380,000 »
	— 2 juin 1861	1,000,000 »
	— 14 août 1862	1,000,900 »
	— 8 juillet 1865	1,000,000 »
— 27 juillet 1871	1,000,000 »	
		5,420,000 »
Propriétés acquises de M. Duchastel, sises près du domaine de Tervueren. (Loi du 17 avril 1854.)		
Construction du canal de navigation latéral à la Meuse, de Liège vers le canal de Maestricht à Bois-le-Duc	Loi du 16 mai 1845	3,500,000 »
	— 22 mars 1848	2,000,000 »
	— 18 mai 1848	800,000 »
	— 17 juillet 1849	800,000 »
	— 4 juin 1850	590,000 »
	— 5 mars 1858	8,371 56
	— 8 septembre 1859	210,000 »
	— 2 ^e juin 1861	1,400,000 »
	— 12 —	1,510 82
	— 14 août 1862	600,000 »
— 14 septembre 1864	195,000 »	
— 12 juillet 1865	40,000 »	
		10,144,881 88

A REPORTER. fr.

les résultats des Budgets des exercices 1830 à 1872 inclusivement.

1869 ET ANNÉES antérieures.	1870.	1871.	1872.	RESTANTS disponibles transférés à 1873.	Résultat GÉNÉRAL.	Observations.
EXTRAORDINAIRES.						
478,500,625 70	9,625,376 83	12,531,755 44	31,509,514 83	19,144,387 79	551,311,660 59	
a) 603,174 00	"	"	"	"	603,174 00	a) Deduction faite d'une somme de 2,948,084 fr. 70 c ^s , pour les dépenses qui se rattachent aux services ordinaires des Budgets
84,656,000 "	"	"	"	"	84,656,000 "	
3,281,035 71	914,366 "	817,453 03	441,497 39	241,049 58	5,675,599 71	
3,373,847 74	316,208 31	408,070 96	273,770 29	1,048,104 70	5,420,000 "	
39,402 65	"	"	"	"	39,402 65	
10,112,131 40	"	"	"	52,750 39	10,144,881 88	
580,546,215 80	10,855,940 14	13,757,370 43	32,224,782 51	20,400,292 40	657,850,510 43	

APERÇU des recettes et dépenses extraordinaires comprises dans

Suite des DÉPENSES

		REPORT.	fr.
Mesures relatives aux subsistances.	Loi du 24 septembre 1845	2,000,000	»
	— 20 septembre 1846	1,500,000	»
	— 6 mai 1847	300,000	»
	— 31 décembre 1847	500,000	»
		4,300,000	»
	Crédits non consommés par les dépenses	16,159	90
	RESTE.	fr.	4,283,840 10
Acquisition d'un hôtel rue de la Loi, n ^o 10, à Bruxelles (<i>Ministère des Finances</i>).			
Canal de Deynze à Schipdonck et écoulement des eaux de l'Escaut.	Loi du 18 juin 1840	800,000	»
	— 28 mars 1847	250,000	»
	— 17 avril 1848	400,000	»
	— 17 juillet 1849	500,000	»
	— 4 juin 1850	330,000	»
	— 20 décembre 1851	2,500,000	»
	— —	1,500,000	»
	— 7 juin 1855	1,200,000	»
	— 12 mars 1856	1,754,000	»
	— 5 mars 1858	1,500,000	»
	— 8 septembre 1859	906,000	»
	— —	525,000	»
	— —	550,000	»
	— —	350,000	»
	— 14 août 1862	400,000	»
— 12 juillet 1865	50,000	»	
— 3 juin 1870	430,000	»	
		15,739,000	»
Réendiguement du polder de Lillo.	Loi du 18 avril 1840	508,000	»
	— 17 avril 1848	12,000	»
		520,000	»
	A REPORTER	fr.	

les résultats des Budgets des exercices 1830 à 1872 inclusivement.

1869 ET ANNÉES antérieures.	1870.	1871.	1872.	RESTANTS disponibles transférés à 1873.	Résultat GÉNÉRAL.	Observations.
EXTRAORDINAIRES.						
580,546,215 80	10,855,040 14	13,757,270 45	32,324,782 51	20,466,292 46	657,850,519 45	
4,285,840 10	"	"	"	"	4,285,840 10	
262,500 "	"	"	"	"	262,500 "	
13,132,487 23	160,840 54	62,110 42	154,053 63	248,800 38	13,739,000 "	
520,000 "	"	"	"	"	520,000 "	
508,745,045 22	11,016,708 48	13,819,508 85	32,550,456 14	20,715,182 84	676,855,859 55	

APERÇU des recettes et dépenses extraordinaires comprises dans

SUITE DES DÉPENSES

		REPORT.	fr.	
Mesures relatives aux irrigations, aux défrichements, à la colonisation, ainsi qu'au drainage.	Loi du 29 décembre 1846	150,000	»	
	— 25 mars 1846.	350,000	»	
	— 6 juin 1851 fr. 600,000	600,000	»	
	Excédant de ce crédit annulé	4 15		
		<hr/>	599,095 85	
Loi du 25 mars 1855	75,000	»		
		<hr/>	1,174,095 85	
Hôtel du Nord, à Bruxelles, acquis de M. Haumann. (Loi du 8 mars 1847.)				
Amélioration du service des eaux du sud de Bruges. (Loi du 28 mars 1847.)				
Acquisition des deux hôtels, n° 12 et 14, rue de la Loi, et d'une maison, n° 5, rue de l'Orangerie. (Loi du 8 mai 1847.)				
Maintien du travail industriel; agricole et artistique; exportation des fabricats et des produits belges et toutes autres mesures prises dans l'intérêt des classes ouvrières	Loi du 20 décembre 1846	500,000	»	
	— 18 avril 1848	2,000,000	»	
	— 21 juin 1849	500,000	»	
	— 30 décembre 1855	500,000	»	
		<hr/>	1,500,000	»
		<hr/>	4,800,000 »	
Dépenses extraordinaires du Département de la Guerre.	Loi du 15 avril 1848	9,000,000	»	
	Excédant de ce crédit, annulé	2,200,000	»	
		<hr/>	6,800,000	»
	Loi du 3 avril 1852	4,700,000	»	
	— 11 juin 1853 (démolition des forteresses).	3,500,600	»	
	Excédant de ce crédit, annulé.	11,600	»	
		<hr/>	3,489,000	»
	Loi du 18 mars 1854 (amélioration du matériel de l'artillerie et du génie)	1,736,000	»	
	— 4 juin 1855 (dépenses diverses)	2,435,000	»	
	Transfert à l'exercice 1856. (Loi du 11 mars 1856)	77,570	»	
	<hr/>	2,557,450	»	
Loi du 4 juin 1855 (matériel et constructions)	280,000	»		
— (id. id.)	74,000	»		
— (id. id.)	756,750	»		
— (id. id.)	288,001 86			
	<hr/>	20,482,141 86		
	A REPORTER. fr.		20,482,141 86	

les résultats des Budgets des exercices 1830 à 1872 inclusivement.

1869 ET ANNÉES antérieures	1870.	1871.	1872.	RESTANTS disponibles transférés à 1873.	Résultat GÉNÉRAL.	Observations.
EXTRAORDINAIRES.						
598,745,045 22	11,016,798 48	13,819,398 85	32,359,456 14	20,715,182 84	676,655,859 53	
1,174,095 85	"	"	"	"	1,174,095 85	
165,000 "	"	"	"	"	165,000 "	
580,000 "	"	"	"	"	580,000 "	
490,000 "	"	"	"	"	490,000 "	
4,800,000 "	"	"	"	"	4,800,000 "	
605,755,059 07	11,016,798 48	13,819,398 85	32,359,456 14	20,715,182 84	685,665,855 38	

APERÇU des recettes et dépenses extraordinaires comprises dans

SUITE DES DÉPENSES

		REPORT
		REPORT. fr.
		20,482,141 86
Dépenses extraordinaires du Département de la Guerre. (suite.)	Loi du 4 juin 1855 (matériel et constructions)	2,560,288 14
	— 8 mars 1856 (matériel du génie et de l'artillerie)	2,359,760 »
	— 11 mars 1859 (matériel du génie)	77,570 »
	— 21 mai 1850 (matériel et constructions).	6,054,400 »
	— — (id. id.).	889,200 »
	— — (id. id.).	1,158,270 »
	— 8 mai 1861 (matériel du génie et de l'artillerie).	1,142,146 44
	— — (id. id. id.).	700,000 »
	— — (id. id. id.).	1,800,000 »
	— — (id. id. id.).	2,251 40
	— — (id. id. id.).	500,000 »
	— — (id. id. id.)	1,200,000 »
	— 9 août 1862 (matériel de l'artillerie)	113,000 »
	— — (id. id.)	150,000 »
	— 8 mai 1861 (id. id.)	2,500,000 »
	— — (id. du génie)	42,548 »
	— — (id. de l'artillerie)	411,000 »
	— 9 août 1862 (id. id.)	40,000 »
	— 8 mai 1861 (id. id.)	1,000,000 »
	— — (id. id.)	1,000,000 »
	— — (id. id.)	700,000 »
	— 9 août 1862 (id. id.)	55,910 »
	— 21 avril 1864 (id. id.)	100,000 »
	— 8 mai 1861 (id. id.)	6,000 »
	— — (id. du génie)	1,061 40
	— — (id. de l'artillerie)	300,000 »
	— — (id. id.)	203,000 »
	— — (id. id.)	500,000 »
	— 21 avril 1864 (id. id.)	110,000 »
	— 8 mai 1861 (id. du génie)	5,717 »
	— — (id. de l'artillerie)	350,000 »
	— 21 avril 1864 (id. id.)	30,000 »
	A REPORTER. fr.	47,402,064 24

les résultats des Budgets des exercices 1830 à 1872 inclusivement.

1869 ET ANNÉES antérieures.	1870.	1871.	1872.	RESTANTS disponibles transférés à 1873	Résultat GÉNÉRAL.	Observations.
EXTRAORDINAIRES.						
605,755,030 07	11,016,708 48	13,819,598 83	52,359,456 14	20,715,182 84	685,605,855 58	
605,755,030 07	11,016,708 48	13,819,598 83	52,359,456 14	20,715,182 84	685,605,855 58	

APERÇU des recettes et dépenses extraordinaires comprises dans

SUITE DES DÉPENSES

	REPORT. fr.	REPORT. fr.	REPORT. fr.
			47,402,094 24
Dépenses extraordinaires du Département de la Guerre. (suite).	Loi du 8 mai 1861 (matériel du génie)	703,475 76	
	— — (— de l'artillerie)	157,000 »	
	— — (— —)	18,734 54	
	— 21 avril 1864 (— —)	100,000 »	
	— — (— —)	30,430 »	
	— 8 mai 1861 (— —)	100,000 »	
	— — et du 10 mars 1866 (matériel de l'artillerie)	150,000 »	
	— 21 avril 1864 (matériel de l'artillerie)	40,500 »	
	— 3 juin 1867 (transformation de l'armement de l'infanterie, crédit extraordinaire de 8,400,000 francs). Dépensé en 1867	100,000 »	
	— — (— —) . Dépensé en 1868	942,977 17	
	— — (— —) . Dépensé en 1869	4,322,307 54	
	— — (— —) . Dépensé en 1870	3,008,521 40	
	— — (— —) . Dépensé en 1871	47,318 40	
	— 8 mai 1861 (matériel de l'artillerie)	18,875 40	
		77,046 70	
			(¹) 57,370,150 04
Travaux d'amélioration de la voirie vicinale, travaux d'assainissement dans les villes et communes, et travaux d'utilité commu- nale dans les localités atteintes par la crise de l'industrie cotonnière . . .	Loi du 14 juin 1850	450,000 »	
	A DÉDUIRE : Excédant de crédit annulé dans la comptabilité de 1853.	81 »	
			440,000 10
	Loi du 20 décembre 1851	600,000 »	
	A DÉDUIRE : Excédant de crédit annulé dans la comptabilité de 1854.	509 27	
			599,490 73
	Loi du 7 mars 1850	1,000,000 »	
	— —	1,000,000 »	
	— 2 juin 1861	150,000 »	
	— 26 décembre 1862	500,000 »	
	— 8 juillet 1865.	2,000,000 »	
	— 6 juin 1867	100,000 »	
	— 31 décembre 1870	1,000,000 »	
	— 24 mai 1872	1,000,000 »	
			7,700,480 02
			A REPORTER. fr.

les résultats des Budgets des exercices 1850 à 1872 inclusivement.

1869 ET ANNÉES antérieures	1870.	1871.	1872.	RESTANTS disponibles transférés à 1873.	Résultat GÉNÉRAL.	Observations.
EXTRAORDINAIRES.						
605,753,030 07	11,010,798 48	13,819,398 85	32,350,430 14	20,715,182 84	683,665,855 38	
57,312,956 15	47,318 40	18,875 40	"	"	57,370,150 04	(¹) On n'a plus reproduit ici les crédits extraordinaires de 15,220,000 francs et de 9,956,850 francs alloués par les lois des 2 et 30 sept. 1870, ces crédits ayant été rattachés au Budget et prélevés sur les voies et moyens ordinaires.
5,753,374 77	8,000 »	758,731 »	356,210 »	925,165 15	7,709,480 92	
668,821,309 00	11,072,116 88	14,507,005 34	32,716,055 14	21,638,547 00	746,844,405 34	

APERÇU des recettes et dépenses extraordinaires comprises dans

SUIVE DES DÉPENSES

	REPORT.	fr.	
Établissement des télégraphes électriques sur les lignes des chemins de fer de l'État.	Loi du 4 juin 1850	250,000	»
	— 20 décembre 1851.	150,000	»
	— 7 avril 1854	170,000	»
	— 31 décembre 1856.	180,000	»
	— 27 mai 1859.	226,000	»
	— 6 août 1862	325,000	»
	— 21 avril 1864	100,000	»
	— 22 mars 1865	300,000	»
	— 9 mai 1866.	650,000	»
	— 12 juin 1869	160,000	»
— 26 mars 1872	500,000	»	
	2,811,000	»	
Prolongement jusqu'à Anvers du canal de jonction de la Meuse à l'Escaut	Loi du 20 décembre 1851	4,500,000	»
	— 1 ^{er} juillet 1858	110,000	»
	— 6 juillet 1860	350,000	»
	— 14 août 1862	510,000	»
	— 12 juillet 1865	140,000	»
	— 27 juillet 1871	1,100,000	»
	6,710,000	»	
Canalisation de la Meuse. — Communication du bassin houiller de Chokier avec le canal de Bois-le-Duc à l'Escaut, et amélioration de l'écoulement des eaux de la Meuse dans la traverse de la ville de Liège, etc.	Loi du 26 décembre 1861.	8,000,000	»
	— 2 juin 1861	1,600,000	»
	— — —	225,000	»
	— 14 août 1862	1,400,000	»
	— 1 ^{er} juin 1863	1,400,000	»
	— 14 septembre 1864.	2,000,000	»
	— 8 juillet 1865	2,000,000	»
	— 5 juin 1868.	11,718	»
	— 3 juin 1870	550,000	»
	— 27 juillet 1871	1,500,000	»
— 27 —	84,000	»	
	18,570,718	»	
A DÉDUIRE : Excédant de crédit annulé dans la comptabilité	De 1862	30 98	
	De 1869	10 76	86 00
	De 1870	15 16	
	18,570,661 10		
	A REPORTER.	fr.	

les résultats des Budgets des exercices 1830 à 1872 inclusivement.

1869 ET ANNÉES antérieures.	1870.	1871.	1872	RESTANTS disponibles transférés à 1873.	Résultat GÉNÉRAL.	Observations.
EXTRAORDINAIRES.						
668,821,569 99	11,072,116 88	14,537,005 54	52,713,655 14	21,658,547 99	748,844,495 34	
2,327,446 79	154,414 52	27,811 54	162,647 05	158,670 40	2,811,000 »	
5,553,800 40	•	1,017,743 70	79,707 84	78,679 06	6,710,000 »	
14,066,687 93	100,354 72	417,463 72	1,103,661 48	1,922,513 25	18,570,661 10	
691,640,374 11	11,520,866 12	16,060,024 10	34,121,672 41	23,778,219 70	776,056,156 44	

APERÇU des recettes et dépenses extraordinaires comprises dans

SUITE DES DÉPENSES

	REPORT. fr.	
Construction d'un canal destiné à mettre la ville de Hasselt et le Demer en communication avec la ligne de jonction de la Meuse à l'Escaut.	Loi du 20 décembre 1851.	2,650,000 »
	— 1 ^{er} juillet 1858.	450,000 »
	— 6 juillet 1860	10,000 »
	— 26 août 1862.	15,015 78
	3,125,015 78	
A DÉDUIRE : Excédant de crédit annulé dans la comptabilité de 1870.	1,203 28	
	3,121,750 50	
Approfondissement du canal de Gand à Bruges	Loi du 20 décembre 1851.	1,000,000 »
	— 12 mars 1856	1,000,000 »
	— 5 mars 1858	700,000 »
	— 8 septembre 1859	1,540,000 »
	— —	765,000 »
	— 14 août 1862	500,000 »
	— 12 juillet 1865.	30,000 »
— 5 juin 1868	8,670 »	
	5,552,670 »	
A DÉDUIRE : Excédant de crédit annulé dans la comptabilité de 1870.	420 53	
	5,552,249 47	
Amélioration du canal de Bruges à Ostende	Loi du 3 juin 1870	250,000 »
	— 27 juillet 1871	250,000 »
	500,000 »	
Amélioration des ports et côtes	Loi du 20 décembre 1851 (port d'Ostende).	400,000 »
	— 7 juin 1855 (—)	500,000 »
	— 12 mars 1856 (—)	640,000 »
	— 5 mars 1858 (—)	700,000 »
	— 8 septembre 1859 (—)	650,000 »
	— — (—)	595,000 »
	— 2 juin 1861 (port de Blankenberghe).	1,500,000 »
	— 2 juin 1861 (port de Nieuport)	200,000 »
	— 14 août 1862 (—)	300,000 »
— 1 ^{er} juin 1863 (port d'Ostende, ses abords et ses côtes).	550,000 »	
A REPORTER. fr.	5,835,000 »	

les résultats des Budgets des exercices 1830 à 1872 inclusivement.

1869 ET ANNÉES antérieures.	1870.	1871.	1872.	RESTANTS disponibles transférés à 1873.	Résultat GÉNÉRAL.	Observations.
EXTRAORDINAIRES.						
601,640,374 11	11,520,806 12	16,060 021 10	34,121,072 41	23,778,210 70	776,036,156 44	
3,121,750 50	3,121,750 50	
3,942,705 06	1,023,000 .	27,168 39	.	350,285 22	5,562,240 47	
.	.	.	178 75	490,821 27	500,000 .	
608,713,020 27	12,540,806 12	16,087,192 60	34,121,851 14	24,637,526 19	785,910,156 41	

APERÇU des recettes et dépenses extraordinaires comprises dans

SUIITE DES DÉPENSES

	REPORT. fr.	REPORT. fr.
		5,855,000 »
	Loi du 8 juillet 1865 (port d'Ostende, ses abords et ses côtes)	500,000 »
	— — (port de Blankenberghe)	500,000 »
	— — (port de Nieuport)	1,000,000 »
	— 8 mars 1867.	250,000 »
	— 5 juin 1868 (port de Blankenberghe).	240,000 »
	— — (—)	100,000 »
Amélioration des ports et côtes (suite)	— — (port d'Ostende)	150,000 »
	— 5 juin 1870 (—)	75,000 »
	— — (—)	138,500 »
	— — (port de Blankenberghe).	55,000 »
	— — (ports de Blankenberghe et de Heyst)	175,000 »
	— — (défense des côtes).	500,000 »
	— 27 juillet 1871 (port d'Ostende)	281,000 »
		9,109,500 »
	Loi du 20 décembre 1851	650,000 »
	— 8 septembre 1859	1,000,000 »
Amélioration de l'écoulement des eaux de la Sambre, et approfondissement de la Sambre dans la partie comprise entre Mornimont et la frontière de France	— 5 juin 1868	600,000 »
	— 12 juin 1869	40,000 »
	— 27 juillet 1871	380,000 »
		5,775 76
		2,675,775 76
Construction de prisons. (Loi du 20 décembre 1851).		
	Loi du 20 décembre 1851	500,000 »
	— 5 mars 1858	65,148 50
	— 8 septembre 1859	1,500,000 »
Amélioration de la Dendre.	— —	1,000,000 »
	— 1 ^{er} juin 1865	2,000,000 »
	— 8 juillet 1865	2,500,000 »
	— 5 juin 1868	1,800,000 »
		9,565,148 50
	A REPORTER. fr.	

les résultats des Budgets des exercices 1830 à 1872 inclusivement.

1869 ET ANNÉES antérieures	1870.	1871.	1872.	RESTANTS disponibles transférés à 1873.	Résultat GÉNÉRAL.	Observations.
EXTRAORDINAIRES.						
608,713,020 27	12,340,866 12	10,087,102 69	34,121,851 14	24,657,526 19	785,910,156 41	
6,407,595 54	558,739 70	552,159 52	507,125 "	1,514,082 44	9,199,500 "	
2,502,408 45	68,980 51	80,215 08	153,960 17	28,211 75	2,675,775 76	
1,200,000 "	"	"	"	"	1,200,000 "	
8,852,675 60	17,745 38	15,501 33	71,072 23	408,265 85	9,565,148 59	
717,530,300 66	12,005,320 51	10,552,058 62	34,800,006 54	20,387,880 23	808,548,580 56	

APERÇU des recettes et dépenses extraordinaires comprises dans

SUITE DES DÉPENSES

	REPORT.	fr.
	Loi du 20 décembre 1851	300,000 »
	— 12 juillet 1865	17,000 »
Subsides aux provinces pour l'amélioration de la Senne, de l'Yser et des Nèthes	— 5 juillet 1868	16,267 »
	— —	00,000 »
	— 5 juin 1870	40,000 »
	— —	400,000 »
A DÉDUIRE : Excédant de crédit à annuler dans la comptabilité de	1866.	200 45
	1868.	» 48
	1872.	8 80
		278 73
		852,988 27
Acquisition de l'hôtel d'Assche, place des Palais, à Bruxelles. (Loi du 14 décembre 1852.)		
Construction, à Anvers, d'embarcadères destinés au service des bateaux à vapeur transatlantiques. (Loi du 7 juin 1855).	120,000 »	
A DÉDUIRE : Excédant de crédit annulé dans la comptabilité de 1862	110,885 »	
		117 »
Port d'Anvers	Loi du 5 juin 1868.	120,000 »
	— —	260,000 »
	— 12 juin 1869.	50,000 »
	— 5 juin 1870.	500,000 »
	— 27 juillet 1871	137,400 »
	— —	1,000,000 »
		2,067,517 »
Part contributive de la Belgique dans les frais des travaux à exécuter sur le territoire français, dans le but d'obvier aux inondations de la vallée de la Haine. (Loi du 6 juin 1855.)		
Indemnité due en vertu d'un arrêt de la Cour d'appel de Bruxelles, concernant la concession d'un chemin de fer de Manage à Erquelinnes, et d'un canal de Mons à la Sambre	Loi du 27 mai 1856.	527,695 53
	— 5 mars 1858	804 69
		528,500 22
Amélioration, au double point de vue de la navigation et de l'écoulement des eaux, du régime de la grande Nèthe, de l'Yser et du canal de Plasschendaele et de Nieupoort, par Furnes, à la frontière de France.	Loi du 8 mars 1858	500,000 »
	— 8 septembre 1859	900,000 »
	— —	550,000 »
	— 27 juillet 1871	200,000 »
	— —	150,000 »
		2,280,000 »
	A REPORTER.	fr.

les résultats des Budgets des exercices 1830 à 1872 inclusivement.

1869 ET ANNÉES suivantes.	1870.	1871.	1872.	RESTANTS disponibles transférés à 1873.	Résultat GÉNÉRAL.	Observations.
EXTRAORDINAIRES.						
717,538,399 06	12,995,329 51	10,532,958 69	54,806,060 54	26,387,886 23	808,548,580 50	
592,007 07	.	169,331 44	250,410 80	20,048 96	852,088 27	
215,000	215,000 .	
180,582 15	198,312 50	250,380 85	126,084 08	1,303,557 42	2,067,517 .	
17,000	17,000 .	
528,500 22	528,500 22	
1,482,225 71	356,175 18	2,582 14	147,185 46	201,853 51	2,280,000 .	
720,152,702 81	13,540,817 19	16,064,435 05	35,410,286 88	28,005,346 12	814,080,586 05	

APERÇU des recettes et dépenses extraordinaires comprises dans

SUITE DES DÉPENSES

		REPORT.	fr.
Travaux de l'église de Laeken	Loi du 3 juin 1859	400,000	»
	— 9 janvier 1861	50,000	»
	— 1 ^{er} juin 1866	150,000	»
	— 30 mai 1866	350,000	»
	— 27 juillet 1871	250,000	»
		1,200,000	»
Construction et ameublement d'écoles	Loi du 20 décembre 1851	1,000,000	»
	— 31 mai 1859	1,000,000	»
	— 14 mars 1865	1,000,000	»
	— 15 juillet 1864	1,000,000	»
	— 7 avril 1865	1,000,000	»
	— 8 juillet 1865	3,000,000	»
	— 20 juin 1860	1,000,000	»
	— 3 juin 1870	1,000,000	»
	— 27 février 1871	1,000,000	»
	— 24 mai 1872	1,000,000	»
		14,000,000	»
	1,087	»	
	229 01		
A DÉDUIRE : Excédant de crédit annulé dans la comptabilité de 1869, 1870, 1871 et 1872.	58 79		1,816 40
	31	»	
	430	»	
			15,008,185 60
Acquisition de l'hôtel Trazegnies, rue Ducale, à l'angle de la rue Latérale du Parc, à Bruxelles. (Loi du 1 ^{er} juillet 1868.)		90,000,000	»
Travaux d'agrandissement de la ville d'Anvers et continuation des travaux de défense.	Loi du 8 septembre 1859	18,925,000	»
		10,000,000	»
	— 12 septembre 1864	5,575,000	»
	— 5 juillet 1869	1,500,000	»
	— 10 janvier 1870	14,000,000	»
— 2 septembre 1870	2,150,000	»	
		72,150,000	»
			A REPORTER fr.

les résultats des Budgets des exercices 1830 à 1872 inclusivement.

1869 ET ANNÉES antérieures.	1870.	1871.	1872.	RESTANTS disponibles transférés à 1873.	Résultat GÉNÉRAL.	Observations.
EXTRAORDINAIRES.						
720,132,702 81	13,549,817 10	16,064,433 05	35,419,286 88	28,003,346 12	814,089,586 05	
950,000 »	»	»	210,000 00	30,000 10	1,200,000 »	
10,923,022 40	950,167 11	1,054,565 »	1,060,820 »	•	13,998,185 60	
275,000 »	•	•	•	•	275,000 »	
54,500,049 20	2,959,279 15	3,861,038 05	2,354,156 61	8,404,577 61	72,150,000 »	
786,802,274 50	17,459,265 45	21,880,036 08	30,055,372 30	38,537,823 23	901,712,769 05	

APERÇU des recettes et dépenses extraordinaires comprises dans

SUITE DES DÉPENSES

	REPORT. fr.
Loi du 8 septembre 1859	300,000 »
— 14 septembre 1864	350,000 »
— — — — —	250,000 »
— 8 juillet 1865	250,000 »
— 30 mai 1866	106,000 »
Canalisation de la Lys et de la Mandel	500,000 »
— — — — —	14,000 »
— 3 juin 1870	140,000 »
— — — — —	75,000 »
— 27 juillet 1871	100,000 »
— 24 mai 1872	208,000 »
	2,095,000 »
A DÉDUIRE : Excédant de crédit annulé dans la comptabilité de 1870	756 58
— — — — —	2,537 71
— — — — —	1,432 50
— — — — — 1872	986 49
	5,695 37
	2,087,306 63
Loi du 8 septembre 1859	700,000 »
— 14 septembre 1864	550,000 »
— 30 mai 1866	160,000 »
— 30 mai 1866	130,000 »
Transfert, rue de la Loi, des Ministères de la Justice et des Travaux publics	
	1,540,000 »
A DÉDUIRE : Excédant de crédit annulé dans la comptabilité de 1868	0 03
	1,559,999 97
Loi du 8 septembre 1859	1,200,000 »
— 8 juillet 1865	800,000 »
— 31 mars 1868	3,000,000 »
— 20 mai 1872	1,000,000 »
— 20 mai 1872	975,000 »
Part de l'État dans les frais de construction d'un nouveau Palais de Justice à Bruxelles.	
	6,975,000 »
A REPORTER. fr.	

les résultats des Budgets des exercices 1850 à 1872 inclusivement.

1869 ET ANNÉES antérieures	1870.	1871.	1872.	RESTANTS disponibles transférés à 1873.	Résultat GÉNÉRAL.	Observations.
EXTRAORDINAIRES.						
786,802,274 50	17,459,265 45	21,880,056 08	59,053,372 50	36,557,823 25	901,712,769 65	
1,106,794 20	320,444 99	56,955 74	201,851 51	275,282 39	2,087,506 65	
1,539,999 97	"	"	"	"	1,539,999 67	
5,018,060 97	66,465 40	15,464 63	900,000 "	75,000 "	6,978,000 "	
795,427,138 64	17,852,173 84	21,952,454 45	40,215,203 70	56,888,105 62	912,315,070 25	

APERÇU des recettes et dépenses extraordinaires comprises dans

SUITE DES DÉPENSES

	REPORT.	fr
	675,000	»
Loi du 8 septembre 1859	1,100,000	»
— 8 juillet 1865	1,000,000	»
— 25 décembre 1865	700,000	»
— 30 mai 1866	180,000	»
Agrandissement, restauration intérieure et amueblement du Palais royal, à Bruxelles. } — 31 mars 1868	500,000	»
— 5 juin 1868	90,000	»
— 29 juin 1869	700,000	»
— 3 juin 1870	500,000	»
— 27 juillet 1871	750,000	»
	5,095,000	»
	300,000	»
Loi du 8 septembre 1859	400,000	»
— 8 juillet 1865	450,000	»
Travaux de restauration et d'appropriation du Palais de Liège. } — 30 mai 1866	250,000	»
— 5 juin 1868	200,000	»
— 3 juin 1870	200,000	»
	1,600,000	»
Travaux d'appropriation du Palais ducal pour les expositions générales des beaux-arts, etc., à Bruxelles. (Loi du 8 septembre 1859)		
	500,000	»
Loi du 8 septembre 1859	1,000,000	»
Subsides destinés à des travaux d'amélioration du régime de la Vesdre et de la Mandel, dans un intérêt industriel et hygiénique } — 14 août 1862	1,000,000	»
— 8 juillet 1865	3,250,000	»
	5,750,000	»
Établissement d'un pont définitif sur la Sambre, à Oignies. (Loi du 6 juillet 1860.)	105,000	»
A DÉDUIRE : Excédant de crédit annulé dans la comptabilité de 1862	8,508 75	
	96,661 25	

A REPORTER fr.

les résultats des Budgets des exercices 1830 à 1872 inclusivement.

1869 ET ANNÉES antérieures	1870.	1871.	1872.	RESTANTS disponibles transférés à 1873.	Résultat GÉNÉRAL.	Observations.
EXTRAORDINAIRES.						
705,427,138 04	17,832,173 84	21,952,454 43	40,215,203 70	30,838,105 02	912,315,076 23	
a) 5,342,432 87	618,500 30	702,525 84	811,076 52	400,805 47	5,995,000 "	a) Y compris 700,000 francs, montant du crédit alloué par la loi du 23 décembre 1863, et qui avait fait jusqu'ici l'objet d'un article spécial.
1,085,387 43	155,943 57	82,244 20	68,672 77	227,752 05	1,600,000 "	
524,005 46	"	"	"	"	524,005 46	
2,500,823 85	314,422 30	616,304 08	844,084 "	1,585,575 77	5,750,000 "	
96,601 25	"	"	"	"	96,601 25	
802,667,510 50	18,050,840 01	23,353,418 57	41,050,056 00	50,100,038 80	926,081,762 06	

APERÇU des recettes et dépenses extraordinaires comprises dans

SUITE DES DÉPENSES

		REPORT.	fr.
Acquisition d'œuvres d'art anciennes	Loi du 2 juin 1861	250,000	»
	A DÉDUIRE: Excédant de crédit annulé dans la comptabilité de 1866.	47 09	
			240,952 01
	Loi du 30 juin 1865.		200,000 »
			440,952 01
Acquisitions pour la galerie des plâtres du Musée royal de peinture et de Sculpture. (Loi du 2 juin 1861)			
Acquisitions pour les collections de paléontologie, etc, du Musée royal d'histoire naturelle. (Loi du 2 juin 1861)			
Création d'une section ethnologique belge au Musée royal d'antiquités, d'armures et d'artillerie.	Loi du 2 juin 1861	50,000	»
	A DÉDUIRE: Excédant de crédit annulé dans la comptabilité de 1866.	16 09	
			40,083 01
	Loi du 30 juin 1865.		100,000 »
			140,083 01
Agrandissement, restauration et ameublement du monument de la porte de Hal, servant au Musée royal d'antiquités, d'armures et d'artillerie.	Loi du 2 juin 1861	250,000	»
	— 27 juillet 1871	86,000	»
	— 20 —	35,500	»
			369,500 »
Acquisitions de terrains et dépenses de construction d'un établissement pour le tir national; subsides pour l'établissement d'autres tirs.	Loi du 2 juin 1861	300,000	»
	— 14 août 1862	90,770	51
			399,770 51
	Excédant de crédit, annulé dans la comptabilité de	1864 61 22	05 21
		1865 5 90	
			300,714 30
Reconstruction partielle d'un mur de quai s'étendant sur la rive gauche de l'Ourthe, depuis le pont de Longdoz jusqu'au pont d'Amersœur, à Liège, et consolidation de la partie à conserver de ce mur de quai. (Loi du 5 août 1862)		230,000	»
	Excédant de crédit, annulé dans la comptabilité de 1870.		24,403 26
			205,506 74
Amélioration et complément de l'armement de la garde civique	Loi du 8 août 1862	160,040	»
	— 8 septembre 1870.	500,000	»
	— 21 mai 1872	45,353	02
			705,393 02
	A DÉDUIRE: Excédant de crédit annulé dans la comptabilité de 1866.		26 04
			703,366 98

A REPORTER. fr.

les résultats des Budgets des exercices 1830 à 1872 inclusivement.

1869 ET ANNÉES antérieures	1870.	1871.	1872.	RESTANTS disponibles transférés à 1873.	Résultat GÉNÉRAL.	Observations.
EXTRAORDINAIRES.						
802,667,519 50	18,030,849 01	23,533,418 57	41,939,950 99	59,100,058 80	926,081,762 90	
449,952 91	"	"	"	"	449,952 01	
15,000 "	5,000 "	"	"	7,000 "	25,000 "	
25,000 "	"	"	"	"	25,000 "	
148,364 01	000 "	1,010 "	"	"	149,985 91	
88,304 76	112,620 34	54,016 20	92,863 36	21,686 54	569,500 "	
399,714 30	"	"	"	"	599,714 30	
205,506 74	"	"	"	"	205,506 74	
160,015 96	30,980 "	467,460 01	24,862 96	20,050 05	703,566 98	
804,159,377 08	19,078,058 55	23,875,915 78	42,057,003 31	59,238,775 28	928,400,787 80	

APÉRÇU des recettes et dépenses extraordinaires comprises dans

SUITE DES DÉPENSES

	REPORT. fr.
Remboursement à la caisse des veuves et orphelins des officiers de l'armée, d'avances faites depuis 1850 jusqu'au 31 décembre 1852, pour le paiement des pensions accordées par le Gouvernement des Pays-Bas aux veuves et orphelins des officiers belges décédés à l'armée des Indes (Loi du 9 août 1862)	
Subside pour la souscription d'actions de la société concessionnaire d'un canal à grande section, formant jonction de la Lys à l'Yperlée. (Loi du 14 août 1862, art 2.)	
Exécution de divers travaux d'amélioration et d'ornementation à la salle des séances du sénat.	{ Loi du 1 ^{er} juin 1865. 120,000 "
	{ — 21 avril 1864 17,000 "
A DÉDUIRE : Excédant de crédit annulé dans la comptabilité de 1866.	2 19
	118,997 81
	136,997 81
Prix de rachat du péage de l'Escaut, intérêts et frais y relatifs.	{ Loi du 13 juin 1865 58,400,000 "
	{ — 18 mars 1866. 22,395 10
	58,422,395 10
Exécution de travaux d'amélioration que réclame la navigation de la Zuidleede. (Loi du 14 septembre 1864.)	40,000 "
A DÉDUIRE : Excédant de crédit annulé dans la comptabilité de 1868	1,145 36
	38,854 64
Exécution des travaux stipulés dans le traité conclu entre la Belgique et les Pays-Bas, le 12 mai 1865, pour régler le régime des prises d'eau à la Meuse.	{ Loi du 14 septembre 1864 1,200,000 "
	{ — 8 juillet 1865 600,000 "
	1,800,000 "
Acquisition d'un immeuble destiné à l'installation d'une partie des bureaux de l'administration centrale des chemins de fer, postes et télégraphes. (Loi du 14 septembre 1864.)	210,000 "
A DÉDUIRE : Excédant de crédit annulé dans la comptabilité de 1868	" 17
	209,990 85
Avances des sommes nécessaires pour couvrir les frais du premier établissement de la caisse d'épargne	{ Loi du 16 mars 1865 50,000 "
	{ — 26 mars 1866. 75,000 "
	{ — 28 décembre 1867 75,000 "
	200,000 "
A DÉDUIRE : Excédant de crédit annulé dans la comptabilité de 1871.	55,000 "
	145,000 "
	A REPORTER. fr.

les résultats des Budgets des exercices 1850 à 1872 inclusivement.

1869 ET ANNÉES antérieures.	1870.	1871.	1872.	RESTANTS disponibles transférés à 1873.	Résultat GÉNÉRAL.	Observations.
EXTRAORDINAIRES.						
804,159,377 08	10,078,058 55	23,875,913 78	42,057,063 31	30,238,775 28	928,400,787 80	
180,766 15	"	"	"	"	180,766 15	
2,000,000 "	600,000 "	"	"	200,000 "	2,800,000 "	
130,997 81	"	"	"	"	130,997 81	
38,422,595 10	"	"	"	"	38,422,595 10	
38,854 64	"	"	"	"	38,854 64	
1,374,768 72	215,210 02	124,603 20	84,873 "	545 06	1,800,000 "	
200,990 83	"	"	"	"	200,990 83	
145,000 "	"	"	"	"	145,000 "	
840,008,157 33	19,893,208 37	24,000,516 98	42,142,350 31	30,430,320 34	972,143,799 33	

APERÇU des recettes et dépenses extraordinaires comprises dans

		REPORT. fr.
Exhaussement et renforcement de la digue du comte Jean. (Loi du 8 juillet 1865.)		
Part de l'intervention de l'État dans les travaux d'assainissement de la Senne	{ Loi du 8 juillet 1865	3,000,000 »
	{ — 4 juin 1866.	3,000,000 »
		6,000,000 »
Agrandissement du bassin d'échouage des bateaux pêcheurs, à Ostende	{ Loi du 8 juillet 1865	550,000 »
	{ — 5 juin 1868.	480,000 »
	{ — 3 juin 1870.	300,000 »
		1,330,000 »
Éclairage de l'Escaut	{ Loi du 8 juillet 1865	500,000 »
	{ — 29 mai 1868.	250,000 »
		750,000 »
A DÉDUIRE : Excédant de crédit annulé dans la comptabilité de 1871 530 02		
— — — — — 1873 1,364 76		
		1,694 78
		728,305 22
Construction d'un manège. (Loi du 8 juillet 1865.)		200,000 »
A DÉDUIRE : Excédant de crédit annulé dans la comptabilité de 1870		0 62
		199,999 38
Acquisition de l'ancien hôtel de la Tour et Taxis pour le Conservatoire royal de musique	{ Loi du 12 juillet 1865.	165,500 »
	{ — 27 juillet 1871.	200,000 »
		365,500 »
A DÉDUIRE : Excédant de crédit annulé dans la comptabilité de 1868		2,887 50
		360,662 70
Acquisition et appropriation d'immeubles destinés notamment au service de la poste aux lettres et au bureau central des petites marchandises, à Mons et à Namur.	{ Loi du 12 juillet 1865.	80,000 »
	{ — 8 juin 1867	75,000 »
		155,000 »
A DÉDUIRE : Excédant de crédit annulé dans la comptabilité de 1868		161 »
		154,839 »
Dépenses résultant de la participation des producteurs belges à l'exposition universelle de Paris en 1867. (Loi du 6 mars 1866)		
		A REPORTER fr.

les résultats des Budgets des exercices 1850 à 1872 inclusivement.

1869 ET ANNÉES antérieures.	1870.	1871.	1872.	RESTANTS disponibles transférés à 1873.	Résultat GÉNÉRAL.	Observations.
EXTRAORDINAIRES.						
804,159,377 08	19,078,058 35	23,875,913 78	42,057,665 31	39,258,775 28	928,409,787 80	
180,766 15	•	•	•	•	180,766 15	
2,000,000 •	600,000 •	•	•	200,000 •	2,800,000 •	
136,997 81	•	•	•	•	136,997 81	
38,422,593 10	•	•	•	•	38,422,593 10	
38,854 64	•	•	•	•	38,854 64	
1,374,768 72	215,210 02	124,603 20	84,875 •	545 08	1,800,000 •	
209,999 83	•	•	•	•	209,999 83	
145,000 •	•	•	•	•	145,000 •	
840,008,157 33	19,893,268 37	24,000,516 98	42,142,536 31	39,459,320 34	972,143,799 35	

les résultats des Budgets des exercices 1850 à 1872 inclusivement.

1869 ET ANNÉES antérieures.	1870.	1871.	1872.	RESTANTS disponibles transférés à 1873.	Résultat GÉNÉRAL.	Observations.
846,068,157 55	10,895,208 57	24,000,510 98	42,142,530 51	59,450,520 34	972,145,799 53	
345,946 63	"	"	"	106,053 57	450,000 "	
1,106,666 67	2,000,000 "	855,533 53	500,000 "	1,500,000 "	6,000,000 "	
954,698 02	120,978 14	198,245 55	63,697 50	10,580 41	1,550,000 "	
686,719 54	55,454 35	8,151 55	"	"	728,305 22	
199,558 16	641 22	"	"	"	199,999 58	
160,662 70	"	"	58,858 68	101,141 52	560,662 70	
152,955 65	"	"	758 58	1,144 79	154,859 "	
415,367 70	186,652 50	"	"	"	600,000 "	
850,726,512 78	22,234,054 58	25,040,247 37	42,747,850 87	41,218,040 23	981,067,005 63	

APERÇU des recettes et dépenses extraordinaires comprises dans

SUITE DES DÉPENSES

	REPORT. fr.
Érection d'un monument à feu S. M. le Roi Léopold I ^{er} . (Loi du 1 mai 1866.)	
Frais des Funérailles de S. M. Léopold I ^{er} , ainsi que quelques dépenses relatives à l'inauguration de S. M. Léopold II. (Loi du 29 mai 1866.)	275,755 36
A DÉDUIRE : Excédant de crédit annulé dans la comptabilité de 1869	5,501 24
	270,252 12
Dépenses relatives au legs fait à l'État des œuvres artistiques de feu Wiertz. (Loi du 29 mai 1866.)	85,000 »
A DÉDUIRE : Excédant de crédit annulé dans la comptabilité de 1872	0 21
	84,999 79
Frais du recensement général effectué au 31 décembre 1866	{ Loi du 29 mai 1866. 555,000 »
	{ — 29 juin 1869 155,000 »
	710,000 »
A DÉDUIRE : Excédant de crédit annulé dans la comptabilité de 1871	11 29
	709,988 71
Reconstruction du pont en charpente établi à Walhem, sur la Nèthe, pour le passage de la route de 1 ^{re} classe de Bruxelles à Anvers. (Loi du 30 mai 1866.)	200,000 »
A DÉDUIRE : Excédant de crédit annulé dans la comptabilité de 1871	45,182 08
	156,817 92
Reconstruction du pont de Dinant sur la Meuse et construction de nouveaux ponts sur le même fleuve	{ Loi du 30 mai 1866. 200,000 »
	{ — 5 juin 1868. 500,000 »
	{ — 12 juin 1869. 500,000 »
	1,200,000 »
Part de l'État dans les frais d'érection, par la ville de Bruxelles, d'une salle d'exposition des beaux-arts et des fêtes et cérémonies publiques. (Loi du 4 juin 1866.)	
Frais des expériences de raffinage de sucre effectuées à Cologne, en exécution de l'article 2 de la convention signée à Paris, le 4 juillet 1866. (Loi du 28 décembre 1866.)	185,000 »
A DÉDUIRE : Excédant de crédit annulé dans la comptabilité de 1867	812 75
	182,187 25
Fabrication de nouvelles monnaies divisionnaires d'argent et retrait des anciennes. (Loi du 7 mars 1867.)	500,000 »
A DÉDUIRE : Excédant de crédit annulé dans la comptabilité de 1870	0 96
	499,999 04
Acquisition d'un immeuble destiné au logement et aux bureaux du directeur des contributions, à Namur. (Loi du 9 mars 1867.)	120,000 »
A DÉDUIRE : Excédant de crédit annulé dans la comptabilité de 1871	6,971 98
	115,028 04
	A REPORTER. fr.

les résultats des Budgets des exercices 1830 à 1872 inclusivement.

1869 ET ANNÉES antérieures	1870.	1871.	1872.	RESTANTS disponibles transférés à 1873.	Résultat GÉNÉRAL.	Observations.
EXTRAORDINAIRES.						
850,726,512 78	22,234,054 38	25,040,247 37	42,747,850 87	41,218,040 25	981,967,605 63	
925,877 32	62,321 87	5,285 45	227 45	8,289 95	1,000,000 "	
270,252 12	270,252 12	
75,206 90	9,151 30	352 30	210 "	"	84,000 79	
313,030 95	185,924 65	73,581 05	67,016 59	68,625 59	709,988 71	
150,817 92	.	.	.	"	150,817 92	
721,479 97	303,926 70	82,503 24	"	.	1,200,000 "	
.	.	.	"	1,000,000 "	1,000,000 "	
182,187 25	.	.	"	.	182,187 25	
472,823 08	27,175 06	.	.	"	499,999 04	
105,745 50	7,282 45	.	"	"	113,028 04	
853,950,932 80	22,922,737 40	25,200,038 40	42,816,204 91	42,204,055 75	987,184,869 50	

APERÇU des recettes et dépenses extraordinaires comprises dans

SUITE DES DÉPENSES

	Report.	fr.
Construction de bâtiments militaires destinés à remplacer la caserne du pont Maghin, à Liège (Loi du 28 décembre 1867.)		
Frais de confection et d'émission des titres de l'emprunt de 60 millions de francs autorisé par la loi du 10 juin 1867.		
Transaction conclue avec les ayants droit du sieur Ronserez, à l'occasion de l'entreprise du déplacement de la digue du polder de Ruypenbroeck. (Loi du 8 juillet 1867.)	310,000	"
A DÉDUIRE : Excédant de crédit annulé dans la comptabilité de 1867	5	16
	309,994	84
Construction d'un hôpital militaire à Bruges, appropriation des bâtiments destinés à celui de Termonde et amélioration de divers établissements hospitaliers. (Loi du 27 mai 1868.)		
Travaux de démolition et de nivellement pour la mise en valeur de terrains militaires { Loi du 30 mai 1868	500,000	"
de la place de Charleroi { — 5 octobre 1870	200,000	"
	700,000	"
Construction à Ostende, sur le nouveau quai des bateaux à vapeur, d'un bâtiment destiné au service de la douane et du chemin de fer. (Loi du 5 juin 1868.)		
Frais résultant du remboursement des titres de l'emprunt de 30 millions de francs, à 4 p. 1/2 %, et de la modification du régime de l'amortissement des dettes à 4 1/2 p. 1/2 %. (Loi du 12 juin 1869.)		
Frais relatifs aux obsèques du Duc de Brabant. (Loi du 14 juin 1869.)	60,495	74
A DÉDUIRE : Excédant de crédit à annuler dans la comptabilité de 1869.	1,203	31
	68,292	43
Achats d'immeubles : a. à Bruges et à Arlon pour le service des directions provinciales des contributions directes, etc.; b. à Bruxelles pour l'agrandissement du Ministère de la Guerre. (Loi du 12 juin 1869.)	470,000	"
A DÉDUIRE : Excédant de crédit annulé dans la comptabilité de 1871.		1 76
	469,998	24
Agrandissement des locaux du palais de la Nation et des Ministères. — Travaux de construction et de restauration aux bâtiments précités.		
	Loi du 12 juin 1869	85,000 "
	— 5 juin 1870	350,000 "
	— 27 juillet 1871.	500,000 "
	— 24 mai 1872	250,000 "
	1,383,000	"
A DÉDUIRE : Excédant de crédit annulé dans la comptabilité de 1870.		" 75
	1,382,999	25
	A REPORTER.	fr.

les résultats des Budgets des exercices 1830 à 1872 inclusivement.

1869 ET ANNÉES antérieures	1870.	1871.	1872.	RESTANTS disponibles transférés à 1873.	Résultat GÉNÉRAL.	Observations.
EXTRAORDINAIRES.						
853,950,052 86	22,022,737 49	25,200,058 49	42,810,204 91	42,204,055 75	987,184,869 50	
92,000 "	"	"	"	"	92,000 "	
101,159 65	18,840 37	"	"	"	120,000 "	
300,094 84	"	"	"	"	300,094 84	
98,401 01	82,023 54	83,140 05	22,722 00	20,653 "	307,000 "	
255,201 29	157,865 41	276,760 76	10,174 54	"	700,000 "	
1,792 "	88,639 20	57,117 "	1,381 67	1,070 13	150,000 "	
3,000 "	5,000 "	8,000 "	"	10,000 "	35,000 "	
68,202 45	"	"	"	"	68,202 45	
100,546 04	355,743 43	15,708 17	"	"	409,098 24	
71,056 30	103,977 48	377,771 41	404,634 39	425,550 67	1,332,099 25	
853,052,437 "	23,732,824 72	26,018,535 88	43,265,118 11	42,761,258 55	990,820,154 26	

APERÇU des recettes et dépenses extraordinaires comprises dans

SUITE DES DÉPENSES

	REPORT. fr.
Appropriation des locaux du Jardin Botanique pour l'exposition des beaux-arts en 1869. { Loi du 12 juin 1869.	35,000 »
{ — 3 juin 1870.	49,000 »
	104,000 »
A DÉDUIRE : Excédant de crédit annulé dans la comptabilité de 1870	1,667 74
	102,332 26
Construction et ameublement des Musées de Bruxelles { Loi du 12 juin 1869.	125,000 »
{ — 3 juin 1870.	125,000 »
{ — 29 juillet 1871	120,000 »
{ — 27 id.	125,000 »
{ — 27 id.	50,000 »
{ — 24 mai 1872.	100,000 »
	715,000 »
A DÉDUIRE : Excédant de crédit annulé dans la comptabilité de 1871	110 35
	714,889 67
Raccordement du nouveau pont-barrage établi sur le canal de Bruges à Ostende avec le bassin du commerce à Ostende. Construction de maisons pour les agents préposés au service de l'écluse de ce bassin. Construction de deux embarcadères au nouveau quai des bateaux à vapeur, à Ostende. Construction d'un bassin et de chantiers à l'usage du service de la marine { Loi du 12 juin 1869.	80,000 »
{ — 27 juillet 1871	20,254 90
{ — 26 mai 1872.	475,000 »
{ — 26 id.	175,000 »
	750,254 90
Travaux à la Trouille, à Mons. (Loi du 12 juin 1869.)	
Organisation de quatre nouvelles écoles normales de l'État (Loi du 12 juin 1869)	
Solde dû au conseil de fabrique de l'église cathédrale de Gand pour l'acquisition de deux volets. (Loi du 29 juin 1869.)	
Remboursement du capital restant de l'emprunt de 50 millions de francs, à 4 p. % (Loi du 12 juin 1869.)	
Rachat des embranchements du canal de Charleroi (Loi du 30 juin 1869.)	
Acquisition et appropriation d'un dépôt de mendicité agricole. (Loi du 28 mars 1870.)	
Transformation en pièces de 5 francs de l'excédant de l'argent fin provenant de la refonte d'une partie de nos anciennes monnaies divisionnaires retirées de la circulation. (Loi du 13 mai 1870)	17,249 65
Excédant de crédit annulé dans la comptabilité de 1870.	» 15
	17,249 48
Construction et reconstruction de ponts appartenant à des routes { Loi du 3 juin 1870.	500,000 »
{ — 27 juillet 1871	500,000 »
{ — 24 mai 1872.	250,000 »
	1,050,000 »
	A REPORTER. fr.

les résultats des Budgets des exercices 1830 à 1872 inclusivement.

1869 ET ANNÉES antérieures.	1870.	1871.	1872.	RESTANTS disponibles transférés à 1873.	Résultat GÉNÉRAL.	Observations.
EXTRAORDINAIRES.						
855,052,457	23,752,824 72	26,018,535 88	43,255,118 11	42,761,238 55	990,820,154 26	
52,073 02	30,250 24	.	.	"	102,332 26	
"	112,949 70	181,533 08	210,210 07	201,165 02	714,880 67	
8,910 86	32,117 51	28,279 02	0,055 02	651,011 59	750,254 00	
"	15,646 04	4,850 84	150,753 58	109,750 64	350,000 "	
"	"	2,565 85	267,713 48	220,720 67	500,000 "	
10,000	"	"	"	30,000 "	40,000 "	
7,260,000	"	"	"	"	7,260,000 "	
2,450,000	"	"	"	"	2,450,000 "	
"	1,106 80	600,122 01	55,425 50	134,517 69	800,000 "	
"	17,240 48	"	"	"	17,240 48	
"	47,916 62	103,422 15	374,656 10	522,025 15	1,050,000 "	
864,842,420 88	24,050,071 01	26,050,318 71	44,541,821 06	44,609,248 51	1,004,863,880 57	

APERÇU des recettes et dépenses extraordinaires comprises dans -

SUITE DES DÉPENSES

	REPORT.	fr.
Travaux d'appropriation d'un des bâtiments pour l'installation des collections entomologiques et achèvement de la salle de lecture à la Bibliothèque royale.	Loi du 5 juin 1870.	60,000 »
	— 27 juillet 1871.	20,000 »
		80,000 »
A DÉDUIRE : Excédant de crédit annulé dans la comptabilité de 1871.		2 64
		80,007 36
Construction de bâtiments pour le service de la douane à Nieupoort et à Beverén. (Loi du 3 juin 1870.)		
Reconstruction du pont de Tamines sur la Sambre. (Loi du 3 juin 1870.)		
Amélioration du régime du canal de Gand à Ternuzen au point de vue de la navigation maritime. (Loi du 3 juin 1870.)		
Frais de premier établissement de la caisse de la milice ainsi que de la caisse du remplacement. (Loi du 3 juin 1870.)		
Dépenses résultant de la participation des artistes, industriels et horticulteurs à l'exposition universelle de Londres en 1871. (Loi du 8 juin 1870.)		
Acquisition et travaux d'appropriation du Jardin Botanique de Bruxelles.	Loi du 7 juin 1870	1,000,000 »
	— 24 mai 1872	75,000 »
		1,075,000 »
Construction d'un nouvel hôtel des Monnaies à S-Gilles.	Loi du 20 février 1871.	725,000 »
	— 27 juillet 1871.	500,000 »
	— 20 décembre 1871.	57,212 82
		1,282,212 82
Régularisation du déficit du Trésor provenant du vol des titres de la dette à 4 et à 5 p. % conus dans les archives de la Cour des Comptes.		506,800 »
A DÉDUIRE : Excédant de crédit annulé dans la comptabilité de 1871.		442 45
		506,357 55
Frais résultant de la révision des pensions militaires. (Loi du 28 juillet 1871.)		10,000 »
A DÉDUIRE : Excédant de crédit annulé dans la comptabilité de 1872		8 16
		9,991 84
Tables générales des registres des paroisses avant 1792. (Loi du 27 juillet 1871.)		
Frais de confection et d'émission de titres de l'emprunt de 50 millions de francs de 1871. (Loi du 27 juillet 1871.)		
Minimum de produit postal à assurer aux entrepreneurs d'une ligne de paquebots poste entre Anvers et New-York. (Loi du 27 juillet 1871.)		
Capital nominal des obligations de la Dette publique à 4 1/2 p. % créées en vertu de la loi du 23 février 1871 et remises à la Société anonyme des chemins de fer des Bassins houillers du Hainaut, savoir :		
1 ^{re} En acquit du prix du matériel de transport, du mobilier, de l'outillage, etc, qu'elle a cédé à l'État		12,851,500 »
2 ^{ne} En remboursement de la somme de 3,000,000 de francs qu'elle lui a avancée pour être appliquée aux compléments d'installations, doubles voies et autres travaux à exécuter sur les lignes de cette Société que l'État exploite à partir du 1 ^{er} janvier 1871		2,862,200 »
		15,713,500 »
	A REPORTER.	fr.

les résultats des Budgets des exercices 1830 à 1872 inclusivement.

1869 ET ANNÉES antérieures.	1870.	1871.	1872.	RESTANTS disponibles transférés à 1873.	Résultat GÉNÉRAL.	Observations.
EXTRAORDINAIRES.						
864,842,420 88	24,030,071 01	20,050,318 71	44,341,821 06	44,600,248 31	1,004,865,880 57	
"	33,802 44	30,632 95	8,325 47	7,230 50	88,097 36	
"	2,924 43	13,000 30	12,901 78	2,573 42	52,000 "	
"	"	"	10,064 40	123,033 51	140,000 "	
"	1,557 75	694,094 22	445,382 54	1,857,565 40	3,000,000 "	
"	10,000 "	"	8,500 "	31,500 "	50,000 "	
"	"	25,000 "	15,000 "	60,000 "	100,000 "	
"	1,000,000 "	"	0,185 50	65,816 50	1,075,000 "	
"	"	270,884 50	151,020 75	859,668 79	1,282,212 82	
"	"	506,357 55	"	"	506,357 55	
"	"	7,218 24	2,773 60	"	9,991 84	
"	"	10,018 "	11,445 58	38,861 06	61,224 02	
"	"	5,000 "	73,442 63	21,557 55	100,000 "	
"	"	"	"	500,000 "	500,000 "	
"	"	15,618,100 "	98,400 "	"	15,713,500 "	
864,842,420 88	25,078,355 63	43,942,024 30	45,193,300 96	48,267,062 93	1,027,323,164 76	

APERÇU des recettes et dépenses extraordinaires comprises dans

SUITE DES DÉPENSES

REPORT. fr.

Travaux d'appropriation, de construction et d'ameublement qu'exige le transfert de l'Académie militaire dans les bâtiments et terrains dépendant de l'ancien dépôt de mendicité de la Cambre. (Loi du 23 mars 1872.)

Construction d'une grande meunerie militaire à Anvers, et établissement dans toutes les boulangeries militaires du royaume de fours aérothermes et de pétrins mécaniques. (Loi du 21 mai 1872.)

Dépenses résultant de la participation des artistes et des producteurs belges à l'Exposition de Vienne en 1875. (Loi du 21 mai 1872.)

Liquidation de la part de la Belgique dans la dépense d'exécution des travaux d'endiguement du Zwyn (Loi du 21 mai 1872.)

Construction d'un hôtel pour la direction provinciale des contributions directes à Gand. Acquisition des terrains et exécution des travaux. (Loi du 24 mai 1872.)

Reconstruction de la maison d'habitation du régisseur de l'École de médecine vétérinaire de l'État. (Loi du 24 mai 1872.)

Subside à la province de la Flandre orientale pour la construction d'un pont sur le canal de Langelede et l'exécution de travaux d'amélioration projetés au même canal. (Loi du 24 mai 1872.)

Honoraires et débours dus à l'avocat qui a occupé pour l'État dans le procès intenté en 1841 au sieur De Zouter, du chef de contravention aux lois sur les servitudes militaires. (Loi du 20 décembre 1872.)

Remboursement du solde de l'emprunt à 5 p. 0/0. (Loi du 18 décembre 1872.)

TOTAUX. fr.

les résultats des Budgets des exercices 1850 à 1872 inclusivement.

1869 ET ANNÉES antérieures	1870.	1871.	1872.	RESTANTS disponibles transférés à 1873.	Résultat GÉNÉRAL.	Observations.
EXTRAORDINAIRES.						
864,842,420 88	25,078,555 63	45,942,024 56	45,195,500 96	48,207,062 93	1,027,525,104 76	
"	"	"	92,887 41	557,112 50	450,000 "	
"	"	"	611 68	729,588 32	750,000 "	
"	"	"	"	225,000 "	225,000 "	
"	"	"	121,258 55	98,741 07	220,000 "	
"	"	"	57,888 65	2,511 55	60,000 "	
"	"	"	217 25	29,782 77	50,000 "	
"	"	"	"	17,000 "	17,000 "	
"	"	"	"	10,000 "	10,000 "	
"	"	"	5,655,000 "	"	5,655,000 "	
864,842,420 88	25,078,555 63	45,942,024 56	51,098,964 26	49,756,599 65	1,034,098,164 76	

(156)

ANNEXE 7.



APERÇU GÉNÉRAL

DE

LA DETTE CONSTITUÉE.



APERÇU GÉNÉRAL de la dette constituée, à la date du
et à celle du 1^{er} janvier 1875

NATURE ET ORIGINE DE LA DETTE.	TAUX DE L'INTÉRÊT.
DETTE ORDINAIRE.	
Avantages de navigation et de commerce assurés à la Belgique par le traité du 5 novembre 1842	»
Cession, faite à l'État par la ville de Bruxelles, de divers immeubles, collections scientifiques et objets d'art.	»
Dotation de S. G. le duc de Wellington, à titre de prince de Waterloo.	»
Dettes dérivant de l'exécution de l'art. 63 du traité du 5 novembre 1842.	2 1/2 p. 0/0.
— résultant de la conversion, autorisée par la loi du 21 mars 1844, de l'emprunt de 100,800,000 francs, à 5 p. 0/0, contracté, en 1831 et 1832, pour les besoins du service ordinaire. (Frais de premier établissement)	4 1/2 p. 0/0. (Conversion de 1844.)
L'emprunt de 84,636,000 francs a produit une somme effective de 88,052,240 francs, qui a été employée de la manière suivante :	
1 ^o fr. 84,656,000 » au rachat du capital de 169,512,000 francs (80,000,000 de florins) de dette à 2 1/2 p. 0/0, dont il est fait mention au n° 7 de l'art. 63 du traité du 5 novembre 1842;	4 1/2 p. 0/0. (Emprunt.)
2 ^o » 3,386,240 » ont été portés en recette au profit du Trésor, dans le compte de l'exercice 1844.	
La dette à 4 1/2 p. 0/0, 3 ^e série, résultant de la conversion décrétée par la loi du 1 ^{er} décembre 1852, des emprunts à 5 p. 0/0 de 1840, 1842 et 1848, et de l'émission autorisée par la loi du 14 juin 1853, s'élève à fr. 157,615,300 »	
De ce capital, il faut déduire, comme appartenant à la dette extraordinaire	133,753,272 71
La différence imputée sur la dette ordinaire, soit.	fr. 23,862,027 29
se compose :	
1 ^o de fr. 8,862,003 29 restant de la somme de 9,000,000 de francs, allouée par la loi du 15 avril 1848 (<i>Monit.</i> n° 109), pour les dépenses extraordinaires du Département de la Guerre jusqu'au 1 ^{er} septembre 1848, et prélevée sur le capital primitif de 37,513,910 francs des emprunts de 1848, à 5 p. 0/0;	
2 ^o de » 13,000,000 » capital dont la négociation a été autorisée par la loi du 14 juin 1853, pour le produit venir en déduction de la dette flottante, et couvrir ainsi divers crédits extraordinaires alloués pour des travaux de défense du pays;	4 1/2 p. 0/0, 3 ^e série. (Conversion de 1853.)
3 ^o de » 24 » dont l'émission a été autorisée par cette dernière loi, afin d'arrondir le capital total de la dette à 4 1/2 p. 0/0, 3 ^e série.	
TOTAL ÉGAL. fr. 23,862,027 29	
La dette à 4 1/2 p. 0/0, 4 ^e série, se compose :	
1 ^o d'un capital de fr. 24,382,000 » provenant de la conversion décrétée par la loi du 28 mai 1856. (Dette extraordinaire);	
2 ^o de l'emprunt de » 45,000,000 » autorisé par la loi du 8 septembre 1859 et négocié aux conditions déterminées par l'arrêté royal du 12 janvier 1860.	
ENSEMBLE. fr. 69,382,000 »	4 1/2 p. 0/0, 4 ^e série.
Le capital de l'emprunt de 45,000,000 de francs, réalisé au pair, a été affecté, jusqu'à concurrence de 23,700,000 francs, aux travaux d'agrandissement de la ville d'Anvers et à la continuation des travaux de défense du pays, ainsi qu'à des frais de construction et d'agrandissement de bâtiments civils, à des travaux hygiéniques, etc.	
Le restant, soit 21,500,000 francs, figure à la dette extraordinaire.	
TOTAL DE LA DETTE ORDINAIRE (A REPORTER).	fr.

1^{er} novembre 1872 pour les dettes à 4 et à 4 1/2 p. 0/0,
pour la dette à 2 1/2 p. 0/0.

CAPITAL			DOTATION ANNUELLE.		FRAIS	Observations.
PRIMITIF.	AMORTI.	A AMORTIR.	INTÉRÊTS.	AMORTISSEM ⁷ .	ANNUELS.	
			846,500			
			300,000			
			80,106			
589,271,631 74	169,312,000	219,959,631 74	5,498,990 78		1,000	
84,341,632	35,416,999 48	48,924,632 52	(1) 2,205,583 06	(1) 245,065 01	7,955 20	(1) Le montant des intérêts et de la dotation d'amortissement des quatre premières séries de la dette à 4 1/2 p. 0/0 est établi sur le capital restant en circulation au 1 ^{er} mai 1869, conformément à l'art. 2 de la loi du 12 juin 1869 (Moniteur n° 164).
84,656,000	17,173,000	67,483,000	(1) 3,037,882 50	(1) 337,542 80	8,000	
23,862,027 20	2,472,326 20	21,389,701	(1) 963,708 34	(1) 107,078 70	2,119 62	
23,700,000	1,054,808	22,645,192	(1) 1,019,792 04	(1) 115,510 23	2,591 10	
006,851,291 03	226,429,155 77	580,402,157 26	13,962,624 86	802,996 44	21,463 82	

Suite de l'APERÇU GÉNÉRAL de la dette constituée, à la date
et à celle du 1^{er} janvier 1873

NATURE ET ORIGINE DE LA DETTE.	TAUX DE L'INTÉRÊT.
DETTE ORDINAIRE. — REPORT. fr.
DETTE EXTRAORDINAIRE	
CRÉÉE POUR CONSTRUCTION DE CHEMINS DE FER, ROUTES, CANAUX, ETC	
La seconde partie de la dette à 4 1/2 p. 0/0, 1 ^{re} série, de 1844, provient :	
1 ^o De la conversion du capital non amorti de l'emprunt de fr. 1,481,481 48 c ^t , créé en 1829, pour l'erection de l'entrepôt d'Anvers, montant à fr.	1,380,900 »
2 ^o De l'émission d'un capital nominal de	9,721,000 »
qui a été effectuée pour la conversion de 10,000,000 de francs de la dette flottante.	
La seconde partie de la dette à 4 1/2 p. 0/0, 3 ^e série, s'élevant à fr. 133,753,272 71 c ^t , créée pour travaux de chemins de fer, de routes pavées et de canaux, pour matériel de locomotion, pour parachèvement de l'entrepôt d'Anvers, pour achat de 4,000 actions du chemin de fer rhénan, etc., provient :	
A. Du capital restant de l'emprunt de 86,940,000 francs, à 5 p. 0/0 (de 1840), dont la conversion a été autorisée par la loi du 1 ^{er} décembre 1852, soit fr.	79,107,128 »
B. Du capital restant de l'emprunt de fr. 28,621,718 40 c ^t , à 5 p. 0/0 (de 1842), converti en vertu de ladite loi, soit	26,669,408 »
C. Du capital restant (pour la part entrant dans la dette extraordinaire) des emprunts à 5 p. 0/0 de 1848, soumis à la conversion en vertu de la même loi	28,076,736 71
TOTAL ÉGAL. fr.	133,753,272 71
La seconde partie de la dette de 69,382,000 francs, à 4 1/2 p. 0/0, 4 ^{me} série, comprend :	
1 ^o Un capital de fr. 24,382,000 » provenant de la conversion, autorisée par la loi du 28 mai 1856, de l'emprunt de 26,000,000 de francs, à 5 p. 0/0, contracté en 1852 pour les divers travaux d'utilité publique mentionnés à l'article 8 de la loi du 20 décembre 1851;	4 1/2 p. 0/0, 4 ^e série.
2 ^o — de » 21,300,000 » prelevé sur l'emprunt de 45,000,000 de francs, autorisé par la loi du 8 septembre 1859, pour des travaux de chemins de fer, de routes pavées et de canaux, décrétés par cette loi et par celle du 2 juin 1861.	
ENSEMBLE. . fr. 45,682,000 »	
Emprunt au capital nominal de 59,325,000 francs, à 4 1/2 p. 0/0 (5 ^e série), autorisé par la loi du 28 mai 1863, pour travaux d'utilité publique	4 1/2 p. 0/0, 5 ^e série.
Dette de 77,703,500 francs, à 4 1/2 p. 0/0, 6 ^{me} série, composée :	
1 ^o De l'emprunt au capital nominal de 58,540,000 francs, autorisé par la loi du 10 juin 1867, pour l'exécution de travaux publics décrétés;	4 1/2 p. 0/0, 6 ^e série.
2 ^o De la dette de 2,480,000 francs, émise en vertu de la loi du 30 juin 1869, pour acquitter le prix de rétrocession à l'État des embranchements du canal de Charleroi;	
3 ^o De la dette de 4,000,000 de francs, émise en vertu de la loi du 7 juin 1870, pour payer le prix d'acquisition du Jardin Botanique de Bruxelles;	
4 ^o D'un capital nominal de 15,713,500 francs, émis conformément à la loi du 23 février 1871 pour la reprise d'une partie du matériel des chemins de fer de la Société des Bassins Houillers du Hainaut et le remboursement des avances pour complément d'installations, etc	
Emprunt d'un capital nominal de 51,000,000 de francs, à 4 p. 0/0, autorisé par la loi du 27 juillet 1871 (<i>Moniteur</i> n° 211), pour l'exécution de travaux publics.	4 p. 0/0.
TOTAL DE LA DETTE EXTRAORDINAIRE. fr.
TOTAL GÉNÉRAL. fr.

du 1^{er} novembre 1872 pour les dettes à 4 et à 4 1/2 p. 0/0,
pour la dette à 2 1/2 p. 0/0.

CAPITAL			DOTATION ANNUELLE.		FRAIS	Observations.
PRIMITIF.	AMORTI.	A AMORTIR.	INTÉRÊTS.	AMORTISSEM.	ANNUELS.	
605,831,291 03	225,429,133 77	380,402,157 26	13,952,624 86	802,996 44	21,463 82	
11,101,200 "	4,061,650 30	6,439,549 70	(1) 290,305 14	(1) 32,225 90	1,046 80	(1) Le montant des intérêts et de la dotation d'amortissement des quatre premières séries de la dette à 4 1/2 p. 0/0, est établi sur le capital restant en circulation au 1 ^{er} mai 1869, conformément à l'art. 2 de la loi du 12 juin 1869 (Moniteur n° 161).
153,753,272 71	15,358,075 71	119,805,199 "	(1) 5,401,852 16	(1) 609,205 80	11,880 48	
43,682,000 "	2,480,792 "	43,201,208 "	(1) 1,945,600 96	(1) 216,166 77	4,608 90	
50,325,000 "	744,000 "	59,531,000 "	(2) 2,636,145 "	(2) 292,905 "	6,000 "	(2) Conformément à l'arrêté royal du 31 octobre 1870, pris en vertu de l'art. 2 de la loi du 12 juin 1869, les intérêts et la dotation d'amortissement des dettes à 4 1/2 p. 0/0 5 ^{me} et 6 ^{me} séries ne portent plus que sur le capital restant en circulation au 1 ^{er} novembre 1870.
77,703,500 "	185,100 "	77,518,400 "	(2) 3,490,933 50	(2) 387,881 50	6,500 "	
51,000,000 "	"	51,000,000 "	2,040,000 "	255,000 "	6,500 "	
378,564,972 71	21,029,616 01	356,635,356 70	15,804,754 76	1,784,114 97	56,536 18	
984,596,263 74	a) 247,358,749 78	737,037,513 06	20,757,359 62	2,537,411 41	68,000 "	a) Voir le tableau de développement ci-après (annexé n° 9).
TOTAL. fr.			32,544,771 03			

(162)

ANNEXE N° 9.
**ÉTAT**

indiquant les sommes appliquées à l'amortissement partiel des divers emprunts et dettes de l'État actuellement existants, et qui sont mentionnés dans l'aperçu général qui précède, ainsi que les capitaux rachetés ou remboursés au moyen de ces fonds d'amortissement, depuis la date de la création des emprunts et dettes jusqu'aux époques fixées dans ledit aperçu général.



*ÉTAT indiquant les sommes appliquées à l'amortissement partiel des divers emprunts et dettes de
les capitaux rachetés ou remboursés au moyen de ces fonds d'amortissement, depuis la date*

EXERCICES.	DETTE CONVERTIE à 4 1/2 p. 0/0, de 1844. (fr. 95,442,832.)		EMPRUNT à 4 1/2 p. 0/0, de 1844. (fr. 84,656,000.)		DETTE CONVERTIE à 4 1/2 p. 0/0, de 1855. (fr. 157,815,300.)	
	SOMMES dépensées pour l'amortissement.	CAPITAL nominal amorti.	SOMMES dépensées pour l'amortissement	CAPITAL nominal amorti.	SOMMES dépensées pour l'amortissement.	CAPITAL nominal amorti.
1844.	159,556 06	150,152 26	a) " "	" "	" "	" "
1845.	977,908 75	972,409 51	b) 214,540 "	214,195 41	" "	" "
1846.	1,043,192 50	1,040,057 40	447,977 50	448,629 65	" "	" "
1847.	1,000,455 37	1,153,165 15	469,742 50	487,910 42	" "	" "
1848.	1,144,981 56	1,408,488 61	405,317 50	676,912 27	" "	" "
1849.	979,575 95	1,097,371 81	424,517 71	488,090 51	" "	" "
1850.	1,231,162 70	1,345,365 09	535,923 76	575,990 85	" "	" "
1851.	1,291,855 01	1,380,551 80	560,091 26	598,980 05	" "	" "
1852.	1,354,247 76	1,375,754 71	587,147 50	597,882 99	" "	" "
1853.	1,410,593 08	1,466,406 49	614,192 50	640,583 05	594,058 25	408,889 96
1854.	1,484,704 98	1,617,025 55	615,937 50	704,530 24	810,404 "	805,500 80
1855.	1,537,698 58	1,654,668 48	675,752 50	712,245 87	856,004 "	902,420 16
1856.	1,651,525 06	1,647,516 12	707,837 50	718,219 02	897,516 50	909,621 14
1857.	1,706,250 00	1,728,982 84	740,507 50	750,516 00	958,804 "	950,709 50
1858.	1,784,696 31	1,798,905 67	774,617 50	780,460 58	982,026 50	982,822 52
1859.	1,866,810 06	1,881,945 59	810,280 "	822,942 20	1,027,071 50	1,042,711 14
1860.	1,952,757 56	1,984,164 46	847,742 50	859,957 13	1,074,411 50	1,088,030 58
1861.	2,042,445 06	2,029,356 49	886,000 "	878,130 11	1,125,713 50	1,117,289 20
1862.	2,134,897 56	2,127,193 22	926,560 "	918,535 20	1,174,617 50	1,171,795 04
1863.	2,251,445 00	2,215,908 54	968,320 "	959,251 75	1,227,762 50	1,218,548 38
1864.	2,352,555 06	2,522,651 06	1,012,015 "	1,005,154 61	1,285,292 50	1,277,695 60
1865.	2,425,957 56	2,427,797 60	1,054,557 50	1,055,659 01	1,333,085 "	1,354,942 15
1866.	2,548,762 56	2,544,582 90	1,105,975 "	1,106,576 46	1,402,555 50	1,405,802 22
1867.	2,663,906 31	2,658,248 56	1,156,054 57	1,146,445 10	1,465,020 50	1,455,571 54
1868.	c) 605 90	603 57	c) 80 49	80 13	c) 41 11	40 91
1869.	" "	" "	" "	" "	" "	" "
1870.	e) 96,728 75	100,000 "	e) 25,421 18	25,500 "	e) 165,624 92	172,000 "
1871.	" "	" "	" "	" "	" "	" "
1872.	" "	" "	" "	" "	" "	" "
TOTAUX	39,150,815 86	40,978,649 78	16,683,288 77⁵	17,173,000 "	16,164,667 28	16,550,400 "

a) La somme de fr. 282,186 67 c⁵, formant la dotation d'amortissement pour le service du 1^{er} mai au 31 décembre 1844, n'a pas été employée à cause du cours trop élevé des titres en circulation. Cette somme a été attribuée au Trésor, conformément à la loi d'emprunt, et portée en recette au compte du Budget de l'exercice 1844.

b) Non compris la somme de 214,640 francs, formant la dotation du 1^{er} semestre 1844, non employée pour le motif exprimé ci-dessus, et portée en recette au compte du Budget de l'exercice 1844.

c) A compte du semestre d'amortissement échu le 1^{er} mai 1868.

d) Id. id. échu le 1^{er} novembre 1869

e) Id. id. échu le 1^{er} mai 1870.

l'État actuellement existants, et qui sont mentionnés dans l'aperçu général qui précède, ainsi que de la création des emprunts et dettes jusqu'aux époques fixées dans ledit aperçu général.

DETTE à 4 1/2 p. 0/0, 4 ^{me} série. (fr. 69,382,000)		EMPRUNT à 4 1/2 p. 0/0, de 1865. (fr. 59,325,000).		DETTE à 4 1/2 p. 0/0, 6 ^{me} série. (fr. 77,148,700.)		TOTAUX.		Exercices.
SOMMES dépensées pour l'amortissement.	CAPITAL nominal amorti.	SOMMES dépensées pour l'amortissement.	CAPITAL nominal amorti.	SOMMES dépensées pour l'amortissement.	CAPITAL nominal amorti.	SOMMES dépensées pour l'amortissement.	CAPITAL nominal amorti.	
"	"	"	"	"	"	159,556 66	156,132 26	1844
"	"	"	"	"	"	1,192,248 75	1,186,604 92	1845
"	"	"	"	"	"	1,401,170 "	1,404,687 05	1846
"	"	"	"	"	"	1,560,197 87	1,623,075 57	1847
"	"	"	"	"	"	1,640,299 06	2,085,400 88	1848
"	"	"	"	"	"	1,404,095 66	1,585,462 52	1849
"	"	"	"	"	"	1,765,086 46	1,019,355 94	1850
"	"	"	"	"	"	1,851,944 27	1,979,312 45	1851
"	"	"	"	"	"	1,941,505 26	1,975,657 70	1852
"	"	"	"	"	"	2,424,825 85	2,515,079 50	1855
"	"	"	"	"	"	2,045,156 48	3,217,166 59	1854
"	"	"	"	"	"	3,000,555 08	3,240,545 51	1855
"	"	"	"	"	"	3,256,079 06	3,275,156 28	1856
"	"	"	"	"	"	3,585,651 56	3,450,009 42	1857
125,282 50	125,505 79	"	"	"	"	3,664,622 81	3,685,692 56	1858
128,950 "	129,855 61	"	"	"	"	3,855,001 56	3,877,454 54	1859
247,547 50	248,851 59	"	"	"	"	4,122,259 06	4,180,985 50	1860
375,685 "	370,686 57	"	"	"	"	4,426,445 56	4,595,442 46	1861
590,587 "	589,451 62	"	"	"	"	4,626,662 06	4,666,975 08	1862
408,227 "	404,512 56	"	"	"	"	4,855,754 56	4,796,221 03	1863
426,654 50	424,607 57	"	"	"	"	5,054,297 06	5,029,999 54	1864
445,187 50	445,900 15	"	"	"	"	5,257,467 56	5,262,298 89	1865
466,270 25	467,054 90	300,022 50	500,956 76	"	"	5,825,385 81	5,822,755 24	1866
487,588 75	485,508 25	515,628 25	511,622 56	"	"	6,086,898 18	6,055,595 59	1867
c) 688 98	685 81	c) 41 06	40 88	"	"	1,457 65	1,451 50	1868
"	"	d) 150,750 57	151,400 "	d) 127,200 07	127,200 "	257,950 64	258,600 "	1869
e) 47,161 40	49,000 "	"	"	e) 58,059 98	57,900 "	592,976 25	404,400 "	1870
"	"	"	"	"	"	"	"	1871
"	"	"	"	"	"	"	"	1872
5,545,410 38	5,555,600 "	744,422 58	744,000 "	185,240 05	185,100 "	76,471,844 72 ^e	78,046,749 78	
A ajouter.								
Au capital nominal amorti, le capital de 169,312,000 francs, en dette à 2 1/2 p. 0/0, inscrit au grand-livre de Belgique au profit du Gouvernement des Pays-Bas, et dont le rachat a été effectué au cours de 50 p. 0/0, en vertu du § 8 de l'article 63 du traité du 5 novembre 1842. — Le prix de ce rachat a été prélevé sur le produit de l'emprunt de 84,656,000 francs, à 4 1/2 p. 0/0, créé en vertu de la loi du 22 mars 1844 (<i>Bulleten officiel</i> , n° 44), et.								169,312,000 "
ENSEMBLE fr.								247,358,749 78
Capital racheté, remboursé ou annulé sur les emprunts à 3, à 4 et à 5 p. 0/0. (Voir le tableau suivant, annexe n° 10)								125,006,913 96
TOTAL GÉNÉRAL fr.								370,465,663 74

(166)

ANNEXE N° 10.

ÉTAT

indiquant : 1° les sommes appliquées à l'amortissement partiel des emprunts à 5 p. %, qui ont été convertis en rente 4½ p. %, ainsi que les capitaux rachetés ou remboursés au moyen de ces fonds d'amortissement, depuis la date de la création de ces emprunts jusqu'à l'époque de leur conversion ;

2° les sommes appliquées à l'amortissement et au remboursement de l'emprunt de 50,000,000 de francs à 4 p. % et de la dette de 58,474,800 francs à 5 p. %, ainsi que les capitaux rachetés, remboursés ou annulés, depuis la date de la création de ces dettes jusqu'à l'époque de leur remboursement.

ÉTAT indiquant, etc.

EXERCICES.	EMPRUNT de fr. 100,800,000, de 1832, à 5 p. 0/0.		EMPRUNT de fr. 1,481,481 48 c, de 1829, à 5 p. 0/0.		EMPRUNT de fr. 86,910,000, de 1810, à 5 p. 0/0.		EMPRUNT de fr. 28,821,718 40 c, de 1842, à 5 p. 0/0.		EMPRUNT de fr. 37,513,910, de 1848, à 5 p. 0/0.	
	SOMMES dépensées pour	CAPITAL nominal amorti	SOMMES dépensées pour	CAPITAL nominal amorti.	SOMMES dépensées pour	CAPITAL nominal amorti.	SOMMES dépensées pour	CAPITAL nominal amorti.	SOMMES dépensées pour	CAPITAL nominal amorti.
	l'amortissement.		l'amortissement		l'amortissement.		l'amortissement.		l'amortissement	
1832.	788,640 00	1,008,517 00	»	»	»	»	»	»	»	»
1833.	1,093,276 80	1,180,877 08	»	»	»	»	»	»	»	»
1834.	1,158,975 20	1,169,512 90	»	»	»	»	»	»	»	»
1835.	1,190,052 »	1,190,695 03	»	»	»	»	»	»	»	»
1836.	1,250,928 »	1,241,014 01	»	»	»	»	»	»	»	»
1837.	1,297,598 40	1,297,598 40	»	»	»	»	»	»	»	»
1838.	1,346,245 »	1,346,859 88	»	»	»	»	»	»	»	»
1839.	1,447,712 80	1,447,976 08	14,814 81	14,814 81	»	»	»	»	»	»
1840.	1,483,596 »	1,551,962 22	14,814 81	14,814 81	»	»	»	»	»	»
1841.	1,661,927 20	1,656,955 50	17,142 85	16,609 45	»	»	»	»	»	»
1842.	1,662,355 00	1,662,159 92	17,142 85	17,151 92	»	»	»	»	»	»
1843.	1,725,680 90	1,725,680 00	17,989 41	17,989 41	»	»	»	»	»	»
1844.	»	»	20,226 91	20,226 91	»	»	»	»	»	»
1845.	»	»	»	»	47,110 27	46,916 67	»	»	»	»
1846.	»	»	»	»	875,662 20	868,275 46	»	»	»	»
1847.	»	»	»	»	950,101 40	950,221 45	157,022 67	148,754 14	»	»
1848.	»	»	»	»	995,690 50	1,241,610 11	304,248 58	585,379 50	»	»
1849.	»	»	»	»	859,479 60	806,995 10	264,012 72	282,780 45	»	»
1850.	»	»	»	»	1,082,437 20	1,092,588 72	551,248 58	552,974 05	»	»
1851.	»	»	»	»	1,157,521 80	1,154,557 51	548,015 58	546,271 04	»	»
1852.	»	»	»	»	a) 5,634,853 53	5,632,008 26	b) 1,706,060 03	1,705,926 55	576,859 40	575,150 70
1853.	»	»	»	»	650,141 17	624,505 44	194,351 21	192,594 18	201,854 65	200,049 21
1854.	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
1855.	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
1856.	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
1857.	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
1858.	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
1859.	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
1860.	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
1861.	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
1862.	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
1863.	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
1864.	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
1865.	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
1866.	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
1867.	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
1868.	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
1869.	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
1870.	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
1871.	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
1872.	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
TOTAUX	16,105,692 50	16,458,308 »	102,151 64	101,587 20	12,200,096 57	12,473,272 58	3,280,475 97	3,595,026 00	578,604 05	575,200 »

a) Y compris la somme de fr. 4,646,400 58 c^{te} tenue en réserve, conformément à la loi, sur les fonds d'amortissement des exercices 1841, 1842, 1843, 1844, 1845 et 1852, et employée aux remboursements qui ont été effectués en vertu de la loi du 1^{er} décembre 1853, décrétant la conversion dudit emprunt.

b) Y compris la somme de fr. 1,543,375 69 c^{te} tenue en réserve, conformément à la loi, sur les fonds d'amortissement des exercices 1842 à 1847, et qui a été employée de la même manière.

(Voir à la page précédente.)

EMPRUNT de fr. 26,000,000, de 1852, à 5 p. 0/0.		EMPRUNT de fr. 50,000,000, de 1856, à 4 p. 0/0.		EMPRUNT et dette réunis à 3 p. 0/0. (fr. 58,474,800)		TOTALS.		Exercices.	
SOMMES déposées pour l'amortissement.	CAPITAL nominal amorti.	SOMMES déposées pour l'amortissement.	CAPITAL nominal amorti ou remboursé.	SOMMES déposées pour l'amortissement	CAPITAL nominal amorti, remboursé ou annulé.	SOMMES déposées pour l'amortissement.	CAPITAL nominal amorti, remboursé ou annulé.		
"	"	"	"	"	"	788,646 60	1,008,517 96	1852	
"	"	"	"	"	"	1,095,276 80	1,180,877 08	1853	
"	"	"	"	"	"	1,158,075 20	1,189,512 96	1854	
"	"	"	"	"	"	1,190,952 "	1,190,695 05	1855	
"	"	"	"	"	"	1,250,028 "	1,241,614 01	1856	
"	"	306,000 "	329,682 12	"	"	1,604,198 40	1,627,280 52	1857	
"	"	535,220 "	541,228 01	"	"	1,669,405 "	1,688,088 79	1858	
"	"	537,780 "	565,454 57	522,592 "	740,421 15	2,522,699 61	2,568,666 41	1859	
"	"	552,420 "	565,282 15	544,667 "	758,547 95	2,595,297 81	2,648,407 15	1860	
"	"	555,040 "	601,185 88	816,507 85	1,156,211 20	5,051,517 88	5,450,958 07	1861	
"	"	597,400 "	421,757 21	612,547 "	850,146 15	2,680,245 45	2,940,155 18	1862	
"	"	412,400 "	426,554 64	629,059 50	856,569 04	2,785,129 81	5,004,595 99	1863	
"	"	426,740 "	426,554 76	653,709 50	851,079 02	1,100,676 41	1,277,860 69	1864	
"	"	444,520 "	450,218 53	682,552 "	871,067 64	1,173,071 27	1,569,102 84	1865	
"	"	465,580 "	475,901 55	710,202 "	949,508 97	2,049,244 20	2,291,485 76	1866	
"	"	485,540 "	516,514 02	819,992 "	1,181,510 04	2,550,146 07	2,783,099 55	1867	
"	"	513,480 "	814,955 21	859,069 50	1,578,440 14	2,670,488 48	4,021,534 76	1868	
"	"	527,520 "	625,971 10	512,112 "	791,422 94	2,165,124 52	2,595,175 05	1869	
"	"	546,880 "	659,440 40	911,217 "	1,596,461 44	2,871,782 78	5,461,265 21	1870	
"	"	578,620 "	686,284 79	955,112 "	1,479,016 45	5,017,297 18	5,646,529 57	1871	
150,000 "	128,440 05	605,000 "	657,650 19	997,652 "	1,452,874 24	9,452,195 70	9,932,050 46	1872	
268,825 "	264,976 80	632,240 "	708,970 57	1,059,752 "	1,584,509 58	2,967,144 01	5,575,605 38	1855	
283,250 "	286,755 72	661,580 "	744,585 75	1,082,897 "	1,555,762 19	2,027,527 "	2,584,890 04	1854	
297,725 "	296,795 70	691,060 "	741,760 84	1,128,062 "	1,520,091 76	2,117,747 "	2,550,548 50	1855	
310,250 "	507,704 64	720,920 "	760,440 60	1,174,727 "	1,574,530 05	2,205,897 "	2,642,725 56	1856	
358,509 58	353,528 40	751,620 "	790,596 66	1,222,087 "	1,651,264 98	2,510,676 58	2,775,100 15	1857	
"	"	785,480 "	854,788 86	1,272,712 "	1,688,480 28	2,056,192 "	2,525,278 14	1858	
"	"	812,120 "	851,175 00	1,525,902 "	1,756,285 76	2,156,022 "	2,567,459 56	1859	
"	"	850,700 "	870,515 54	1,375,907 "	1,766,925 92	2,220,607 "	2,650,341 46	1860	
"	"	885,060 "	892,572 90	1,429,097 "	1,762,485 75	2,514,757 "	2,655,058 60	1861	
"	"	921,700 "	924,475 80	1,481,687 "	1,775,592 70	2,405,587 "	2,699,776 59	1862	
"	"	939,000 "	961,906 46	1,555,422 "	1,822,565 38	2,494,422 "	2,784,529 84	1863	
"	"	998,080 "	1,012,678 82	1,590,717 "	1,925,774 26	2,588,797 "	2,950,455 08	1864	
"	"	1,038,980 "	1,059,587 86	1,648,797 "	1,955,457 76	2,687,777 "	2,994,825 62	1865	
"	"	1,082,020 "	1,125,215 82	1,707,087 "	1,985,728 77	2,789,107 "	5,108,942 59	1866	
"	"	1,127,580 "	1,166,285 55	1,767,177 "	2,055,626 52	2,894,557 "	5,221,911 85	1867	
"	"	1,174,160 "	1,169,484 85	1,829,187 "	2,070,572 51	5,005,547 "	5,259,857 56	1868	
"	"	"	"	1,891,092 "	2,062,518 50	1,891,092 "	2,062,518 50	1869	
"	"	"	"	1,952,067 "	2,092,085 28	1,952,067 "	2,092,085 28	1870	
"	"	"	"	2,007,747 "	2,056,158 85	2,007,747 "	2,056,158 85	1871	
"	"	"	"	2,077,152 05	2,116,872 54	2,077,152 05	2,116,872 54	1872	
1,026,419 58	1,618,000 "	21,566,640 "	22,751,000 "	40,765,826 56	51,557,800 "	96,029,976 65	108,710,913 06		
A ajouter :									
1° Le capital de 7,269,000 fr., en dette à 4 p. 0/0, qui a été remboursé au pair en vertu de l'art. 1 ^{er} de la loi du 12 juin 1869 (M ^o n° 164).		7,269,000 "	7,269,000 "				7,269,000 "		
Fr.		28,835,640 "	30,000,000 "						
2° Le capital de 5,653,000 francs, en dette à 3 p. 0/0, dont le rembourse- ment au pair a été autorisé par l'article 1 ^{er} de la loi du 18 dé- cembre 1872 (Moniteur n° 554), ci.				5,653,000 "	5,653,000 "		5,653,000 "		
Fr.				46,368,826 56	56,990,800 "				
3° Le capital de 1,484,000 francs, correspondant à la rente de 44,520 francs qui était inscrite sur le grand livre de la même dette au nom du duc de Wellington et qui a été annulé par l'article 3 de la loi précitée.					1,484,000 "		1,484,000 "		
Fr.					58,474,800 "				
ENSEMBLE.							123,000,913 06		
Capital racheté pour les dettes actuellement existantes (voir le tableau précédent, annexe n° 9)							247,558,740 78		
TOTAL GÉNÉRAL.							370,455,663 74		

(170)

TABLE DES MATIÈRES.

	Pages.
Situation générale du Trésor public, au 1 ^{er} janvier 1875. — Exposé	3—9
Tableau de la situation générale du Trésor, au 1 ^{er} janvier 1875	11—17
ANNEXE N° 1. — État de la situation du Budget général des recettes de l'exercice 1871, au 31 octobre 1872	19—28
— N° 2. — État de la situation du Budget général des dépenses de l'exercice 1871, au 31 octobre 1872, comprenant les transferts des exercices 1867 à 1870	29—36
— N° 3. — État de la situation du Budget général des recettes de l'exercice 1872, au 31 décembre 1872	37—47
— N° 4. — État de la situation du Budget général des dépenses de l'exercice 1872, au 31 décembre 1872, comprenant les transferts des exercices 1868 à 1871	49—56
— N° 5. — État des crédits alloués pour des travaux d'utilité publique. (Services spéciaux.) — Situation au 1 ^{er} janvier 1875.	57—85
— N° 6. — Tableau des résultats des Budgets des exercices clos de 1830 à 1869 inclusivement.	87—93
— N° 7. — Aperçu des recettes et dépenses extraordinaires comprises dans les résultats des Budgets des exercices 1830 à 1872 inclusivement	93—153
— N° 8. — Aperçu général de la dette constituée, à la date du 1 ^{er} novembre 1872 pour les dettes à 4 1/2 p. %, et à celle du 1 ^{er} janvier 1873 pour la dette à 2 1/2 p. %	157—161
— N° 9. — État indiquant les sommes appliquées à l'amortissement partiel des divers emprunts et dettes de l'État actuellement existants, et qui sont mentionnés dans l'aperçu général qui précède, ainsi que les capitaux rachetés ou remboursés au moyen de ces fonds d'amortissement, depuis la date de la création des emprunts et dettes jusqu'aux époques fixées dans ledit aperçu général	163—165
— N° 10. — État indiquant : 1° les sommes appliquées à l'amortissement partiel des emprunts à 5 p. %, qui ont été convertis en rente 4 1/2 p. %, ainsi que les capitaux rachetés ou remboursés au moyen de ces fonds d'amortissement, depuis la date de la création de ces emprunts jusqu'à l'époque de leur conversion; 2° les sommes appliquées à l'amortissement et au remboursement de l'emprunt de 30,000,000 de francs, à 4 p. %, et de la dette de 58,474,800 francs, 5 p. %, ainsi que les capitaux rachetés, remboursés ou annulés, depuis la date de la création de ces dettes jusqu'à l'époque de leur remboursement	167—169